

conseil
de la langue
française

RAPPORT
ANNUEL
1980-1981



Gouvernement du Québec
Conseil de la
langue française

**Rapport annuel
1980-1981**
Conseil de la
langue française

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-02412-5
© Éditeur officiel du Québec

Rapport annuel
1980-1981
Conseil de la
langue française

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour la période s'étendant du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma haute estime.

Le ministre de l'Éducation

Camille Laurin

Québec, le 15 janvier 1982

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour l'année administrative qui s'est terminée le 31 mars 1981.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma plus haute considération.

Le président

Michel Plourde

Québec, le 15 janvier 1982

Liste des membres du Conseil de la langue française

PLOURDE, Michel, président
LAPOINTE, Gérard, secrétaire
DESCHÂTELETS, Louise
FALARDEAU, Jean-Charles
LEBLANC, Charles¹
McLEOD-ARNOPOULOS, Sheila²
OBOMSAWIN, Alanis
PAQUETTE, Jean-Marcel
RIOUX, Michel
SALVATORE, Filippo¹
THIBAUT-BERTHIAUME, Madeleine
TREMBLAY, Henri
VADEBONCOEUR, Pierre
VENNAT, Manon²

1. Jusqu'au 24 septembre 1980.

2. Depuis le 24 septembre 1980.

Table des matières

	Page
Introduction	1
Chapitre premier Le Conseil de la langue française : loi constitutive, organisation et activités	3
Chapitre II Le personnel et les ressources financières	11
Chapitre III Les affaires juridiques	15
Chapitre IV Les études et recherches	25
Chapitre V Les communications	87

Introduction

Le Conseil de la langue française a été créé le 26 août 1977, lors de la sanction de la Charte de la langue française. Ses activités ont commencé quelques mois plus tard avec la nomination de son président et de ses autres membres choisis après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des associations représentant les groupes ethniques.

Ce rapport annuel couvre le quatrième exercice du Conseil et présente l'ensemble des activités et des réalisations du collège des conseillers et des fonctionnaires de la permanence du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981. Dans les cinq chapitres qu'il comprend, on aborde successivement les points suivants :

- la présentation de la loi constitutive du Conseil et des activités du collège des conseillers et des comités spéciaux du Conseil;
 - la description des ressources humaines et des moyens financiers mis à la disposition du Conseil;
 - les services juridiques, les études sur le langage juridique et les travaux sur les législations linguistiques;
 - les recherches démographiques, sociologiques, économiques et linguistiques;
 - les activités de communications et les autres manifestations publiques du Conseil.
- Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française, en plus de répondre aux demandes du ministre responsable de l'application de la Loi 101 et d'entreprendre des travaux ponctuels sur des questions linguistiques d'actualité, a multiplié ses rencontres publiques ainsi que ses réunions avec des représentants d'organismes et a accéléré la mise en oeuvre de son programme de recherches pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Chapitre premier

Le Conseil de la langue française : loi constitutive, organisation et activités

L'article 186 de la Charte de la langue française décrète la création du Conseil de la langue française « pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi ». Sur la base de ce mandat général, les devoirs et pouvoirs du Conseil sont définis aux articles 188, 189, 198 et 199.

1.1. Devoirs et pouvoirs

Les devoirs du Conseil sont les suivants:

Art. 188

- a) « donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi;
- b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions;
- c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement;
- d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office. »

Le Conseil possède en plus les pouvoirs de

Art. 189

- a) « recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des

groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française;

- b) avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées;
- c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre;
- d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec;
- e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement. »

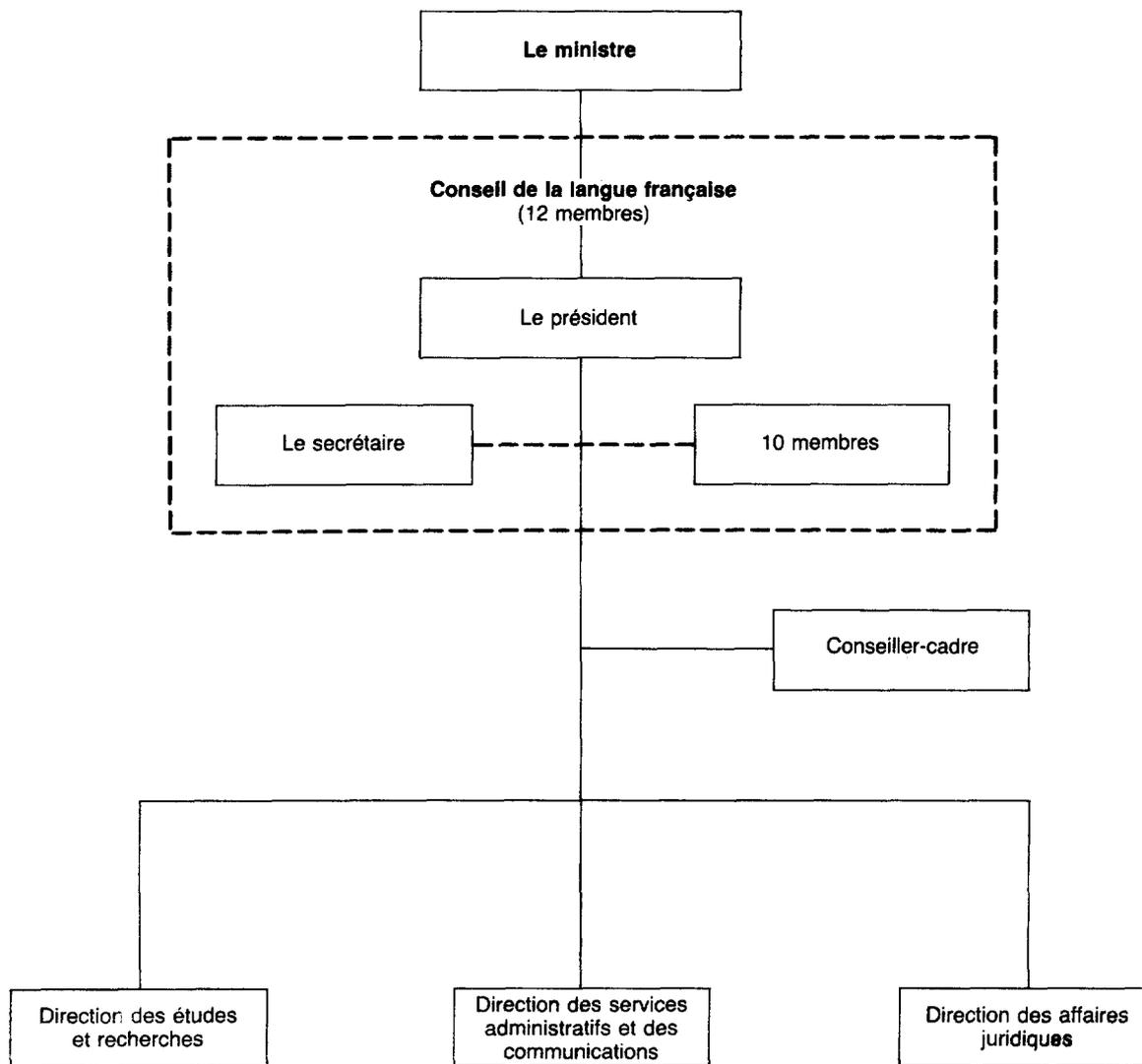
Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires concernant la création de comités spéciaux et l'engagement du personnel requis:

« Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil » (art. 198).

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Organigramme collégial et administratif



« Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés » (art. 199).

1.2. Organigramme

Au cours de l'exercice 1980-1981, le plan d'organisation administrative du Conseil de la langue française a été modifié par décision du Conseil du trésor. C'est pour deux raisons principales que la direction du Conseil a proposé une modification à son plan d'organisation :

- Pour s'assurer d'abord que la présence publique, active et dynamique, du Conseil auprès des organismes publics et des groupes préoccupés par l'évolution du français au Québec, progresse et se développe, conformément au mandat confié au Conseil.
- Pour permettre aussi au président, au secrétaire et aux autres membres du Conseil de remplir plus efficacement et plus complètement les responsabilités liées à la fonction qu'ils exercent, notamment relatives à leurs rôles de *conseillers* du ministre responsable de la Charte de la langue française et de *communicateurs* désireux d'informer les Québécois des transformations intervenues dans les situations linguistiques et d'être à leur écoute, lorsqu'ils manifestent de l'intérêt ou des préoccupations au sujet du statut ou de la qualité de la langue française au Québec.

Le nouvel organigramme (voir ci-contre) adopté comprend donc trois Directions. La nouvelle *Direction des services administratifs et des communications* a pour mandat la planification et la mise en oeuvre des activités de gestion du Conseil, ainsi que la prépa-

ration des politiques et des programmes de communication susceptibles d'assurer la présence et le rayonnement du Conseil.

Les deux autres Directions demeurent inchangées. La *Direction des affaires juridiques* a pour mandat d'analyser selon les besoins les interprétations et les applications de la Loi 101 et d'étudier les législations d'ordre linguistique et la jurisprudence qui s'y rapporte. La *Direction des études et recherches* s'attache pour sa part à étudier l'évolution des situations linguistiques sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique et économique ainsi qu'à analyser toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue française.

1.3. Activités du Conseil et de ses comités spéciaux

Le Conseil, au cours de l'exercice 1980-1981, s'est réuni en assemblée générale à douze reprises, dont six fois à Québec et six fois à Montréal, pour un total de 43 séances de travail. Plusieurs dossiers ont fait l'objet d'étude à l'occasion de ces rencontres et ont donné lieu à l'adoption d'avis et de recommandations à l'intention du ministre.

Ainsi, cinq avis demandés par le ministre ont été adoptés. En premier lieu, deux avis ont porté sur l'assujettissement ou non de deux organismes publics aux dispositions de la Loi 101. Un troisième avis a eu pour objet la dénomination des noms de lieux (rues, places, avenues, localités, etc.). Le Conseil a aussi étudié les articles à portée linguistique des projets de règlements du ministre de l'Éducation concernant les régimes pédagogiques de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, et a fait connaître son avis au ministre. Enfin, le problème de la traduction en français des informations techniques apparaissant sur les fiches bibliographiques utilisées dans les bi-

bibliothèques universitaires a donné lieu à un avis du Conseil.

Quant aux recommandations, issues des travaux des comités spéciaux du Conseil, elles sont au nombre de trois. Deux de celles-ci concernent la politique linguistique en rapport avec le film et les autres médias modernes de diffusion de la langue. Elles sont le résultat d'un an et demi de travail d'un comité spécial du Conseil, qui a réalisé non seulement une étude théorique du problème, mais aussi une enquête auprès des diffuseurs et des autres intervenants lors du processus de fabrication des produits culturels que sont les films, les bandes magnétoscopiques et les vidéo-cassettes. Un autre comité spécial a aussi présenté au Conseil, qui l'a adoptée, une recommandation proposant la création de services d'assistance et d'animation linguistiques auprès de l'Administration et des médias écrits et électroniques.

Au cours de cette même année, le Conseil a rendu publiques trois positions sur le projet de constitution canadienne et la Charte des droits et libertés qui en faisait partie. Ces positions touchaient plus spécifiquement les articles à portée linguistique du projet de Charte fédérale. Pour la préparation de ces positions, le Conseil a fait réaliser par son personnel diverses études, notamment sur les aspects juridiques du projet fédéral pouvant modifier la politique linguistique du Québec ainsi que sur les effets démographiques de l'application éventuelle de certains articles, en particulier l'article 23 du projet de Charte. Ces trois propositions ont été publiées par le Conseil¹.

Un autre comité du Conseil s'est penché sur le dossier de la francisation des entreprises et a organisé une rencontre des différents intervenants dans le processus de francisation des entreprises. Cette rencontre, qui a eu lieu les 11, 12 et 13 février 1981, a réuni plus de 80 personnes venant des entreprises, des syndicats, de l'Office de la langue

française, du Conseil de la langue française, ainsi que de firmes de consultants travaillant dans le domaine de la francisation. Les thèmes principaux des échanges ont porté sur :

- l'évaluation de la qualité du français dans les entreprises;
- l'évaluation du statut du français dans les entreprises;
- les ébauches de solutions aux problèmes;
- les perspectives d'avenir.

Une synthèse des problèmes soulevés et des solutions proposées lors de cette rencontre est présentée au chapitre V de ce rapport.

Outre cette rencontre sur la francisation des entreprises, le Conseil a poursuivi son programme de rencontres avec les personnes, les groupes et les organismes engagés à un titre ou à un autre dans la francisation du Québec. Ainsi, le Conseil a organisé et réalisé une deuxième consultation régionale les 3, 4 et 5 décembre 1980. Le Conseil avait alors comme objectif, en plus de faire connaître son mandat, ses préoccupations et ses travaux à une population déterminée, de s'informer de l'évolution des situations linguistiques depuis l'adoption de la Loi 101 dans la région de Trois-Rivières, l'une des régions les plus francophones du Québec. On trouvera le rapport de cette consultation au chapitre V.

Dans cette même perspective de contacts plus fréquents avec les organismes intéressés par les questions linguistiques, le Conseil a rencontré les membres du Conseil d'administration de l'Association des conseils en

1. *Les droits linguistiques du Québec et le projet fédéral de Charte canadienne des droits et libertés. Positions du Conseil de la langue française*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 3, 1981, 83 p.

francisation du Québec. Différents thèmes ont été discutés à cette occasion, comme la traduction et la qualité de la langue dans les entreprises, la terminologie, les difficultés de l'implantation de la francisation, etc. Le Conseil a aussi rencontré la Direction de l'Office de la langue française et celle du ministère de l'Éducation afin d'établir les bases d'une concertation efficace entre ces or-

ganismes et le Conseil. Enfin, le Conseil a créé le Prix Jules-Fournier qui sera attribué annuellement à un journaliste de la presse québécoise pour reconnaître sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française. L'annonce officielle de la création du prix a été faite en novembre 1980 et la première remise est prévue pour l'automne 1981.

Chapitre II

Le personnel et les ressources financières

2.1. Le personnel

Après quelques années d'existence, le Conseil de la langue française a jugé opportun et nécessaire, comme nous l'avons signalé précédemment, de procéder à la modification de son plan d'organisation administrative. Cette restructuration a eu pour effet de réduire le nombre de cadres de six (6) à cinq (5) personnes. Par contre, le développement des diverses activités du Conseil rendait obligatoire l'augmentation du personnel, notamment à la catégorie des professionnels.

En 1980-1981, le Conseil avait à sa disposition, en terme d'effectif autorisé, trente-six (36) postes, auxquels il faut ajouter quatre (4) postes occasionnels. La répartition des ressources humaines par direction et service est la suivante :

Les postes effectivement occupés le 31 mars étaient au nombre de trente-trois (33) : deux (2) postes de professionnels étaient vacants à la Direction des études et recherches et un (1) poste de cadre à la Direction des services.

Effectif autorisé 1980-1981

Direction ou service	Cadres	Professionnels	Techniciens	Employés de secrétariat	Total
Affaires juridiques	1	3	—	1	5
Études et recherches	1	8	—	3	12
Communications	—	3	1	1	5
Direction et gestion	3	3	2	6	14
Total	5	17	3	11	36

2.2. Ressources financières

Les crédits accordés au Conseil de la langue française pour l'exercice 1980-1981 se sont élevés à 2 118 900 \$ et se répartissent comme suit :

Crédits par catégorie de dépenses : 1980-1981

(en milliers de dollars)

		Total
Consultation et avis		
Communications	9,3	
Services	85,6	
		94,9
Surveillance		
Communications	34,6	
Services	325,9	
		360,5
Communications		
Communications	48,9	
Services	81,3	
Transfert	50,0	
		180,2
Direction et gestion		
Communications	32,2	
Services	384,4	
Loyers	31,5	
Fournitures	26,4	
Autres dépenses	15,0	
Équipement	25,0	
		514,5
Traitements	875,1	
Autres rémunérations	93,7	
Total		2 118,9

2.3. Subventions et prix

Un total de 20 000 \$ a été versé en subventions aux organismes et groupes suivants au cours de l'exercice 1980-1981 :

Subventions et prix 1980-1981

Comité organisateur des Rencontres francophones de Québec, pour sa participation à la remise des distinctions de l'Ordre des francophones d'Amérique	4 900 \$
Conseil de la vie française en Amérique, à titre de contribution annuelle au Prix Champlain	1 000 \$
Prix 3-juillet-1608 attribué à Roger Demers, pour son action à l'Association des gens de l'air du Québec	4 990 \$
Claire Quintal, directrice de l'Institut de recherche franco-américain, pour la consolidation de ce nouvel organisme	4 900 \$
Anglo Quebec en mutation (AQEM), Université Bishop, pour l'édition d'une étude sur l'évolution du comportement des Anglo-Québécois	1 000 \$
Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie, pour la logistique de la consultation régionale du Conseil de la langue française	500 \$
Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke, pour la préparation de la Fête des métiers et des outils de l'Homme	2 710 \$
Total	20 000 \$

La diminution importante des crédits affectés aux subventions pour le présent exercice s'explique par le fait qu'une somme de 25 000 \$, octroyée l'an dernier pour la production d'un film, ne fut pas renouvelée.

Chapitre III

Les affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques a achevé le recrutement de son personnel au cours du présent exercice. Avec une équipe au complet, un programme bien défini, elle a pu mettre en marche plusieurs projets importants. En plus d'assurer le traitement des affaires juridiques, la Direction a entrepris des travaux de recherche selon deux axes : le langage juridique et la législation à incidence linguistique. Ce rapport fait état des travaux de la Direction dans ces deux champs d'activités.

3.1. Traitement des affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques se consacre en premier lieu, à la demande des membres du Conseil, à des tâches spécifiques très techniques qui sont propres à tout service juridique; entre autres, on peut noter les suivantes :

- rédaction d'opinions juridiques sur la Charte de la langue française et ses règlements ainsi que sur tout autre sujet à incidence juridique qui concerne le Conseil de la langue française;
- aide technique à la préparation de documents à incidence juridique tels les contrats, les décrets, les demandes au Conseil du trésor;
- traitement des affaires contentieuses du Conseil de la langue française;
- compilation et analyse des interprétations de la Charte faites par les tribunaux, mais

aussi de l'application des dispositions de la Charte par l'Office de la langue française, la Commission de surveillance et le ministère de la Justice;

- analyse juridique des documents préparés par l'Administration tels les décrets, les directives du Conseil du trésor qui concernent le Conseil de la langue française et la Charte de la langue française en général;
- aide technique à la préparation des avis du Conseil à l'intention du ministre responsable de l'application de la Charte.

3.2. Travaux de recherche

3.2.1. Langage juridique

Le Conseil a pour mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité. Il s'intéresse à tous les secteurs d'activité linguistique et en particulier à celui des affaires juridiques qui est de première importance. On y retrouve, en effet, la loi, les règlements, les documents judiciaires et administratifs qui sont de plus en plus nombreux et complexes et qui rejoignent l'ensemble des citoyens. C'est donc toute la société qui est pénétrée de multiples façons par le langage juridique et qui subit son influence, d'où l'intérêt particulier du Conseil de la langue française pour cette question. Des efforts ont été accomplis dès le début pour assurer une meilleure qualité de la langue dans ce domaine. Les activités sur ce point se regroupent sous trois titres : les recherches, les publications et les colloques.

Les recherches

— *Les locutions latines dans le droit québécois*

On connaît l'importance des locutions latines dans le droit québécois. Elles assurent, semble-t-il, une fonction de sécurité dans le langage juridique. Toutefois, il est difficile de soutenir longtemps ce point de vue lorsqu'on sait que la langue latine n'est plus enseignée et, par conséquent, qu'elle n'est plus connue de ceux qui l'utilisent dans le domaine juridique. On constate dans bien des cas des problèmes de traduction et un glissement de sens et de graphie, si bien qu'on se retrouve aujourd'hui avec des expressions étrangères, reliquats d'une langue morte, qui alourdissent le langage sans lui apporter la sécurité recherchée. Ce phénomène mérite qu'on y prête attention. Aussi a-t-on entrepris une recherche en vue de recenser les principales locutions latines du droit québécois.

L'étude a pour but de déterminer l'opportunité d'utiliser de telles expressions. Elle vise aussi et surtout à déterminer la forme que prennent actuellement ces expressions et à leur apporter une traduction française et anglaise ainsi qu'une mention des variantes éventuelles.

L'ouvrage est aujourd'hui terminé et sera publié en octobre 1981.

— *Des anglicismes dans le droit québécois*

Le droit québécois s'inscrit dans une double tradition dont celle de la *Common Law*, laquelle a marqué de son empreinte des générations de juristes québécois. L'environnement juridique canadien et même nord-américain a pesé lourdement sur l'évolution du droit. Aussi n'est-il pas surprenant de voir se refléter le style anglo-saxon dans le mode d'expression juridique au Québec. Il est apparu nécessaire d'étudier les différentes formes d'anglicisme qui ont pu pénétrer jus-

qu'ici notre langage juridique. L'étude entreprise a pour objet de mesurer l'ampleur du phénomène, de repérer les canaux d'influence et de proposer les corrections appropriées.

— *Étude des retombées du phénomène informatique sur l'évolution linguistique et juridique du Québec*

L'information automatisée s'étend rapidement à tous les secteurs d'activité. Aussi bien, le phénomène qui est relativement récent sera bientôt généralisé. Il apporte bien sûr de nombreux avantages mais il peut présenter des contreparties moins heureuses. C'est à l'analyse qu'on peut préciser ce point en dégageant tous les effets de la nouvelle technique.

L'étude entreprise a précisément pour but de mesurer l'impact du développement de l'informatique sur le langage et la culture juridiques. Elle s'impose davantage en milieu québécois où l'on importe une technologie conçue et réalisée pour une grande partie aux États-Unis. Il faut donc calculer les risques d'une telle dépendance et trouver les moyens de nous donner les instruments autonomes de développement technique et culturel.

L'analyse à la fois théorique et pratique s'appuie sur des expériences effectuées dans le domaine de la documentation juridique, mais garde une portée qui fait de ces conclusions des préceptes et des mises en garde valables pour l'ensemble des domaines touchés.

— *Étude du phénomène de centralisation informatique aux États-Unis de l'ensemble de la documentation juridique française*

La documentation juridique automatisée se répand rapidement. Très peu de pays toutefois disposent actuellement d'une informatique opérationnelle pour cet usage. Les États-Unis ont à cet égard une grande avance

grâce à un système déjà expérimenté. Les responsables de ce système (LEXIS) cherchent principalement à recueillir, dans leur banque de données, la documentation juridique de plusieurs pays. Les juristes de ces pays sont appelés de ce fait à devenir de simples utilisateurs d'un organisme étranger qui aurait la maîtrise de leur information.

LEXIS, qui a réussi à s'implanter en Grande-Bretagne, s'apprête à le faire en France, à grands renforts de publicité dans les médias alors qu'il existe déjà un centre opérationnel, le CEDIJ, qui s'intéresse à la documentation juridique française et aux expériences canadiennes. Les tentatives d'implantation de LEXIS donnent, pour le pays visé, matière à réflexion et il est intéressant, à travers l'expérience française, d'apprécier les conséquences prévisibles de la prise en main par un organisme privé étranger de la documentation juridique de tout un pays. L'étude sera publiée au cours de l'été 1981.

Les publications

Deux ouvrages d'importance ont été publiés au cours de l'année:

— *Rédaction des lois: rendez-vous du droit et de la culture*¹

Il s'agit d'un document dans lequel les auteurs se sont attachés à présenter une problématique des techniques de rédaction des lois, techniques appréciées en fonction des activités de conception, de rédaction, de compréhension et d'interprétation, le tout sous l'éclairage des incidences culturelles des choix rédactionnels. Cet ouvrage s'attache au message de la norme, c'est-à-dire à la nature des textes législatifs, à leur importance qualitative et quantitative, à la présentation d'ensemble de la documentation juridique et législative, etc. L'étude porte également sur ce que les auteurs ont appelé les instruments du message, soit les aspects plus formels, plus directement reliés au lan-

gage, tels la longueur des phrases, la ponctuation, la dimension et le contenu des articles, la structure des textes, la traduction et tous les aspects syntaxiques et méthodologiques qui peuvent intéresser le rédacteur et l'utilisateur des textes de loi.

Il est à remarquer que, si la communauté juridique anglophone, un peu partout dans le monde, s'est penchée depuis de nombreuses décennies sur ce problème, publiant de nombreux ouvrages sur cette question, la communauté juridique francophone semble avoir ignoré ce champ d'étude, si l'on excepte une publication française de 1820 qui a effleuré le sujet. Le coup d'envoi des réflexions organisées sur ce sujet semble avoir été donné au Québec en 1965 par le juge Louis-Philippe Pigeon qui a publié un essai de 70 pages consacré principalement à un survol de cette problématique.

Les auteurs ont voulu tenir compte de ces aspects et se sont ainsi efforcés de donner à leur ouvrage un caractère suffisamment général pour qu'il puisse alimenter la réflexion des juristes non seulement québécois et canadiens, mais également ceux des autres pays francophones.

— *Langage et système des lois*²

À partir d'une expérience dont le but était de construire un modèle ordonné de rédaction des lois (Projet MOREL), l'auteur a réfléchi à la possibilité et à l'intérêt d'apporter une cer-

1. Michel Sparer et Wallace Schwab, *Rédaction des lois: rendez-vous du droit et de la culture*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 1, 1980, 349 p.
2. Pierre Issalys, *Langage et système des lois. Analyse critique du cadre législatif d'une institution administrative québécoise*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études juridiques », n° 2, 1980, 152 p.

taine cohérence dans l'élaboration formelle des règles juridiques. Initiative de la Régie de la langue française en 1975, cette expérience a d'abord consisté à inventer un modèle de rédaction des lois créant les ministères. Ces lois étant du même genre, les chercheurs se sont demandé s'il n'était pas possible d'harmoniser, de stéréotyper ou même de rassembler en un document unique les différentes lois ayant ainsi des objets similaires. Quel que soit le résultat de cet aspect précis de l'expérience, l'auteur du rapport final a tenu à dépasser les données techniques et les résultats formels pour indiquer l'intérêt et même la nécessité d'harmoniser et surtout d'ordonner la production et la structure des divers éléments de documentation législative.

Les États qui, dans les prochaines décennies, continueront à recueillir l'adhésion de leurs citoyens seront ceux qui auront réussi, non seulement à rendre supportables les contraintes bureaucratiques qu'impose la société moderne mais aussi à rendre intelligible l'organisation des pouvoirs qui exercent ces contraintes au nom de la collectivité. Il s'agit donc pour les juristes de repenser le système administratif comme un ensemble organiquement ordonné, susceptible d'une présentation globale, claire, simple et cohérente par la loi.

Les colloques

— III^e colloque international sur la rédaction des lois

Après avoir organisé les deux premiers colloques internationaux sur la rédaction des lois respectivement à Québec en 1977 et à Paris en 1979, le Conseil de la langue française a tenu, en collaboration avec le ministère de la Justice, le III^e colloque international sur la rédaction des lois en septembre 1980 à Pointe-au-Pic au Québec. Ce colloque de trois jours a réuni en séance plénière plus de 70 spécialistes du langage juridique et plus précisément de la rédaction des lois. Treize

conférenciers de cinq pays (Belgique, États-Unis, France, Québec et Suisse) se sont succédé pour aborder six thèmes :

- les aspects linguistiques et culturels de la législation: Gérard Cornu, Michel Sparer, Wallace Schwab;
- critères de répartition entre la loi et le règlement: Jean Alarie, Alston Johnson;
- interaction des techniques de rédaction et des techniques d'interprétation: Jean Bou-louis, Alain Bisson;
- langage et système des lois: Pierre Issalys et François Dessemontet;
- la traduction des textes législatifs: Hélène Bauer-Bernet et Alexandre Covacs;
- l'informatique juridique: Jean Goulet et Stanislas Zalinski.

La formule du colloque était celle des conférences-débats. Les Actes du colloque seront publiés à la fin de 1981 sous forme imprimée, mais sont déjà disponibles sous forme vidéo, puisque l'ensemble des activités de ces trois jours de colloque a été enregistré en vidéo couleur (MTSC ¾") sur cassettes disponibles au Conseil de la langue française, à titre de prêt gracieux. La production scientifique de ce colloque a été exceptionnellement riche puisque, entre spécialistes, des problèmes cruciaux à retombées immédiates en matière de rédaction des textes législatifs ont été abordés et éclaircis.

— Codification: valeurs et langage

Le Conseil de la langue française, en collaboration avec l'Université McGill et l'Université de Montréal³, tiendra les 1^{er}, 2 et 3 octobre

3. Comité d'organisation: MM. Paul-André Crépeau, Michel Sparer, Laurier Saint-Pierre, Peter Haanappel, Ejan Mackaay et Georges Rochon.

1981, à Montréal, une manifestation scientifique ouverte, consacrée au phénomène de la codification des lois sous le double éclairage des valeurs véhiculées et du langage qui exprime les règles.

Au moment où le Québec met en oeuvre la réforme globale de son Code civil, il est important de réfléchir, d'une part, à la technique très particulière que constitue l'élaboration de codes, aux valeurs sur lesquelles les règles contenues dans le code sont établies et, enfin et surtout, à la nature et à la qualité du langage qui doit donner lieu à la codification. Juristes et linguistes seront donc mis en présence non pas pour présenter chacun son point de vue, à l'intérieur de sa discipline, mais pour débattre de façon intégrée les trois phénomènes qui participent à l'essence caractéristique d'un code. C'est sous cet angle que ce colloque représente une première. Les conférenciers viendront de nombreuses régions du monde à savoir la Belgique, le Canada, la France, l'Italie, la Louisiane, les Pays-Bas, la Pologne, le Québec, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse et la Tunisie.

3.2.2. Législation linguistique

La législation sur l'emploi des langues se développe parallèlement à la découverte et à l'essor des droits collectifs et de l'importance d'une langue pour un groupe ethnique. C'est le cas des sociétés multi-ethniques en particulier. La question linguistique fait désormais partie du domaine juridique. On applique des politiques linguistiques pour promouvoir ou défendre une langue ou encore pour établir des zones linguistiques à l'intérieur d'un pays. La Direction des affaires juridiques se donne comme priorité d'étudier cette législation telle qu'elle se présente au Québec, au Canada et dans les divers autres pays qui en ont fait l'expérience.

Le droit québécois

La politique linguistique du Québec se retrouve pour l'essentiel dans la Charte de la langue française. Certains aspects de cette loi méritent une attention particulière en raison de leur importance ou de leur difficulté d'interprétation. Ainsi, des études ont été entreprises et menées sur les points suivants :

- *La portée de l'article 89 de la Charte de la langue française.* Cet article indique les limites de l'exigence d'unilinguisme français dans certaines des dispositions de la Charte.
- *La notion d'ordre public dans les dispositions de la Charte.* Pour connaître la force exécutoire des dispositions de la Charte de la langue française, il convenait de se demander si ces dispositions sont ou non d'ordre public. L'effet principal du caractère d'ordre public d'une disposition est d'interdire qu'on y déroge par une convention particulière.
- *La sanction civile des contrats en fonction de la Charte de la langue française.* Les exigences linguistiques de la Charte et en particulier le formalisme exigé en matière contractuelle entraînent des obligations pour les parties au contrat, obligations dont l'inexécution peut produire des effets sous forme de sanctions. Ces sanctions seront-elles civiles ou pénales? Tel est l'objet d'une étude réalisée pour le Conseil de la langue française.
- *La législation linguistique: étude comparative des interventions de l'État en matière d'emploi des langues au Québec (Lois 63, 22 et 101).* Le Québec a fait l'expérience de trois législations linguistiques en moins de dix ans. Il était intéressant de voir en quoi ces interventions étaient différentes ou semblables, tant sur le plan formel que sur les plans politique, méthodologique et

juridique. Cette étude est sur le point d'être terminée et devrait être publiée au cours du prochain exercice.

- *L'évolution de la notion juridique de langue officielle.* Qu'est-ce qu'une langue officielle? Cette notion a été utilisée à l'occasion de plusieurs législations et plus généralement lors des divers débats concernant la problématique de l'aménagement linguistique çà et là dans la francophonie. Il convenait, plus de dix ans après le *rapport Gendron*⁴, de voir où en était le concept de langue officielle par rapport aux notions de langue nationale, de langue d'état, de langue de l'État, etc.
- *Certains aspects pénaux de la Charte de la langue française.* La Charte de la langue française a prévu que certaines de ses dispositions pourraient ne pas être respectées. Il convenait d'examiner à quoi s'exposaient les contrevenants et, avant tout, ce qui était ou non une infraction.
- *Le projet fédéral de réforme constitutionnelle.* La Direction des affaires juridiques a procédé à l'analyse juridique du projet dans ses multiples versions et continue à suivre l'évolution de ce dossier, particulièrement en ce qui concerne les dispositions sur l'emploi des langues dans la Charte des droits et libertés. Il s'agissait principalement de déterminer, à la demande des membres du Conseil, l'impact de ces dispositions sur le droit et la situation linguistique du Québec, spécialement dans le domaine de l'éducation. Le Conseil a aussi obtenu, à cette occasion, une étude sur l'opportunité de prévoir, dans un document constitutionnel, une protection des droits de la personne et des droits linguistiques. Cette brève étude a été publiée dans la collection « Notes et documents » du Conseil⁵. Sous la forme d'un essai, l'auteur de l'étude a tracé les prémisses philosophiques et les enjeux politiques et linguistiques de l'insertion

dans la constitution d'une charte comme celle que propose le gouvernement du Canada.

Le droit linguistique comparé

Le français est la langue officielle du Québec en vertu de la Charte de la langue française. Il est aussi l'une des deux langues officielles du Canada tout en ayant un statut particulier dans différentes provinces. Il est important de connaître son statut ainsi que sa situation de fait sur les plans fédéral et provincial. Différents travaux ont été entrepris dans le but de réunir une documentation complète sur la question. C'est notamment le cas d'une étude de la législation linguistique fédérale. L'objet de l'étude était, à partir d'une perspective historique, de voir le but, les effets et les moyens de l'intervention du Parlement fédéral en matière d'emploi des langues au Canada. L'étude a également pris en compte la réaction des tribunaux à cette politique. Cette étude est terminée et sera publiée dans les premières semaines du prochain exercice.

Sur le plan provincial, le problème est différent. Au fédéral, on veut établir un bilinguisme officiel à travers tout le pays, tout au moins pour les domaines qui relèvent de la compétence fédérale; au Québec, la législation porte sur la promotion de la langue de la

4. *La situation de la langue française au Québec*, rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, s.l., Éditeur officiel du Québec, vol. 1: *La langue de travail*, décembre 1972, VIII-379 p.; vol. 2: *Les droits linguistiques*, décembre 1972, XII-474 p.; vol. 3: *Les groupes ethniques*, décembre 1972, VIII-570 p.
5. Henri Laberge, *Réflexions sur l'opportunité de prévoir dans un document constitutionnel la protection des droits de la personne et des droits linguistiques*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 10, 1981, 64 p.

majorité; dans les autres provinces, on légifère en fonction des droits linguistiques des minorités. Ne serait-ce que pour l'intérêt que représente la diversité des perspectives et des méthodes, il était opportun que le Conseil se livre à des études comparatives en ce domaine.

Deux études sont déjà terminées: elles concernent la législation linguistique de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Elles seront publiées sous peu dans la collection « Documentation ». Deux autres études de même nature sont également en cours: elles portent sur le statut de la langue française au Manitoba et en France. Il est certain que les circonstances manitobaines et françaises sont radicalement différentes; le seul point commun de ces études est qu'elles visent, comme les autres, à constituer un panorama de la situation juridique de la langue française dans la francophonie. Ces deux études sont terminées et seront publiées sous peu dans la série « Documentation ».

3.3. Perspectives

Jusqu'ici, la Direction des affaires juridiques a mis l'accent sur le langage juridique. Elle continuera dans cette voie en s'intéressant particulièrement aux retombées linguistiques de l'informatique et de la télématique, à la rédaction des lois, au plurilinguisme législatif, etc. La Direction fera aussi porter ses efforts du côté de la législation linguistique dans différents pays. Elle s'attachera notamment aux moyens pris pour atteindre les objectifs visés, lesquels varient selon les circonstances socioculturelles. L'éclairage comparatif permettra de mieux comprendre notre situation au Québec et ainsi de mieux orienter nos politiques linguistiques.

Parallèlement à ces activités, la Direction doit s'appliquer à l'analyse critique de la Charte et des règlements d'application. Elle apportera aussi un soin particulier à l'interprétation de la Charte par les organismes administratifs, tout en étudiant les différents problèmes que peut poser l'application de la loi.

Chapitre IV

Les études et recherches

Au cours de l'année 1980-1981, la Direction des études et recherches a consolidé les études et les activités entreprises, principalement en 1979-1980. Elle a poursuivi la mise en place du système d'information et d'analyse quant à l'évolution de la situation linguistique au Québec et a amorcé une série d'études dans des domaines nouveaux, tout particulièrement dans celui de la qualité de la langue.

À la fin de ce premier cycle triennal, il est approprié de souligner le succès de la formule adoptée lors de la création de la Direction: la composition d'une équipe multidisciplinaire de chercheurs a été une première indication de ce choix. La Direction compte, parmi son personnel permanent en 1980-1981, trois sociologues, trois démographes et deux linguistes. Les chercheurs oeuvrent ensemble à la définition des projets de recherche, à leur exécution et à leur évaluation. Ce travail multidisciplinaire reflète la complexité du dossier linguistique québécois et constitue une particularité importante du fonctionnement de la Direction des études et recherches.

Pour le présent rapport, nous regrouperons les travaux et activités sous trois rubriques:

- les résultats des recherches terminées au cours de l'année 1980-1981;
- les objectifs des recherches mises en route au cours de l'année 1980-1981;
- la préparation du colloque sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques.

4.1. Les résultats des recherches terminées au cours de 1980-1981

Domaine « langue et éducation »

4.1.1. La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-1977 à 1979-1980¹

Cette étude prolonge dans le temps l'analyse des données scolaires entreprise par la Direction des études et recherches depuis 1977². On y présente la répartition linguistique évolutive de la population scolaire du Québec depuis l'entrée en vigueur de la Charte de la langue française.

En 1976-1977, le réseau public d'enseignement du Québec comptait 1 321 857 élèves répartis de la façon suivante: 1 100 620 étaient en français et 221 237 fréquentaient les classes anglaises. En 1979-1980, les classes de langue française comptent 999 203 élèves et les classes de langue anglaise 173 549, pour un total de 1 172 752 (voir tableau 1). La diminution se chiffre donc

1. Claude St-Germain, *La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-77 à 1979-80*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 6, 1981, 37 p.
2. Claude St-Germain, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires 1971-72 à 1978-79*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 3, 1980, X-117 p.

à 9,2% du côté français et à 21,6% du côté anglais.

Cette évolution contraste grandement avec ce qui s'était déroulé depuis le début de la décennie 70, comme nous pouvons l'observer au tableau 1. Entre 1971-1972 et 1975-1976, la clientèle des écoles anglaises est demeurée relativement stable, le pourcentage annuel d'accroissement variant entre

+0,1% et -1,9%, alors que la clientèle des écoles françaises diminuait de plus de 3% par année.

Au cours de la période 1976-1977 à 1979-1980, le poids des classes françaises a augmenté, passant de 83,3% à 85,2% (tableau 2). Celui des classes anglaises se situe pour la première fois sous 15%: il est passé de 16,7% en 1976-1977 à 14,8% en 1979-1980.

Tableau 1

Pourcentages annuels de diminution de la clientèle des commissions scolaires du Québec, selon la langue d'enseignement de 1971-1972 à 1979-1980

Période	Langue d'enseignement		
	français	anglais	total
1971-1972/1972-1973	-2,8	-1,9	-2,7
1972-1973/1973-1974	-3,8	-0,8	-3,3
1973-1974/1974-1975	-3,5	+0,1	-2,9
1974-1975/1975-1976	-3,4	-1,7	-3,1
1975-1976/1976-1977	-4,1	-4,2	-4,1
1976-1977/1977-1978	-4,1	-6,3	-4,5
1977-1978/1978-1979	-2,9	-8,7	-3,9
1978-1979/1979-1980	-2,4	-8,2	-3,3

Source: Étude de Claude St-Germain.

Tableau 2

Répartition de la clientèle des commissions scolaires du Québec, selon la langue d'enseignement de 1971-1972 à 1979-1980

Année	Langue d'enseignement			
	français	anglais	total	
			pourcentage	nombre
1971-1972	84,5	15,5	100,0	1 556 802
1972-1973	84,4	15,6	100,0	1 515 156
1973-1974	84,0	16,0	100,0	1 465 072
1974-1975	83,5	16,5	100,0	1 422 345
1975-1976	83,2	16,8	100,0	1 378 580
1976-1977	83,3	16,7	100,0	1 321 857
1977-1978	83,6	16,4	100,0	1 262 313
1978-1979	84,4	15,6	100,0	1 213 318
1979-1980	85,2	14,8	100,0	1 172 752

Source: Étude de Claude St-Germain.

La répartition des élèves selon la langue maternelle et la langue d'enseignement a aussi subi une évolution marquée au cours des dernières années. Ainsi, la proportion des enfants de langue maternelle française étudiant en langue anglaise a augmenté de 1,9% à 2,2% entre 1971-1972 et 1976-1977. En 1977-1978, ce pourcentage est de 1,8% et en 1978-1979 il se retrouve au niveau de 1971-1972, à 1,9%. L'évolution chez les anglophones est plus sensible: la proportion d'enfants étudiant en français avait diminué de 9,7% à 7,6% entre 1971-1972 et 1976-1977. En 1978-1979, elle se situe à 10,7%. Si l'on considère cette évolution selon le niveau d'enseignement, on constate que c'est à la maternelle que l'évolution la plus importante s'est produite. En 1976-1977, 17,9% des anglophones fréquentaient l'école française. En 1977-1978, ce pourcentage avait quelque peu diminué et se situait à 17,0%. Mais en 1978-1979, 30,6% des jeunes anglophones sont inscrits à la maternelle dans des classes de langue française. Il ne faut cependant pas conclure qu'il s'agit là uniquement d'un effet de l'application de l'article 73 de la Charte. Il est possible qu'une partie de ces inscriptions soient le fait d'enfants admissibles à l'enseignement en anglais. En effet, depuis 1977, le nombre d'élèves admissibles à l'enseignement en anglais qui s'inscrivent à l'école française a augmenté de façon substantielle. En 1977-1978, ce nombre était de 3 690 dans le réseau public; en 1978-1979, il était de 7 234³. On ne connaît pas encore la répartition selon la langue maternelle de ces enfants. S'agit-il d'anglophones dont les parents ne seraient pas satisfaits de la qualité de l'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles de langue anglaise? Puisque la Charte de la langue française fait du français la langue « normale » et « habituelle » des principaux secteurs d'activité de la communauté québécoise, l'apprentissage du français devient une préoccupation de première importance pour les non-francophones qui désirent vivre au Québec

et participer pleinement à son développement.

Avant l'entrée en vigueur de la Loi 101, plus de 80% des allophones fréquentaient l'école de langue anglaise. En 1978-1979, cette proportion a diminué à 72,8%. C'est encore à la maternelle que l'évolution est la plus sensible. Déjà la Loi 22 avait eu pour conséquence de faire passer de 23,9% à 41,5% la proportion des allophones inscrits à la maternelle française. En 1977-1978, pour la première fois, une majorité d'allophones se sont inscrits à l'école de langue française (50,8%). Cette proportion se situe à 57,9% en 1978-1979. Aux niveaux primaire et secondaire, par contre, les pourcentages d'allophones inscrits à l'école de langue anglaise sont respectivement de 70,7% et de 81,6%. Le poids du passé continuera donc de jouer pendant encore plusieurs années et ce n'est qu'après une période assez longue qu'on pourra atteindre une situation où les allophones se distribueront au prorata du poids relatif des francophones et des anglophones dans la population d'âge scolaire du Québec, soit environ 88% (français) et 12% (anglais).

Par ailleurs, si on observe la composition linguistique de la population scolaire, on note que les anglophones et les allophones, qui constituaient 2,1% de la population des classes de langue française en 1976-1977, en représentent maintenant 3,2%. Par ailleurs, en partie à cause de la diminution du poids global des anglophones, en partie à cause de l'augmentation du nombre d'anglophones s'inscrivant à l'école de langue française, la

3. La hausse s'est poursuivie en 1979-1980, alors que 7 956 « admissibles » étaient inscrits à l'école francophone. Ces données sont tirées de: J.-P. Proulx, *Rapport statistique du Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais*, 22 avril 1980.

proportion des anglophones dans les classes de langue anglaise a diminué, passant de 66,7% en 1976-1977 à 65,2% en 1978-1979. On se retrouve ainsi devant une situation assez curieuse: la proportion des non-francophones dans les classes de langue anglaise a augmenté depuis 1971-1972, passant de 32,8% à 34,8%. Il faut probablement voir là une situation temporaire due, en plus des deux facteurs que nous avons mentionnés plus haut, aux diverses mesures transitoires de l'article 73 de la Loi 101, en particulier le droit à l'école anglaise des frères et soeurs cadets des « admissibles », de même que le droit à l'école de langue anglaise pour les nombreux francophones et allophones qui s'y trouvaient déjà en 1976-1977. Il ne faut pas exclure non plus la possibilité que des allophones aient changé leur déclaration, faite en 1976-1977, de leur langue maternelle anglaise.

L'évolution de la situation de 1977-1978 à 1979-1980: les classes d'accueil

Afin d'intégrer les non-francophones au secteur scolaire français, les commissions scolaires ont développé un secteur d'enseignement intensif de la langue française: les classes d'accueil. D'abord réservé aux immigrants allophones, il s'est étendu aux anglophones. Depuis 1978, les classes d'accueil sont ouvertes à tous les non-francophones, admissibles ou non à l'enseignement en langue anglaise, désireux de poursuivre leurs études en français.

Le secteur de l'accueil s'est d'abord développé dans les commissions scolaires catholiques. Créé à la Commission des écoles catholiques de Montréal (C.E.C.M.) en 1969, il regroupait à l'origine à peine 130 élèves. En 1976-1977, les classes d'accueil comptaient 3 229 élèves, dont 30 seulement dans les commissions scolaires protestantes (tableau 3). Il a fallu la Loi 101 pour que les commissions scolaires protestantes dévelop-

pent un secteur quelque peu important d'enseignement en français. Les commissions scolaires protestantes ayant commencé à appliquer la Loi 101 en 1978-1979, les effectifs des classes d'accueil y sont passés à 1 054 en 1978-1979 et à 1 758 en 1979-1980. L'accueil a continué de croître également du côté catholique, passant de 3 199 élèves en 1976-1977 à 5 933 en 1979-1980.

Deux aspects de cette évolution doivent être soulignés. D'abord, dans quel contexte linguistique le secteur de l'accueil se développe-t-il, en particulier du côté protestant? D'autre part, dans quelle mesure le secteur de l'accueil sert-il son objectif d'intégration des non-francophones au secteur scolaire de langue française? N'est-il pas devenu, pour de nombreux parents, un substitut aux diverses méthodes utilisées jusqu'à maintenant pour l'apprentissage du français, langue seconde?

Revenons à la première question. Une étude du Conseil de la langue française sur la cohabitation linguistique en milieu scolaire a mis en lumière le développement du secteur de l'accueil dans les écoles anglaises ou bilingues des commissions scolaires protestantes⁴. En 1978-1979, le secteur de l'accueil des commissions scolaires protestantes de l'île de Montréal comptait 855 élèves. De ce nombre, 728 (85,1%) étudiaient dans des écoles anglaises ou bilingues. En 1979-1980, la proportion était de 916 sur 1 105, soit 82,9%. Cette situation est facile à comprendre puisque, comme nous l'avons déjà souligné, le secteur régulier d'enseignement en langue française de ces organismes est infime. Mais on peut se demander comment des enfants non francophones, baignant dans un

4. Édith Bédard et Claude St-Germain, *La cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec. Étude exploratoire*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents de travail », n° 1, 1980, 96 p.

Tableau 3

Évolution de la clientèle scolaire des classes d'accueil de 1976-1977 à 1979-1980, selon le niveau d'enseignement^a et la confessionnalité des organismes d'enseignement. Ensemble du Québec

Année	Confessionnalité	Niveau d'enseignement				Total
		Maternelle 4 ans	Maternelle 5 ans	Primaire	Secondaire	
1976-1977	catholique	—	—	—	—	3 199
	protestant	—	—	—	—	30
	total	—	—	—	—	3 229
1977-1978	catholique	—	—	—	—	3 245
	protestant	—	—	—	—	23
	total	—	—	—	—	3 268
1978-1979	catholique	2 133	1 422	930	390	4 875
	protestant	189	338	410	117	1 054
	total	2 322	1 760	1 340	507	5 929
1979-1980	catholique	2 697	1 502	1 063	671	5 933
	protestant	817	731	147	63	1 758
	total	3 514	2 233	1 210	734	7 691

^a Disponible en 1978-1979 et 1979-1980 seulement.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'informatique (SIMEQ), fichier des écoles, tableaux non publiés.

milieu anglais en dehors du strict cadre de la classe, vont pouvoir s'intégrer en milieu francophone. On peut se demander si cette situation ne va pas à l'encontre de la Charte de la langue française dont l'un des objectifs est justement d'amener les immigrants (allophones et anglophones) à s'intégrer à la communauté francophone du Québec.

Par ailleurs, il est fort probable que de nombreux enfants des classes d'accueil sont des enfants anglophones admissibles à l'enseignement en langue anglaise. Cette situation reflète peut-être le désir des parents anglophones de fournir à leurs enfants une bonne connaissance de la langue française et leur insatisfaction face aux diverses méthodes d'enseignement du français, langue seconde, actuellement en usage dans les classes de langue anglaise.

4.1.2. Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique?⁵

Cette étude, qui analyse l'évaluation faite par la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal⁶ de l'avenir de sa clientèle étudiant en langue anglaise, situe cette question dans un contexte géographique et histo-

5. Michel Paillé, *Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique? Analyse d'un mémoire de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 4, 1981, IX-104 p.

6. Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, *L'impact de la Charte de la langue française sur l'éducation en langue anglaise et les injustices inhérentes à cette loi*, Montréal, octobre 1980, 14 p.

rique plus large. En effet, on ne peut négliger de comparer l'évolution de la clientèle des écoles anglaises à celle des écoles françaises, ni de s'interroger sur l'origine culturelle des clientèles respectives des réseaux scolaires, lorsqu'on veut cerner l'état présent et futur du dossier démolinguistique scolaire. On ne peut non plus préjuger de l'avenir de la clientèle scolaire anglophone à partir de l'analyse de la situation d'une seule commission scolaire, fût-elle la plus importante.

Afin d'examiner plus en profondeur la question soulevée par la C.E.P.G.M., l'étude situe l'évolution des clientèles de cet organisme par rapport à l'ensemble des clientèles de l'île de Montréal et analyse en quoi elle est particulière et unique. Pour ce faire, l'étude compare l'évolution du secteur anglophone de la C.E.P.G.M. avec celle du secteur francophone de la C.E.C.M. À la lumière de cette analyse, on peut relever les constatations suivantes:

- bien que l'ensemble du secteur anglophone de la C.E.P.G.M. ait connu un déclin de 38,1% entre 1970-1971 et 1979-1980, la C.E.C.M. pour sa part a vu son secteur francophone perdre 46,3% de ses effectifs au cours de la même période;
- même au niveau primaire, la chute des inscriptions de la C.E.P.G.M. (secteur anglophone) a été moins forte (42,1%) qu'à la C.E.C.M. (secteur francophone) où elle a atteint 50,6%;
- la décroissance en maternelle et au premier cycle du primaire a été légèrement plus prononcée à la C.E.P.G.M. (53,0% au secteur anglophone) qu'à la C.E.C.M. (52,2% au secteur francophone);
- au cours de la période 1970-1971 à 1973-1974, la C.E.P.G.M. a connu une baisse de ses effectifs moins importante que la C.E.C.M.: 11,7% comparativement à 16,6%; cette différence s'explique surtout par l'immigration qui compense chez les anglophones les pertes dues à la chute de la fécondité et aux départs vers les banlieues;
- malgré la Loi 22, la période 1973-1974 à 1976-1977 apporte à la C.E.C.M. une décroissance plus prononcée qu'à la période antérieure (19,1% comparée à 16,6%); par contre, la C.E.P.G.M. connaît une relative prospérité puisque ses pertes ralentissent: 7,5% au lieu de 11,7%;
- depuis l'adoption de la Charte de la langue française (période 1976-1977 à 1979-1980), la diminution des effectifs à la C.E.P.G.M. a triplé, passant de 7,5% à 24,2%; cette situation n'a pas pour effet d'enrayer la baisse à la C.E.C.M., puisque celle-ci a vu ses effectifs diminuer avec à peu près la même intensité qu'au cours de la période précédente (20,4% et 19,1%);
- bien que la C.E.P.G.M. ait connu depuis 1976-1977 un fort déclin de ses inscriptions à la maternelle et au premier cycle du primaire réunis (38,0%), il faudra encore quelques années avant que les pertes globales de cette commission scolaire, depuis son point culminant de 1966-1967, soient égales à celles de la C.E.C.M.;
- durant les années qui précèdent l'adoption de la Charte de la langue française, et malgré la Loi 22 qui restreignait l'accès à l'école de langue anglaise, le réseau anglophone de la C.E.P.G.M. a connu une relative prospérité comparativement au réseau anglophone de l'ensemble de l'île de Montréal. Mais depuis l'entrée en vigueur de la Loi 101, le réseau anglophone de la C.E.P.G.M. a vu ses effectifs diminuer dans une proportion plus forte que celle de l'ensemble de l'île de Montréal;
- bien que l'on observe, depuis l'adoption de la Charte de la langue française, une

- chute importante du nombre d'élèves faisant leurs études en anglais au secteur public de l'île de Montréal, une comparaison avec le réseau francophone, entre les années 1971-1972 et 1979-1980, montre une baisse relative plus prononcée chez les francophones (38,9%) que chez les anglophones (31,0%);
- avant l'adoption de la Charte de la langue française, la proportion des enfants étudiant en anglais (réseau public, ensemble du Québec) était en hausse et dépassait de près de 5 unités de pourcentage l'importance relative des jeunes de langue maternelle anglaise dans l'ensemble de la population;
 - trois ans après la mise en application de la Loi 101, on observe que le processus d'intégration des élèves allophones à l'école de langue française ne fait que commencer puisque l'école publique de langue anglaise recevait, en 1979-1980, 14,9% des élèves tandis que seulement 11,1% des enfants d'âge scolaire étaient de langue maternelle anglaise. Ce contraste est encore plus frappant pour la C.E.P.G.M. car la proportion d'élèves au secteur anglophone excède de plus de 30 unités de pourcentage celle des élèves de langue maternelle anglaise (tableaux 4 et 5);
 - pour sa part, la section anglaise de la C.E.C.M. continue de recevoir une majorité de non-anglophones (72,2%) (tableau 6).

Tableau 4

Distribution des élèves selon la langue d'enseignement et la langue maternelle de l'ensemble du Québec et de l'île de Montréal, réseau public, années scolaires 1973-1974, 1976-1977 et 1979-1980

Entité géographique/langue	Année scolaire					
	1973-1974		1976-1977		1979-1980	
	LE ^a %	LM ^b %	LE %	LM %	LE %	LM %
Ensemble du Québec:						
Français	84,0	84,5	83,2	83,3	85,1	84,2
Anglais	16,0	11,5	16,8	12,1	14,9	11,1
Autre	—	4,0	—	4,7	—	4,7
Total ^c	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Île de Montréal:						
Français	61,2	61,6	58,7	57,6	60,4	57,0
Anglais	38,8	24,7	41,3	26,3	39,6	26,9
Autre	—	13,8	—	16,1	—	16,1
Total ^c	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

^a LE: langue d'enseignement, à l'exclusion des classes d'accueil.

^b LM: langue maternelle.

^c La somme de chacune des colonnes n'est pas toujours égale à 100, étant donné l'arrondissement à une seule décimale.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'informatique (SIMEQ), fichier des écoles, tableaux non publiés, 11 novembre 1980.

Tableau 5

Distribution des élèves selon la langue d'enseignement et la langue maternelle de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal et la Commission des écoles catholiques de Montréal, années scolaires 1973-1974, 1976-1977 et 1979-1980

Commission scolaire/langue	Année scolaire					
	1973-1974		1976-1977		1979-1980	
	LE ^a %	LM ^b %	LE %	LM %	LE %	LM %
C.E.P.G.M. :						
Français	2,2	5,7	3,2	5,1	5,4	5,4
Anglais	97,8	71,8	96,8	67,9	94,6	65,9
Autre	—	22,5	—	26,9	—	28,7
Total ^c	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.E.C.M. :						
Français	77,6	77,9	76,8	74,9	77,7	73,3
Anglais	22,4	6,9	23,2	8,1	22,3	11,4
Autre	—	15,2	—	17,0	—	15,3
Total ^c	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notes et source: voir tableau 4.

Tableau 6

Distribution relative des élèves recevant leur enseignement en anglais à la Commission des écoles catholiques de Montréal, selon leur langue maternelle, années scolaires 1971-1972, 1973-1974, 1976-1977 et 1979-1980

Langue maternelle	Année scolaire			
	1971-1972 %	1973-1974 %	1976-1977 %	1979-1980 %
Français	13,4	12,3	9,9	9,6
Anglais	24,8	26,3	26,7	28,8
Autre	61,8	61,5	63,4	61,6
Total ^a	100,0	100,0	100,0	100,0

^a La somme de chacune des colonnes n'est pas toujours égale à 100, étant donné l'arrondissement à une seule décimale.

Source: Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Service de l'informatique (SIMEQ), d'après des tableaux non publiés, établis entre décembre 1978 et novembre 1980.

Bref, puisque depuis de nombreuses décennies les écoles de langue anglaise accueilleraient tous les anglophones et presque tous les allophones sans égard à leur origine, une modification de cette situation de laisser-faire ne pouvait que contribuer, avec d'autres facteurs, aux diminutions de clientèles; malgré cela, ces baisses d'effectifs ne sont pas plus importantes que celles vécues par les commissions scolaires catholiques francophones au cours de la dernière décennie.

Si l'on porte maintenant attention à la situation qui prévaut en Estrie et dans l'Outaouais, on note les faits suivants: en Estrie, la décroissance relative des inscriptions au secteur public entre 1971-1972 et 1979-1980 a été identique pour les anglophones et les francophones, soit près de 25%. Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, la clientèle des commissions scolaires protestantes (anglophones) de l'Estrie a connu un déclin plus prononcé que celle des commissions scolaires catholiques (francophones); toutefois, la proportion d'élèves recevant leur enseignement en anglais demeure légèrement plus élevée que celle de langue maternelle anglaise. En 1979-1980, les commissions scolaires protestantes de l'Estrie recevaient plus d'élèves de langue maternelle française à qui elles donnaient un enseignement en anglais, que les commissions scolaires catholiques n'accueillaient de jeunes anglophones (langue maternelle) faisant leurs études en français.

Dans l'Outaouais, bien que la proportion d'élèves étudiant en anglais au secteur public ait beaucoup plus diminué depuis la Loi 101 que la proportion de jeunes faisant leurs études primaires et secondaires en français, il s'agit là, comme ailleurs au Québec, d'un décalage dans le temps, puisque les pertes depuis la fin des années 60 sont du même ordre pour les deux langues d'enseignement. L'importance absolue des effectifs d'élèves inscrits au secteur anglophone des commissions scolaires est sensiblement touchée par

les mouvements migratoires interprovinciaux: ainsi, alors que, pour l'ensemble du Québec, 7,9% des élèves du réseau anglophone inscrits en 1975-1976 étaient nés ailleurs au Canada, les écoles de l'Outaouais en comptaient plus du tiers, soit 36%. Enfin, alors que les tests linguistiques de la Loi 22 ne pouvaient corriger la situation particulière de l'Outaouais, la « clause Québec » de la Loi 101 a renforcé la position du français dans cette région; cette clause s'est révélée tout à fait essentielle à la ville de Hull où la population anglophone s'accroissait plus vite par les mouvements migratoires que celle d'expression française.

À n'en pas douter, la vie d'une communauté repose en bonne partie sur la force de son système d'éducation. Il est donc naturel que la minorité anglophone du Québec s'inquiète lorsqu'elle constate une diminution importante des effectifs de ses écoles. Cependant, il nous apparaît important de replacer ces inquiétudes dans le contexte de la baisse de la clientèle qui sévit depuis plus de dix ans dans les commissions scolaires catholiques (francophones) et de ne pas négliger les prévisions réalisées par le Conseil scolaire de l'île de Montréal. Ces prévisions nous permettent de conclure que l'école de langue anglaise au Québec, et sur l'île de Montréal en particulier, n'est pas en péril; elle en est même très loin. Ces prévisions des populations d'élèves de niveaux précollégiaux faites par le Conseil scolaire de l'île de Montréal révèlent que le réseau anglophone devrait compter 69 300⁷ élèves en 1984 sur le seul territoire de l'île, ce qui représente 32% des élèves qui se seront inscrits dans les écoles publiques cette année-là. Il s'agit d'un effectif relatif plus important que celui de la communauté anglophone — définie selon la langue maternelle — de Montréal. C'est donc dire

7. Conseil scolaire de l'île de Montréal, *Inscription des élèves au 30 septembre 1980*, Montréal, C.S.I.M., Équipement-démographie, décembre 1980, 5 pages et 7 tableaux.

que, sept ans après la mise en vigueur de la Loi 101, l'école de langue anglaise continuerait à recevoir proportionnellement plus d'élèves que si ses effectifs correspondaient au poids relatif de la communauté anglophone de Montréal.

Pour sa part, la C.E.P.G.M., avec ses 23 175 élèves inscrits au secteur anglophone, continuerait d'être l'une des principales commissions scolaires du Québec, et la deuxième commission en importance de l'île de Montréal. En fait, alors qu'en 1970-1971 les inscriptions dans les classes de langue anglaise de la C.E.P.G.M. représentaient 14,8% du nombre total d'élèves inscrits dans les écoles publiques de l'île de Montréal, cette proportion serait ramenée à 11,9% en 1984-1985. Si l'on compare ces chiffres avec ceux des effectifs des classes françaises de la C.E.C.M., les proportions passeraient de 45,3% (1970-1971) à 39,1% (1984-1985). Bref, alors que la C.E.C.M. verrait ses effectifs diminuer de 58,1%, ceux de la C.E.P.G.M. auraient baissé de 60,9%. Compte tenu de l'évolution de chacune de ces commissions scolaires, doit-on dramatiser de telles différences dans les baisses d'effectifs échelonnées sur une période de 14 ans⁸?

Le problème des baisses de clientèles dans les établissements d'enseignement s'inscrit dans le prolongement d'un phénomène plus vaste aux conséquences multiples. Il s'agit d'une véritable révolution démographique caractérisée par une baisse de la natalité et une diminution de la mortalité. Cette révolution a eu pour résultat majeur le vieillissement des populations dont les conséquences sont innombrables. C'est dire que les difficultés reliées aux baisses de clientèles scolaires dont a fait état la C.E.P.G.M. ne forment qu'une partie des ajustements auxquels doivent faire face les sociétés occidentales.

À la lumière des faits énumérés, quelques questions peuvent être posées. Les solutions

aux problèmes causés par la décroissance des effectifs scolaires sont-elles uniquement du côté d'une « stratégie compensatoire » visant le recrutement du plus grand nombre d'élèves possible, ou bien du côté des réformes pédagogiques jusque-là négligées autant par les réseaux anglophones que francophones des commissions scolaires publiques⁹? Les solutions ne seraient-elles pas aussi du côté d'un enseignement du français, langue seconde, et d'une intégration au milieu francophone plus conforme à la réalité québécoise?

4.1.3. Les articles à portée linguistique des projets de règlements concernant les régimes pédagogiques¹⁰

À la suite d'une demande du ministre responsable de l'application de la Charte, le Conseil de la langue française a étudié les règlements relatifs au régime pédagogique du niveau primaire et de l'éducation préscolaire, et au régime pédagogique du niveau secondaire; il a abordé particulièrement les articles des projets de règlements qui touchent l'immersion et l'accueil et il a demandé à la Direction des études et recherches de préparer une analyse de ce document. Il s'agit là de sujets que la Direction des études et

8. Notons que le mémoire de la C.E.P.G.M. prévoit 26 000 ou 27 000 élèves en 1984-1985 au lieu des 23 175 prévus par le C.S.I.M.; avec 26 000 élèves, la chute des effectifs de la C.E.P.G.M. serait plus réduite (56,2%) que celle de la C.E.C.M. (58,0%). Voir page 31, note 6.

9. Manuel Crespo et Jean-B. Haché, « Notre gestion de la décroissance, une menace à la qualité de l'éducation », *Le Devoir*, 27 janvier 1981.

10. Edith Bédard, *Réflexions et commentaires. Les articles à portée linguistique des projets de règlements concernant les régimes pédagogiques. Éducation préscolaire, primaire, secondaire*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 7, 1981, 25 p.

recherches a déjà étudiés, en particulier avec le dossier « cohabitation » et lors de l'évaluation de l'avant-projet de position ministérielle sur l'immersion. Cet avant-projet lui avait été soumis par la Direction générale du développement pédagogique pour discussion.

On trouvera dans les pages suivantes un certain nombre de remarques et d'observations pouvant ouvrir des avenues de recherche et donner lieu à des réflexions ultérieures plus poussées.

Le but de ce texte est, dans un premier temps, de relier les projets de règlements des niveaux primaire et secondaire à l'*Énoncé de politique* du ministère de l'Éducation qui en constitue le fondement, au *Livre blanc* du développement culturel et à la *Politique québécoise de la langue française*, afin de voir comment ils s'en inspirent; dans un deuxième temps, ce texte incite à la réflexion sur les projets de règlements en ce qui touche l'immersion et l'accueil et, en troisième lieu, il formule des observations sur différents points des règlements, et propose, finalement, un certain nombre de recommandations. Pour les fins du présent rapport, nous rappelons ces recommandations:

A — Étant donné que l'inclusion de l'immersion (ou enseignement bilingue) équivaldrait à une reconnaissance de principe de l'immersion;

— étant donné que la reconnaissance de l'immersion, en privilégiant une démarche pédagogique par rapport à d'autres démarches existantes ou à venir, va à l'encontre de l'esprit d'innovation de l'*Énoncé de politique*;

— étant donné que rien ne prouve que l'immersion soit plus efficace qu'une autre méthode, traditionnelle ou non, pour l'atteinte des objectifs véritables de

l'enseignement des langues secondes au Québec;

NOUS SOMMES D'AVIS QUE TOUTE ALLUSION DIRECTE OU INDIRECTE À L'IMMERSION (OU ENSEIGNEMENT BILINGUE) DEVRAIT ÊTRE RETIRÉE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS ET QUE, PAR CONSÉQUENT, LE 2^e PARAGRAPHE DES ARTICLES 45 (PRIMAIRE) ET 40 (SECONDAIRE) SOIENT SUPPRIMÉS.

B — Étant donné que l'accueil vise l'intégration au milieu francophone des élèves non francophones non admissibles à l'enseignement en langue anglaise conformément à l'esprit du *Livre blanc* et de l'*Énoncé de politique*;

— étant donné que, plus le milieu d'accueil sera semblable au milieu dans lequel les élèves devront évoluer lorsqu'ils auront quitté les classes d'accueil, plus leurs chances de s'y intégrer harmonieusement seront grandes;

— étant donné que le « milieu scolaire francophone » est le plus apte à fournir l'accueil le plus adéquat et le plus cohérent possible;

NOUS SOMMES D'AVIS QUE LES CLASSES D'ACCUEIL NE DÉVRAIENT ÊTRE AUTORISÉES QU'EN MILIEU SCOLAIRE FRANCOPHONE ET QU'AUCUNE DÉROGATION À CETTE RÈGLE NE SOIT PERMISE.

C — Étant donné que l'expression « élève non francophone » ne permet pas de rendre compte de tous les types de cheminement dans l'apprentissage et l'intégration linguistiques;

— étant donné que cette expression n'est pas opératoire, aux fins d'une politique de l'enseignement des langues et dans

le contexte où la situe le projet de règlement;

NOUS SUGGÉRONs QUE CETTE EXPRÉSSION SOIT RETIRÉE OU CIRCONSCRITE DE FAÇON PLUS ADÉQUATE.

4.1.4. Contribution à l'étude de la qualité de la langue des textes utilisés à l'école primaire¹¹

La qualité du français des manuels utilisés à l'école primaire a fait l'objet de maintes critiques au début des années 60. Après le frère Untel, qui s'indignait « des programmes de cauchemar et des manuels incroyables »¹², les Femmes diplômées de l'Université de Montréal présentaient à la commission Parent, en avril 1962, un rapport sur les manuels de français au cours primaire. La même année, Solange et Michel Chalvin publiaient *Comment on abrutit nos enfants*¹³; les auteurs y soulignaient la piètre qualité linguistique des manuels de français (inconnexions grammaticales, anglicismes, etc.).

De nombreuses questions persistent encore aujourd'hui en ce qui concerne la qualité de la langue des textes mis à la disposition des écoliers québécois. Les inquiétudes sont encore plus grandes envers les polycopiés, ce nouveau mode de production de quasi-manuels, érigé en véritable système dans la plupart des écoles. Ces textes, produits souvent très rapidement, ne sont en général soumis à aucune règle de qualité prescrite, soit par l'école, soit par la commission scolaire.

On a recensé¹⁴ en moyenne une faute par cinquante phrases pour l'ensemble du corpus retenu¹⁵. L'étude des polycopiés fournit un portrait très différent: nous avons dénombré en moyenne une faute par cinq phrases. L'écart est donc considérable. Sans connaître le seuil au delà duquel la situation

pourrait être taxée de catastrophique, il y a lieu de s'inquiéter d'une telle prolifération de fautes dans des textes qui servent d'outils d'apprentissage aux enfants des classes primaires. La situation est encore plus inquiétante lorsqu'on observe que les polycopiés utilisés pour l'enseignement du français ne sont guère de meilleure qualité que les autres.

Mais quelle est l'importance des polycopiés dans le processus d'apprentissage? L'étude ne répond pas à cette question. Cependant, l'expérience des auteurs et leur connaissance du milieu portent à croire que leur utilisation est très répandue et qu'elle s'accroît. Bien souvent, les polycopiés remplacent les manuels et, plus souvent encore, ils jouent le rôle de cahiers d'exercices.

On peut se demander si les professeurs possèdent les outils de référence adéquats (dictionnaires de langue, dictionnaires de synonymes, grammaires, dictionnaires correctifs,

11. Direction des études et recherches, *Contribution à l'étude de la qualité de la langue des textes utilisés à l'école primaire*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 5, 1981, 20 p.
12. *Les insolences du frère Untel*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 5^e éd., 1960, 158 p.
13. Solange et Michel Chalvin, *Comment on abrutit nos enfants*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, 139 p.
14. On a utilisé la grille d'analyse élaborée par le professeur Conrad Bureau de l'Université Laval.
15. Formé de 28 manuels et de 700 polycopiés répartis en quatre catégories: a) les manuels qui servent à enseigner le français; b) les manuels qui servent à l'enseignement de disciplines autres que le français (notamment les mathématiques, la géographie, la catéchèse, ...); c) les polycopiés qui servent à l'apprentissage du français; d) les polycopiés qui servent à l'enseignement de disciplines autres que le français.

recensions d'anglicismes courants, lexiques techniques, etc.) pour rédiger leurs photocopiés. Lorsqu'ils élaborent eux-mêmes leur matériel pédagogique, ces professeurs posent non seulement un geste pédagogique, mais effectuent également un acte de communication dont ils doivent peser les conséquences.

Si la qualité de la langue des photocopiés laisse souvent à désirer, ne faudra-t-il pas aussi s'interroger sur l'influence, d'un point de vue esthétique, des photocopiés sur la présentation générale des travaux des élèves? On se plaint que les travaux des écoliers manquent de fini, et cela à tous points de vue, mais ne sont-ils pas le reflet de la masse de photocopiés que ces écoliers ont utilisés au cours de leurs années de formation? Une étude de l'impact de la photocopie à l'échelle industrielle sur l'apprentissage révélerait vraisemblablement des corrélations surprenantes.

4.1.5. La conscience linguistique des étudiants du secteur secondaire francophone

Cette étude dirigée par deux chercheurs de la Direction des études et recherches a pour objet de déterminer, par le biais d'une enquête d'opinion, quel type de motivation les étudiants francophones du Québec manifestent à l'égard du langage comme phénomène général de communication, à l'égard de la langue française et de la langue anglaise, ainsi qu'à l'endroit de la situation linguistique du Québec. On veut, par cette étude, d'une part rassembler des données précises et quantifiables sur les perceptions et les opinions que les étudiants entretiennent, notamment vis-à-vis du français et de l'anglais, d'autre part comparer ces perceptions et ces opinions avec l'usage que les étudiants font de l'une ou l'autre langue dans différentes circonstances de « consommation linguisti-

que ». Les résultats complets de cette étude seront rendus publics au cours de l'automne 1981. Néanmoins, les premiers résultats ayant été connus au cours de l'année 1979-1980, nous présentons quelques données qui ont servi à la préparation de communications pour la rencontre annuelle de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée¹⁶ et pour celle de l'ACFAS¹⁷.

Les milieux d'enquête¹⁸

Le Québec n'est pas homogène sur le plan linguistique. Dans certaines régions, la population est presque totalement francophone; dans d'autres régions, on retrouve une présence importante d'anglophones et d'allophones. L'enquête tient compte de cette réalité. Ne livrer qu'un portrait linguistique général du jeune Québécois ne peut révéler qu'une image tronquée de la situation; ce portrait ne comporte donc pas beaucoup d'intérêt. Cinq critères de sélection¹⁹ ont donc été retenus et leur application nous a conduits au choix des six localités suivantes:

- Milieu francophone hors Montréal: Jonquière et Courville (région de Québec)
- Montréal métropolitain: Pointe-aux-Trembles (francophone), LaSalle (milieu mixte francophone/anglophone) et Saint-

16. Par Daniel Monnier, agent de recherche à la Direction des études et recherches, 3 juin 1980.

17. Par Édith Bédard et Daniel Monnier, agents de recherche à la Direction des études et recherches, Montréal, 9 mai 1979.

18. La représentativité des échantillons sera discutée dans le rapport. Nous pouvons affirmer qu'en aucun cas celle-ci ne compromet les résultats de l'étude.

19. Une explication complète de chaque critère apparaîtra dans le rapport.

Léonard (milieu mixte francophone/allophone)

— Milieu frontalier avec l'Ontario: Hull (centre)

Le questionnaire et le moment de l'enquête

On peut schématiser le contenu du questionnaire en disant qu'il recueille des informations de trois types principaux: a) le comportement des jeunes sur le plan linguistique, b) leurs attitudes et c) l'influence du contexte social et culturel sur leurs comportements et leurs attitudes. Pour le secondaire, l'enquête a été effectuée à la fin de l'automne 1978 auprès de 2 095 jeunes Québécois francophones de six polyvalentes, soit une école par milieu choisi.

Le degré de francisation des six milieux d'enquête et leur influence sur les attitudes des jeunes

Il est d'abord utile de caractériser l'environnement linguistique de chacun des milieux d'enquête d'après les comportements et les attitudes linguistiques des jeunes francophones. En utilisant un indice de francité permettant de mesurer les facteurs environnementaux — la composition de la population, la fréquence de l'utilisation de l'anglais dans le milieu en général et dans les commerces en particulier, l'accessibilité à des médias anglophones et le niveau de bilinguisme des jeunes répondants francophones de l'enquête —, on a pu classer les milieux d'enquête comme suit:

Jonquière	83 points
Québec	80 points
Montréal francophone	67 points
Hull	50 points
Montréal allophone	46 points
Montréal anglophone	31 points

L'attachement à la langue française

Une des questions de l'enquête est constituée de dix-neuf propositions révélant des attitudes à l'égard de la situation linguistique. Neuf de ces propositions sont destinées à la construction d'une échelle d'attitudes, mais les premières analyses se sont limitées à présenter les résultats généraux, c'est-à-dire à livrer les proportions de jeunes qui sont d'accord avec les propositions selon les milieux.

Chacune des propositions traduit un sentiment favorable ou défavorable à l'égard de la langue française. On constate, en observant les proportions moyennes établies par chacune des données observées, qu'il n'y a pas de différence significative entre les six milieux d'enquête: les proportions moyennes varient entre 58% et 60%. Cependant, en regardant les propositions une à une, certaines données pourront inquiéter ceux qui travaillent à la promotion de la langue française au Québec:

- 35% à 40% des jeunes francophones croient que « tous les débats sur le français au Québec sont de vains débats ». La proportion atteint même 47% à Jonquière;
- 35% à 40% disent que « vivre en français n'est pas nécessaire à leur épanouissement personnel »;
- 40% des jeunes de Québec, 33% de ceux du Montréal francophone et 30% de ceux du Montréal allophone croient qu'« il serait plus utile que leurs enfants (éventuels) fréquentent l'école anglaise »;
- sauf à Hull (31%), les jeunes croient dans des proportions variant entre 37% et 39% que « trop d'importance est accordée à la question de la qualité du français au Québec ».

Par ailleurs, l'adhésion des jeunes francophones à la troisième proposition révèle

un plus fort attachement au français: les deux tiers des jeunes des milieux de Québec, de Jonquière, du Montréal francophone et du Montréal allophone se sentent « privés d'un droit fondamental lorsqu'ils sont empêchés de parler leur langue ». Dans le Montréal anglophone et à Hull, les proportions tombent à 60% et à 61%.

En résumé, ces données révèlent qu'une proportion moyenne de jeunes francophones, variant entre 58% et 60% selon les milieux d'enquête, manifestent un attachement à leur langue. Elles indiquent aussi que deux jeunes francophones sur cinq sont plutôt tièdes à l'égard des faits de langue au Québec.

Tableau 7

Proportion des jeunes francophones qui sont d'accord avec chacune des propositions traduisant une attitude d'attachement ou de détachement vis-à-vis de la langue française, selon les milieux d'enquête

Proposition	Québec	Jonquière	Montréal francophone	Montréal anglophone	Montréal allophone	Hull
	%	%	%	%	%	%
Jamais je n'envisagerai de vivre ailleurs que dans un pays francophone.	44	41	46	39	41	39
Cela me fatigue lorsque j'entends des gens parler un français plein de termes anglais.	42	47	46	45	48	48
Lorsque je suis empêché(e) de parler ma langue, je me sens privé(e) d'un droit fondamental.	66	66	68	60	68	61
Je pense que tous les débats sur le français au Québec sont de vains débats.	37	47	37	35	41	36
Vivre en français, pour moi, n'est pas nécessaire à mon épanouissement personnel.	34	34	36	41	38	37
Si j'avais des enfants, je crois qu'il serait plus utile pour eux de fréquenter l'école anglaise.	40	25	33	20	30	18

Suite du tableau 7 à la page suivante.

Tableau 7 (suite)

Proposition	Québec %	Jonquière %	Montréal francophone %	Montréal anglophone %	Montréal allophone %	Hull %
Le français est une langue trop difficile pour que j'investisse mon temps et mon énergie pour le perfectionner.	13	15	17	15	9	10
La meilleure chose qui puisse arriver aux Québécois, c'est qu'ils apprennent tous l'anglais et cessent de perdre leur temps au sujet du français.	10	11	16	13	12	9
On accorde beaucoup trop d'importance à la question de la qualité du français au Québec.	37	39	37	38	37	31
Proportion moyenne des jeunes manifestant un attachement à leur langue	59 (372)	59 (402)	58 (378)	58 (337)	60 (312)	59 (293)

Source: Communication présentée par Daniel Monnier au colloque de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée, Montréal, 3 juin 1980.

Optimisme ou pessimisme vis-à-vis de la situation de la langue française au Québec

Les dix autres propositions de la question 25 se veulent une mesure de l'attitude optimiste ou pessimiste vis-à-vis de la situation du français au Québec. Les données du tableau 8 montrent que la proportion moyenne d'optimistes atteint de 70% à 73% dans cinq milieux sur six. Hull fait exception avec une proportion moyenne de 65% d'optimistes, ce qui donne un écart de 5% à 8% par rapport aux autres milieux.

Hull perd des points surtout par rapport aux propositions suivantes :

- les jeunes de Hull sont moins nombreux (63%) à croire que « la situation du français s'est considérablement améliorée » ;
- ils sont moins nombreux (72%) à croire qu'« il va devenir indispensable pour un anglophone de connaître le français aussi bien que l'anglais » ;
- la même tendance vaut pour leur présomption que « les immigrants vont apprendre le français davantage que l'anglais ».
- enfin, moins de 50% des jeunes de Hull croient que « les anglophones utilisent de plus en plus le français au Québec ».

Tableau 8

Proportion des jeunes francophones qui sont d'accord avec chacune des propositions traduisant une attitude optimiste ou pessimiste vis-à-vis de la situation du français au Québec, selon les milieux d'enquête

Proposition	Québec %	Jonquière %	Montréal francophone %	Montréal anglophone %	Montréal allophone %	Hull %
Depuis quelques années, la situation du français au Québec s'est considérablement améliorée.	71	78	77	74	71	63
Au Québec, il va devenir indispensable pour un anglophone de connaître le français aussi bien que l'anglais.	79	78	76	78	82	72
De plus en plus, au Québec, les immigrants vont apprendre le français davantage que l'anglais.	69	72	69	74	77	60
Les francophones du Québec accordent de plus en plus d'importance à la qualité de leur français.	79	81	70	70	72	69
Il ne faudrait pour rien au monde abandonner nos efforts pour garder au Québec le français de nos pères.	86	84	85	82	85	80
il est important de bien connaître le français pour réussir dans le métier que je projette.	74	69	70	70	67	67
On voit de plus en plus d'anglophones qui utilisent le français au Québec.	53	62	63	63	64	49

Suite du tableau 8 à la page suivante.

Tableau 8 (suite)

Proposition	Québec %	Jonquière %	Montréal francophone %	Montréal anglophone %	Montréal allophone %	Hull %
La cause du français au Québec est une cause perdue d'avance.	10	9	14	10	12	9
À toutes fins pratiques, au Québec, il est plus important d'apprendre l'anglais que de perfectionner son français.	35	31	30	33	39	31
Le français est en perte de vitesse au Québec.	24	23	23	23	24	28
Proportion moyenne des jeunes ayant une attitude optimiste	71 (372)	73 (402)	70 (378)	71 (337)	71 (312)	65 (293)

Source: Communication présentée par Daniel Monnier au colloque de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée, Montréal, 3 juin 1980.

En résumé, environ 30% des jeunes francophones sont plutôt pessimistes à l'égard de l'avenir du français au Québec. Seul le milieu de Hull semble se distinguer par un pessimisme qui atteindrait 35% des jeunes répondants. On peut donc conclure que le degré de conscience linguistique est à peu près partout le même quel que soit le contexte où vivent les jeunes Québécois francophones. Il faut retenir toutefois qu'environ 40% des jeunes ne manifestent pas beaucoup d'intérêt à l'égard de leur langue.

La présence du français et de l'anglais dans les activités culturelles des jeunes francophones

Les jeunes francophones des six milieux passent en moyenne 31 heures par semaine à des activités telles que l'écoute de la radio (8 heures/sem.), de la télévision (12 heures/sem.) et la lecture (11 heures/sem.). La répartition de ces heures entre les diverses activités n'est pas très différente d'un milieu à l'autre. Les médias les plus utilisés sont la

radio, la télévision et les revues. Le relevé suivant donne le pourcentage du temps alloué à chacune de ces activités en anglais, dans chacun des milieux d'enquête.

Tableau 9
Écoute de la radio ou de la télévision et lecture, en langue anglaise

Milieu	radio %	télévision %	revues %
Québec	16	22	11
Jonquière	13	21	8
Montréal francophone	32	29	12
Montréal anglophone	51	44	26
Montréal allophone	41	37	25
Hull	56	49	29

Source: Communication présentée par Daniel Monnier au colloque de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée, Montréal, 3 juin 1980.

Les jeunes francophones des deux dernières années du niveau secondaire assistent assez peu aux spectacles (théâtre, représentations de chanteurs et cinéma). Ils le font en moyenne d'une à deux fois par mois. Ils assistent par ailleurs à des spectacles de chanteurs anglophones dans une forte proportion des cas et ce, même dans les milieux très francophones. C'est par contre le théâtre et le cinéma en français qu'ils fréquentent (sauf à Hull et à Montréal anglophone). Les données suivantes indiquent le pourcentage des jeunes qui disent voir « surtout en anglais » ou « en anglais seulement » les spectacles mentionnés.

Tableau 10
Fréquentation des spectacles
en langue anglaise (surtout ou seulement)

Milieu	théâtre %	chanteurs %	cinéma %
Québec	0,8	35,1	0,3
Saguenay	0,3	26,0	0,8
Montréal francophone	0,0	31,9	3,2
Montréal anglophone	3,0	45,4	17,1
Montréal allophone	0,8	40,2	5,8
Hull	6,1	44,8	29,4

Source: Communication présentée par Daniel Monnier au colloque de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée, Montréal, 3 juin 1980.

Les jeunes francophones achètent ou empruntent environ 2 disques (ou cassettes) par mois et 1,5 livre. La proportion de disques ou de cassettes (excluant la musique instrumentale) en anglais est très élevée dans tous les milieux quoique plus forte encore dans le Montréal anglophone, le Montréal allophone et Hull. La proportion de livres en anglais est par ailleurs très faible. Le relevé suivant indique la proportion des jeunes qui ont acquis des disques (ou cassettes) et des livres

« surtout » et « seulement » en langue anglaise depuis trois mois.

Tableau 11
Acquisition de disques, cassettes ou livres
en langue anglaise (surtout ou seulement)

Milieu	disques ou cassettes %	livres %
Québec	44,8	0,4
Saguenay	40,4	1,0
Montréal francophone	45,6	0,7
Montréal anglophone	57,5	2,6
Montréal allophone	59,5	1,6
Hull	65,9	7,1

Source: Communication présentée par Daniel Monnier au colloque de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée, Montréal, 3 juin 1980.

Du point de vue de l'utilisation du français et de l'anglais, une opposition presque parfaite (le théâtre fait exception) existe entre les habitudes linguistiques à l'égard des médias parlés d'une part et des médias écrits d'autre part. Les médias parlés, soit la radio, la télévision, le disque, les spectacles de chanteurs (et jusqu'à un certain point le cinéma à Hull) sont beaucoup fréquentés en anglais. Par contre, les médias écrits comme les journaux, les livres et les bandes dessinées le sont assez peu. La radio, le disque et les spectacles de chanteurs forment vraiment une trilogie, l'un supportant le marché de l'autre. Il est intéressant de mettre en parallèle l'aptitude à parler l'anglais chez les jeunes des six milieux avec leur fréquentation de certains médias en anglais: on peut alors constater que les jeunes des milieux très francophones comme Québec, Jonquière et Montréal (secteur francophone) semblent assister à des spectacles de chanteurs ou se procurer des disques en anglais dans des

proportions qui vont bien au delà de leur compétence en cette langue. Dans les milieux mixtes cependant, la consommation de ces médias semble beaucoup plus près des aptitudes linguistiques. Dans les trois premiers milieux, les jeunes recherchent peut-être davantage un « son » tandis que, dans les trois derniers, ils sont dans une grande proportion des cas aptes à comprendre ce qui est vraiment exprimé en anglais.

Les médias parlés, par leur omniprésence et leur puissance d'expression (la parole, le geste, la couleur), sont sûrement les agents de socialisation les plus importants et, à cet égard, les résultats des analyses effectuées au cours de cette recherche peuvent être inquiétants. Ces résultats révèlent qu'en milieu mixte les jeunes francophones les consomment beaucoup en anglais, actualisant ainsi un mécanisme très fort d'acculturation.

Cette étude comporte aussi d'autres ensembles de questions relatives, en particulier, à l'importance accordée au perfectionnement linguistique (en français et en anglais), à la perception de la place actuelle et de l'avenir du français au Québec, au degré de facilité dans l'apprentissage de la langue française ou de la langue anglaise. Les analyses sur ces sujets seront présentées dans le prochain rapport annuel.

4.1.6. L'utilisation des ouvrages didactiques en langue anglaise dans les universités et collèges francophones du Québec. Synthèse de la documentation²⁰

Afin d'évaluer le problème de l'utilisation des ouvrages didactiques en langue anglaise dans les établissements d'enseignement postsecondaire francophones du Québec, la Direction des études et recherches a préparé une synthèse de la documentation publiée

sur ce sujet au cours de la période de 1974 à 1979.

Bien que de nature variée et de valeur inégale, cette documentation est considérable. Force est de reconnaître que la plupart des documents ne contiennent que des observations et des affirmations qui reposent sur une base assez faible: au lieu d'y trouver des résultats d'enquêtes systématiques ou des analyses d'envergure, on doit se contenter de vœux pieux, d'impressions personnelles et, dans les meilleurs cas, de descriptions sommaires limitées dans l'espace et dans le temps. Bien que ceci ne suffise pas, la diversité même des sources utilisées pour ce rapport en augmente, jusqu'à un certain point, la pertinence.

La place de l'anglais semble varier selon les disciplines et les niveaux d'enseignement: généralement, plus l'enseignement est technique et spécialisé, plus l'anglais y règne; de même, plus l'étudiant avance dans ses études, plus il est obligé de connaître l'anglais. Par ailleurs, notons le pourcentage élevé de publications en langue anglaise dont les auteurs sont des scientifiques francophones. La place de l'anglais semble varier selon le caractère obligatoire ou facultatif de l'ouvrage didactique. Souvent, l'utilisation d'ouvrages didactiques en langue anglaise est moins accusée pour les ouvrages obligatoires que pour ceux qui sont optionnels. Il arrive même que les manuels scolaires recommandés pour un cours soient tous bien français tandis que les ouvrages de référence facultatifs sont en anglais — trompe-l'oeil, puisque souvent ces ouvrages dits facultatifs constituent une partie essentielle du cours et sans la

20. Edmond Brent, *L'utilisation des ouvrages didactiques en langue anglaise dans les universités et collèges francophones du Québec. Synthèse de la documentation*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 24, 1982, III-56 p.

maîtrise desquels l'étudiant ne réussirait pas dans ses études.

Quant aux « réactions » à ce problème, les documents analysés démontrent qu'elles vont de l'indifférence apparente à l'intense agitation politique, tant de la part d'étudiants que d'enseignants.

4.1.7. La traduction des notes supplémentaires des fiches bibliographiques dans les bibliothèques des universités francophones²¹

Au cours de l'année 1979-1980, la Direction des études et recherches a fait le point, à la demande du Conseil, sur la langue utilisée pour rédiger les notes supplémentaires des fiches bibliographiques. Ce dossier prend son origine dans les réactions provoquées chez certains usagers et certains bibliothécaires par une décision administrative de ne plus traduire ces notes, produites en bonne partie à l'extérieur du Québec²². Pour plusieurs, il s'agissait là d'un phénomène pouvant mener au bilinguisme dans les bibliothèques des universités francophones du Québec. Une vive protestation s'ensuivit²³. Bien sûr, les fiches bibliographiques portant des notes supplémentaires en langue anglaise ne représentent qu'environ 13% des fiches bibliographiques nouvelles et, selon la taille de la bibliothèque, qu'une partie infime de toutes les fiches bibliographiques. Mais si on avait laissé libre cours à cette augmentation de l'anglais, le pourcentage des fiches bibliographiques portant des notes supplémentaires en langue anglaise serait plus considérable dans quelques années. On pouvait craindre, en plus, que ce soit le premier pas vers le bilinguisme total des fichiers bibliotechniques des universités francophones du Québec.

Au réseau UNICAT-TELECAT, la discussion sur les notes se poursuit au sein du groupe

de travail. Celui-ci remet son rapport en mars 1979. Le rapport met en doute la valeur de la plupart des notes supplémentaires et il en recommande, par conséquent, la réduction au minimum. Il propose, en plus, de remplacer certaines notes en anglais par des formes communes aux deux langues, afin de réduire encore davantage le nombre de notes à traduire en français.

Le rapport ne recommande donc pas une suppression totale des notes supplémentaires, de sorte qu'il en restera toujours un petit nombre à traduire. Cette traduction peut être faite d'ailleurs à l'aide de l'ordinateur.

À la suite du rapport sur l'utilité — très limitée — des notes supplémentaires, les usagers francophones du réseau UNICAT-TELECAT décidèrent, le 4 mai 1979, de laisser une double liberté aux membres du réseau :

- d'utiliser les notes supplémentaires ou non;
- de les traduire en français ou non.

Bref, on laisse chaque établissement déterminer la politique qu'il souhaite adopter en

21. Rapport préparé par Edmond Brent, texte polycopié, à paraître dans la collection « Notes et documents ».

22. Décision prise le 23 janvier 1978 par les membres du réseau de catalogage coopératif UNICAT-TELECAT et entérinée par le sous-comité des bibliothèques universitaires de la CREPUQ. Les constituantes de l'Université du Québec ne participaient pas à ce réseau mais suivaient déjà une politique similaire.

23. Une plainte des employés du Service de catalogage de l'Université de Montréal a été portée à l'attention de la Commission de surveillance mais celle-ci l'a rejetée, le 14 juin 1978, alléguant que les dispositions de la Charte de la langue française ayant trait aux organismes scolaires ne touchaient pas l'Université de Montréal.

recommandant fortement, toutefois, de réduire l'utilisation des notes supplémentaires au minimum.

Étant donné les revirements survenus, ces deux dernières années, dans la politique et la pratique des universités francophones au Québec à l'égard de la langue des notes supplémentaires figurant sur les fiches bibliographiques, la Direction des études et recherches a procédé à une enquête rapide afin de faire le point sur ce sujet. Nous avons donc pris contact avec le responsable du catalogage de chacune des 17 bibliothèques (ou centres de documentation) universitaires de langue française du Québec ainsi qu'avec le responsable du catalogage de la Bibliothèque nationale du Québec afin de connaître leur pratique en ce qui concerne les notes supplémentaires.

Il en ressort que, quantitativement, le problème est peu important. Il y a pour cela deux raisons :

- d'abord, on observe un revirement important favorisant le français, puisqu'il semble que tous les établissements qui s'étaient déclarés prêts à accepter, pour la première fois, certaines notes en anglais, se servent maintenant de nouveau exclusivement du français (bien qu'ils doivent encore convertir quelques notes en langue anglaise intégrées aux fichiers avant la nouvelle politique);
- en deuxième lieu, les notes supplémentaires rédigées en anglais apparaissent sur un nombre infime de fiches bibliographiques.

De fait, si l'on peut se fier entièrement aux affirmations des répondants de cette enquête, laquelle était relativement sommaire, le problème n'existe plus sauf dans certaines constituantes de l'Université du Québec (Sainte-Foy, Rimouski, Trois-Rivières, Hull, Institut Armand-Frappier) et à l'École polytechnique.

Ces constituantes de l'Université du Québec acceptent encore des notes rédigées en anglais qui leur parviennent de l'extérieur et les enregistrent dans le système BADADUQ. Par ailleurs, à l'École polytechnique, le fichier ordinaire, utilisé le plus souvent, ne contient pas de notes supplémentaires. Celles-ci, rédigées ou traduites en français ou non, ne se trouvent que dans le fichier « par cote » (en micro-forme), dont les usagers de la bibliothèque se servent rarement.

Seules l'Université de Sherbrooke et l'École polytechnique ont choisi la solution radicale du problème : l'élimination des notes supplémentaires. La plupart des bibliothèques des universités francophones du Québec se sont engagées dans la voie de la francisation totale de ces notes.

Domaine « langue et démographie »

4.1.8. La population du Québec. Bibliographie démographique²⁴

La Direction des études et recherches a publié, dans la collection « Documentation », la première bibliographie sur la population du Québec. Ce travail, entrepris à l'époque de la Régie de la langue française, s'inscrit dans le sillon des travaux démolinguistiques du Conseil.

Cette bibliographie tente de rassembler la majorité des travaux de nature démographique écrits sur le Québec au cours des ans, de même que les études similaires portant sur le Canada mais qui contiennent, par définition, une partie sur le Québec. Ce travail

24. Louis Duchesne, Conrad Sabourin et Suzanne Messier, *La population du Québec. Bibliographie démographique*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Documentation du Conseil de la langue française », n° 2, 1980, 206 p.

inclut également et ce, conformément aux intérêts particuliers du Conseil de la langue française, des travaux sur les populations francophones hors Québec et dans des domaines connexes à la démolinguistique. Ce dernier aspect du travail comporte des choix très difficiles, puisque l'établissement de frontières étanches entre les disciplines scientifiques n'est à peu près pas possible. En pratique, il faut procéder à des choix, même si ceux-ci risquent d'être subjectifs. Tout au long de ce travail, la philosophie et l'expérience du *Population Index*²⁵ nous ont inspirés dans le choix des titres recensés, dans la préparation des descripteurs et de l'index. On doit signaler que, dans l'ensemble, le choix de titres a été plus restrictif que celui des responsables du *Population Index*.

En réalisant cette bibliographie, on a favorisé certains domaines de recherche, en particulier la démolinguistique, puisque c'est là le point de départ du travail. On a également retenu toutes les études démométriques portant sur le Québec. Des efforts spéciaux ont été faits pour citer les travaux peu diffusés produits par les fonctionnaires. Le choix des ouvrages devient de plus en plus difficile lorsqu'on s'éloigne de sujets purement démométriques : la main-d'oeuvre, les politiques d'immigration, les politiques linguistiques, qui comportent souvent un aspect démographique fort appréciable. C'est pourquoi un bon nombre de ces travaux apparaissent dans la bibliographie. Nous sommes conscients que, dans ces domaines connexes à la démographie, l'inventaire est incomplet. Nous croyons cependant avoir relevé les titres les plus importants.

Contenu

Le document se divise en trois parties. D'abord un guide d'utilisation décrit les normes suivies pour l'identification des auteurs, des titres et des éditeurs, la façon d'utiliser l'index et la définition des descripteurs. Vient ensuite la liste des titres (liste bibliographique), cités

selon l'ordre alphabétique des auteurs. Cette liste comprend d'abord les ouvrages concernant la population du Québec, ensuite des textes se rapportant à la population des francophones hors Québec (au Canada et aux États-Unis) et, enfin, des documents de nature plus sociologique ou économique portant sur les groupes linguistiques québécois. La troisième partie, l'index, renvoie aux numéros des titres. Nous avons suivi autant que possible les catégories (descripteurs) du *Population Index*, mais adaptées afin de les soumettre au traitement informatique et surtout tenir compte des sujets d'intérêt particulier. Nous avons ajouté quatre descripteurs pour la démographie scolaire, sujet fort important au Québec.

Les descripteurs utilisés vont du général au particulier. Ainsi, un article sur la mortalité comprend nécessairement quelques lignes sur la mortalité infantile; cependant, nous nous en sommes tenus à la description la plus générale. Le guide d'utilisation explicite les catégories et le mode d'utilisation de l'index. La bibliographie regroupe plus de 1 800 titres.

4.1.9. La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française²⁶

Les discussions sur la Charte de la langue française ont donné lieu, au cours de l'année 1977, à un vaste débat démographique chez les spécialistes de cette discipline et égale-

25. Bibliographie internationale de démographie publiée par l'Université de Princeton depuis 1935.

26. *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*, textes rédigés pour le groupe de travail sur les aspects démographiques de la Loi 101 par Michel Amyot et al., Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Documentation du Conseil de la langue française », n° 5, 1980, 160 p.

ment dans toutes les couches de population intéressées au devenir collectif du Québec.

Les études démographiques prirent cet été-là une ampleur considérable. On posait de graves questions : la communauté anglophone du Québec allait-elle disparaître à cause des dispositions de la Charte ? Les Anglo-Québécois seraient-ils vraiment ramenés à 17% de leur nombre, en 1992 ? Dans quel sens les transferts linguistiques s'étaient-ils opérés jusqu'alors ? Quelle langue les immigrants adoptaient-ils et dans quelle proportion ? Le passé pouvait-il laisser prévoir l'avenir et jusqu'où fallait-il remonter dans le passé ? Jusqu'où pouvait-on s'aventurer à prédire ? À propos de la région spécialement névralgique de Montréal, quel scénario fallait-il tenir pour vraisemblable ?

[...]

Il est vrai que, bien avant la Charte, des études démographiques avaient permis de déceler que, si aucun changement n'intervenait, les francophones seraient de moins en moins majoritaires au Québec et de plus en plus minoritaires au Canada, victimes surtout, dans l'un comme dans l'autre cas, du pouvoir d'attraction de la langue anglaise sur les immigrants. Il est vrai que l'État devait intervenir en matière de langue d'enseignement ; et autrement que par la reconnaissance d'une liberté de choix qui ne ferait qu'accentuer la tendance. Il est vrai que ces hypothèses pessimistes circulaient, en août 1977, voulant que l'application de la Charte entraîne la disparition de la communauté anglophone. Mais tout cela, fort intéressant et important, n'allait, il faut bien le dire, ni au coeur du problème, ni au coeur de la solution. Il ne s'agissait pas d'abord de chiffres, pour révélateurs qu'ils fussent.

Le problème était celui d'un peuple humilié, démuni, complexé. La solution était dans une langue revalorisée, bien équipée et sûre d'elle-même. On trouvera captivant de revoir les chiffres de l'été

chaud de 1977. Mais il s'agissait, et il s'agit encore, non de nombre à garantir, mais de culture à épanouir.²⁷

Les textes retenus dans cet ouvrage cernent bien l'étendue du débat : les migrations et leur impact sur l'avenir des groupes linguistiques au Québec, la situation démolinguistique du Québec et de l'Ontario, l'avenir linguistique de la région de Montréal, la situation et l'avenir linguistiques dans les écoles du Québec.

4.1.10. Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés

Le ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française, M. Camille Laurin demandait, le 16 janvier 1981 au Conseil de la langue française, d'évaluer les effets du projet de loi constitutionnelle (tel qu'amendé par le ministre fédéral de la Justice) sur l'évolution de la situation démolinguistique du Québec comparée à celle qu'on peut prévoir sous le régime de la Loi 101.

Afin de répondre à cette demande, le Conseil a mis sur pied, avec la collaboration des ministères de l'Immigration et de l'Éducation, un groupe de travail formé de quatre démographes sous la direction du Directeur des études et recherches du Conseil. Le 2 mars 1981, ce groupe de travail présentait son rapport qui a été publié par le Conseil dans sa collection « Notes et documents »²⁸.

27. *Ibid.*, préface de M. Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel et scientifique et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, pages 9, 10 et 11.

28. *Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés*, rapport du groupe de travail interministériel, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 8, 1981, II-37 p.

Voici deux conclusions que l'on peut tirer de ce rapport :

- L'adoption des articles 16 et 23 du projet de Charte fédérale pourrait remettre en cause la politique linguistique du Québec en libéralisant entre autres l'accès à l'école de langue anglaise pour une bonne partie de la population. La Charte fédérale pourrait provoquer chez les minorités linguistiques non anglophones un retour aux comportements et aux orientations linguistiques observés dans le passé récent, c'est-à-dire une assimilation à la minorité anglophone.
- Les simulations réalisées afin d'évaluer les effets sur les clientèles scolaires de l'application de l'article 23 révèlent que, si l'article 23 du projet fédéral de Charte constitutionnelle s'était appliqué à partir de 1977, le nombre d'élèves des classes anglophones aurait atteint au moins 190 900 élèves en 1979-1980. C'est 5 600 élèves de plus que sous la Loi 101. Les classes de langue anglaise auraient regroupé 15,1% de la clientèle scolaire.

Ce premier calcul, rappelons-le, suppose que le critère de la langue maternelle, retenu par l'article 23(1)a du projet de Charte constitutionnelle est applicable. Mais, comme ce critère n'est pas vérifiable, l'application de l'article 23 risque plutôt de conduire à une situation de libre choix de la langue d'enseignement pour les citoyens canadiens. Si tel était le cas, les classes anglophones de 1979-1980 auraient attiré 104 900 élèves, soit 19 600 élèves de plus qu'avec l'application de l'article 73 de la Charte de la langue française. Le poids des effectifs des classes de langue anglaise aurait été de 16,2% alors que les anglophones en 1979-1980 comptent pour 11,1% de la population scolaire.

Pour les deux calculs, il s'agit d'un effet minimum puisque l'on n'a pas pu corriger les

effets de l'augmentation du déficit migratoire après 1979. À plus long terme, si ce déficit diminuait, on pourrait retrouver le poids relatif des classes anglophones du milieu des années 70. Plus encore, il ne faut pas oublier que les mouvements migratoires ont des effets cumulatifs qui tendraient à long terme à augmenter d'autant l'impact de l'article 23 sur la clientèle scolaire du Québec, particulièrement dans les régions de Montréal et de l'Outaouais où se concentrent ces mouvements migratoires. Rappelons que, dans cette dernière région, 40% des enfants qui fréquentaient l'école de langue anglaise en 1976-1977 étaient nés au Canada hors du Québec.

Domaine « langue, médias, services, travail »

4.1.11. Les Québécois, la langue et les médias

Au cours de l'année 1978-1979, le Conseil a commandé au Centre de sondage de l'Université de Montréal une enquête par sondage afin de connaître la « consommation linguistique » des médias par la population québécoise et l'identification des attentes et des aspirations de cette même population dans ce domaine. Bien que ce rapport ne soit pas encore publié — il le sera au printemps 1982 —, des résultats ont pu être connus en mars 1980 et ont servi à la préparation d'une communication à la Quinquennale de la francophonie²⁹.

Rappelons d'abord qu'en 1971, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec (la Commission Gendron) avait fait effec-

29. Préparée par Daniel Monnier et présentée à Winnipeg, 11-17 août 1980.

Tableau 9

Lecture ou écoute des médias de langue française et de langue anglaise, selon les groupes linguistiques

Groupe linguistique	Francophone		Anglophone		Allophone
	1979 %	Depuis 1971 ^a %	1979 %	Depuis 1971 ^a %	
Lecture et écoute des médias					
Quotidiens^b					
1. % des lecteurs lisant des quotidiens de langue française	97	+5	33	+21	61
2. % des lecteurs lisant des quotidiens de langue anglaise N	19 (999)	+1 NS ^d (725)	95 (141)	+1NS (231)	68 (65)
Hebdomadaires^c					
1. % des lecteurs lisant des hebdomadaires de langue française	95	+6	38	+30	50
2. % des lecteurs lisant des hebdomadaires de langue anglaise N	6 (760)	-13 (654)	78 (87)	-1NS (112)	72 (32)
Radio					
1. % des informateurs écoutant la radio de langue française	96	0	37	-4NS	69
2. % des informateurs écoutant la radio de langue anglaise N	36 (1 169)	+3NS (787)	94 (145)	0 (215)	73 (69)
Télévision					
1. % des informateurs écoutant la télévision de langue française	96	-2NS	47	0	63
2. % des informateurs écoutant la télévision canadienne-anglaise	51	+4NS	95	-2	79
3. % des informateurs écoutant la télévision américaine N	34 (1 234)	+8 (861)	76 (148)	+20 (231)	65 (76)

^a Les comparaisons entre les données de 1979 et celles de 1971 sont effectuées sous réserve puisque les informateurs sont classés selon la langue maternelle en 1979 et selon la langue d'usage en 1971.

^b Les données valent pour les lecteurs qui avaient lu de tels quotidiens au cours de la semaine précédant l'entrevue.

^c Même remarque qu'en *b* mais pour les hebdomadaires.

^d NS signifie que l'écart entre 1979 et 1971 n'est pas significatif selon le test des proportions pour échantillons indépendants au seuil 0,95.

Source : Conférence de Daniel Monnier.

tuer un sondage³⁰ auprès des francophones et des anglophones afin de connaître leur perception du rôle des médias au Québec et le pourcentage d'utilisation qu'ils en font. Huit ans après, soit en 1979, le Conseil de la langue française a commandé une enquête du même genre au Centre de sondage de l'Université de Montréal, afin de connaître l'évolution des usages linguistiques dans ce domaine.

Les données de 1971 et de 1979 nous permettent de constater l'évolution qu'ont connue les divers groupes linguistiques en rapport avec leur choix de médias³¹.

Les francophones

Entre 1971 et 1979, ainsi qu'on peut le constater au tableau 9, la proportion des francophones qui lisent des quotidiens ou des hebdomadaires de langue française s'est accentuée quelque peu. Cette tendance n'est pas compensée par une baisse de la proportion de lecteurs francophones qui lisent des quotidiens de langue anglaise. Cependant, la proportion de lecteurs d'hebdomadaires de langue anglaise a baissé de 13%. Du côté des médias parlés, la télévision américaine s'avère la seule gagnante, son auditoire francophone s'étant accru de 8% entre 1971 et 1979. Il y a un gain de la langue française dans les médias écrits et un gain de la langue anglaise dans les médias parlés.

Ce gain de la langue anglaise dans les médias parlés est plus apparent encore au tableau 10. La proportion des téléspectateurs francophones qui disent avoir accru leur écoute de la télévision américaine depuis un an fait un bond de 24% par rapport à 1971. De fait, entre 1978 et 1980, deux fois plus de téléspectateurs francophones affirment avoir augmenté leur écoute de la télévision américaine comparativement à ceux qui disent l'avoir diminuée.

Les anglophones

Fait inattendu, le groupe anglophone connaît à peu près la même évolution vis-à-vis du choix des médias que le groupe francophone. Ainsi, la proportion de lecteurs de médias écrits de langue française s'accroît chez les anglophones tandis que, du côté des médias parlés, c'est la télévision américaine dont la clientèle augmente entre 1971 et 1979. Les augmentations de lecteurs des médias écrits francophones sont assez spectaculaires: environ 21% pour les quotidiens et 30% pour les hebdomadaires.

Quant à la télévision américaine, son auditoire s'accroît de 20% entre 1971 et 1979. La télévision américaine aurait même atteint son point de saturation. Selon le tableau 11, 18% des téléspectateurs anglophones affirment avoir augmenté leur écoute de la télévision américaine depuis un an alors que 29% disent au contraire l'avoir diminuée. Il semble que ce soit la télévision de langue française qui profite de cette tendance récente: 43% disent avoir augmenté leur écoute depuis un an comparativement à 15% qui affirment l'avoir diminuée. Cependant, la même question posée en 1971 avait produit les mêmes résultats. Pourtant, dans l'ensemble, 88% des heures d'écoute des téléspectateurs anglophones vont à la télévision de langue anglaise, ce qui ne laisse que 12% pour la télévision de langue française. En comparaison, les francophones allouent 29% de leurs heures d'écoute à la télévision de langue anglaise.

30. SORECOM, inc., *Les mass media, l'attachement à sa langue et les modèles linguistiques au Québec en 1971*, Études réalisées pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, étude E 17, s.l., Éditeur officiel du Québec, 1973, 287 p.

31. Les données de 1979 identifient les groupes linguistiques par la langue maternelle, alors que celles de 1971 le faisaient par la langue d'usage. Les comparaisons sont donc effectuées sous réserve.

Tableau 10

Évolution de l'écoute de la télévision de diverses origines depuis un an, selon les groupes linguistiques^a (« Diriez-vous que cette année vous avez regardé plus, moins ou autant la télévision... que l'an dernier ? »)

Évolution de l'écoute depuis un an	Groupe linguistique	Francophone		Anglophone		Allophone
		1979 %	Depuis 1971 %	1979 %	Depuis 1971 %	1979 %
Télévision de langue française						
1. Plus		12	-1NS	43	-2NS	34
2. Autant		54	-17	42	-3NS	38
3. Moins		33	+18	15	+5NS	28
	N	(1 182)	(843)	(69)	(123)	(48)
Télévision canadienne-anglaise						
1. Plus		22	+14	16	-2	12
2. Autant		52	-27	53	-14	56
3. Moins		26	+13	31	+16	32
	N	(632)	(401)	(141)	(226)	(60)
Télévision américaine						
1. Plus		36	+24	18	-21	24
2. Autant		46	-30	53	+8	47
3. Moins		18	+6	29	+13	29
	N	(415)	(213)	(112)	(129)	(49)

^a Les comparaisons entre les données de 1979 et celles de 1971 sont effectuées sous réserve puisque les informateurs sont classés selon la langue maternelle en 1979 et selon la langue d'usage en 1971.

Source : Conférence de Daniel Monnier.

Tableau 11

Nombre moyen d'heures et proportion d'heures par semaine consacrées à la télévision de diverses origines, selon les groupes linguistiques

Origine	Groupe linguistique (langue maternelle)	Francophone		Anglophone		Allophone	
		Heures	%	Heures	%	Heures	%
1. Télévision de langue française		12,4	71	2,1	12	4,7	32
2. Télévision de langue anglaise		5,1	29	15,1	88	9,8	68
- canadienne		2,8	16	7,9	46	5,1	35
- américaine		2,3	13	7,2	42	4,7	33
Total	N	17,5 (1 237)	100	17,2 (146)	100	14,5 (76)	100

Source : Conférence de Daniel Monnier.

Les allophones

Ne disposant pas de données pour ce groupe linguistique en 1971, il est impossible de connaître son évolution depuis lors. Le sondage de 1979 permet toutefois de caractériser ses orientations linguistiques actuelles.

Bien que le groupe allophone se partage assez bien entre les médias de langue française et ceux de langue anglaise, on remarque que leur consommation des médias anglophones semble avoir plus d'ampleur, sauf en ce qui concerne la radio. Sous réserve, puisque l'échantillon des informateurs allophones est petit (76 cas), les allophones alloueraient 1,4 fois plus d'heures de lecture aux quotidiens de langue anglaise, 1,15 fois aux hebdomadaires de langue anglaise et 2 fois plus d'heures à la télévision de langue anglaise. La radio fait exception puisque les auditeurs allophones accorderaient 1,4 fois plus de temps à l'écoute des stations de radio de langue française.

À la lumière de ces informations, il semble bien que les médias renforcent le bilinguisme au Québec. Les francophones accroissent leur fréquentation des médias parlés anglophones, les anglophones augmentent leur lecture des médias écrits francophones et les allophones oscillent entre les médias francophones et anglophones, bien qu'ils semblent plus attirés par les derniers. Il reste que, pour le média le plus important, soit la télévision, 29% des heures d'écoute des francophones appartiennent déjà à la télévision de langue anglaise alors que respectivement 12% et 32% des heures d'écoute des anglophones et des allophones vont à la télévision de langue française. Donc, du point de vue des médias, l'équilibre semble loin d'être atteint et des facteurs comme l'extension de la télédistribution et l'introduction de la télévision à péage, dont on ne sait pas dans quelle proportion les stocks seront en français, pourraient bien jouer en défaveur des francophones.

Pour maintenir son équilibre, la langue française devra rayonner allègrement dans le domaine du travail, des affaires et des services si les profils de consommation des médias jouent contre elle.

4.1.12. Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle³²

Le français, langue des commerces et des services publics est la première de trois études que le Conseil de la langue française a commandées au Centre de sondage de l'Université de Montréal à l'automne de 1978. Ces études ont été entreprises afin de doter le Conseil des meilleurs instruments de mesure possible qui lui permettraient d'évaluer la situation linguistique du Québec et d'en connaître l'état au lendemain de l'adoption de la Charte de la langue française dans les domaines du travail, des médias, des commerces et des services.

L'étude, lancée au Salon du livre de Montréal en novembre 1980, a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 1 371 personnes au début de l'été 1979. Elle évalue la situation qui prévalait alors en ce qui concerne l'usage du français ou de l'anglais dans certains services publics et dans les établissements commerciaux. Elle révèle d'abord le degré de satisfaction ou d'insatisfaction des interlocuteurs, suite à des communications, verbales ou écrites, avec des commerces ou des services publics; ensuite, leur niveau de connaissance de la Loi 101 (opinions géné-

32. Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim, *Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 5, 1980, 175 p.

rales face à la Charte et points de vue sur les dispositions particulières de la loi relatives à la langue du commerce et des services publics).

L'évaluation de la situation actuelle, en ce qui concerne l'usage du français dans certains services publics et les établissements commerciaux, n'est pas facile à faire. En effet, la multiplicité des points de service soulève de nombreuses difficultés surtout si cette évaluation se fait sous l'angle de l'utilisation. Déjà, au début des années 70, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec a tenté de cerner cette question en utilisant le point de vue institutionnel, une procédure comportant l'inconvénient majeur de conduire à une vision parcelaire de la réalité³³. C'est pour cette raison que la stratégie de recherche utilisée par le Conseil privilégie l'angle de l'utilisateur et couvre les principaux commerces et services publics auxquels peut s'adresser un citoyen. S'il est relativement aisé de choisir parmi les services commerciaux, la sélection des services publics entraîne plus de difficultés, étant donné le nombre très élevé de points de service qui pourraient faire l'objet d'une analyse spécifique. Ainsi, on a retenu pour les services commerciaux et financiers, les grands types d'établissements: restaurants, hôtels, grands magasins, petits commerces, banques. Pour les services publics, le secteur de la santé a reçu une attention marquée, de même que le secteur des services municipaux. Le secteur des transports à responsabilité partagée (secteur privé et secteur public) fait l'objet d'un survol rapide.

Cette stratégie de recherche ne va pas sans poser quelques difficultés. En effet, on postule au départ que les services mentionnés sont requis à une fréquence suffisamment élevée et régulière pour que l'échantillon de personnes sélectionnées puisse fournir des éléments d'analyse intéressants et en nombre assez élevé. Le pari que cette recherche relève était donc d'obtenir une représentation

adéquate d'utilisateurs de services commerciaux et publics fort différents, tout en conservant une représentation générale de la population du Québec.

Dans l'analyse du processus de communication avec les services, certaines données plus précises concernant la fréquence d'utilisation ont été recueillies, ainsi que les préférences linguistiques liées à cette utilisation. La dynamique même de la communication a été analysée à son tour par le biais de la distinction entre « être abordé » et « être servi » dans une langue. Les problèmes causés par l'interaction linguistique à l'intérieur des services commerciaux, financiers et publics, élément fondamental dans cette recherche, sont évidemment partie intégrante de la problématique. Une attention particulière a été réservée aux documents écrits, étant donné leur impact déterminant sur la préservation et la qualité d'une langue. La Loi 101, dans ses implications générales et dans ses aspects législatifs relatifs à la langue de communication avec les services publics et commerciaux, clôt l'inventaire des dimensions retenues pour l'analyse de la situation linguistique dans ce secteur spécifique.

Rappelons les résultats les plus marquants de cette étude.

La très grande majorité (90%) des francophones préfèrent être servis en français dans les commerces et les services publics. La proportion des anglophones qui préfèrent être servis en anglais atteint 65%, tandis que les allophones se montrent partagés sur cette question (voir les tableaux 12 et 13).

33. Claude Gousse, *Pratiques et usages linguistiques de la clientèle québécoise en rapport avec certains organismes de service: une approche qualitative*, Études réalisées pour le compte de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, étude E 18, s.l., Éditeur officiel du Québec, 1973, 349 p.

Tableau 12

Préférence linguistique des francophones (langue d'usage), selon la compétence pour comprendre l'anglais (en pourcentage)

Préférence linguistique	Compétence pour comprendre l'anglais			
	Excellente	Bonne	Faible	Nulle
Le français	72,1	87,1	98,7	99,2
L'anglais	1,4	1,2	0,0	0,0
Indifférent	26,6	11,6	1,3	0,8
Autre	0,0	0,2	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
N	191	383	407	174

Source: Étude de Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim.

Tableau 13

Préférence linguistique des anglophones (langue d'usage), selon la compétence pour comprendre le français (en pourcentage)

Préférence linguistique	Compétence pour comprendre le français	
	Bonne ou excellente	Faible ou nulle
Le français	7,2	0,4
L'anglais	49,6	86,3
Indifférent	43,1	13,3
Total	100,0	100,0
N	80	80

Source: Étude de Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim.

Pourtant, même si les francophones expriment massivement leur préférence pour le français comme langue habituelle de communication avec les commerces et les services publics, seulement le quart d'entre eux tiennent compte, dans le choix d'un établissement commercial, de la langue habituellement utilisée pour servir la clientèle. Ces proportions sont encore plus faibles

chez les allophones (environ 15%) et chez les anglophones (environ 10%).

De plus, le choix d'un établissement commercial sur la base de la langue habituellement utilisée pour servir les clients relève souvent d'impératifs socio-économiques. En effet, les francophones plus âgés, moins scolarisés, moins fortunés et unilingues doivent plus souvent que les autres tenir compte de la langue dans leur choix de fréquentation des établissements commerciaux. Par ailleurs, l'expérience vécue dans les commerces et les services publics révèle que le tiers environ des francophones et des allophones ont été abordés en anglais au cours des six mois précédant l'enquête. Dans 83% des cas, une telle situation est survenue dans la région de Montréal.

Notre enquête distingue entre le fait d'être abordé en français ou en anglais, ce qui est un indice du visage plus ou moins français que reflètent les usages linguistiques dans les commerces et les services publics, et le fait de réussir à se faire servir en français ou en anglais, ce qui révèle la capacité effective qu'ont les commerces et les services publics de répondre à la clientèle en français ou en

anglais. En comparant les données de la présente enquête à celles recueillies par la firme SORECOM pour la Commission Gendron en 1971, on constate qu'au cours de ces huit années, la situation linguistique semble avoir évolué lentement, dans les commerces et les services publics. Sous réserve, quant à la formulation différente des questions, la difficulté ou l'impossibilité de se faire servir en français serait passée de 13% en 1971 à 9% en 1979 chez les francophones. Avec les mêmes réserves, le taux de contrariété (ne pouvoir être servi en anglais) pour les anglophones serait passé de 26% en 1971 à 35% en 1979. Ces taux valent pour ceux qui ont vécu cette expérience au moins une fois au cours des six derniers mois précédant les enquêtes, et les différences mesurées entre 1971 et 1979 sont statistiquement significatives.

À quelle fréquence les contrariétés d'ordre linguistique peuvent-elles être notées? Indépendamment de la période d'observation de six mois, les francophones et les allophones (lorsque ces derniers utilisent le français dans les commerces) sont peu nombreux à affirmer qu'il est fréquent de ne pouvoir être servi en français dans les commerces; seulement 5,7% d'entre eux disent que cette situation se produit souvent ou très souvent. Pour leur part, 45% des anglophones et des allophones (lorsque ces derniers utilisent l'anglais dans les commerces) affirment qu'il leur est souvent impossible d'utiliser l'anglais dans les établissements commerciaux.

Les anglophones constatent une amélioration de la situation du français dans les commerces et les services publics plus fréquemment que les autres groupes linguistiques; 86,6% des anglophones croient qu'on utilise davantage le français dans les établissements commerciaux et les services publics qu'il y a cinq ans, tandis que les francophones et les allophones partagent cette opinion dans environ 70% des cas.

L'enquête révèle aussi qu'une certaine proportion des documents écrits sont encore distribués au Québec en version unilingue anglaise malgré les dispositions de la Loi 101; 28,4% des informateurs ont reçu des modes d'emploi unilingues anglais, 22,7% des catalogues ou des dépliants publicitaires et 18,8% des garanties rédigés en langue anglaise seulement. Cependant, les informateurs ont constaté une amélioration de la situation du français depuis cinq ans en ce qui concerne les documents écrits. Par exemple, les deux tiers ont remarqué une diminution des modes d'emploi unilingues anglais. Enfin, la version française des modes d'emploi bilingues a posé des problèmes à 20,5% des francophones à cause de la mauvaise traduction ou de la mauvaise qualité du français.

En ce qui concerne la connaissance de la Loi 101, environ le quart des francophones ignorent l'objet de cette mesure législative. Les autres groupes linguistiques sont davantage renseignés; un écart de 8% à 10% les sépare des francophones. Chez ces derniers, ce sont les moins scolarisés, les moins fortunés et les femmes qui témoignent du degré de connaissance le plus faible.

Par ailleurs, les francophones sont largement d'accord pour promouvoir la primauté du français et pour améliorer la qualité de la langue française. Modérés, ils craignent toutefois les retombées économiques de l'application de la Loi 101 et sont soucieux des droits des minorités. Les allophones, pour leur part, sont souvent favorables au fait français, moins que les francophones peut-être, mais davantage que les anglophones. Ces derniers ne forment tout de même pas un bloc monolithique. Une bonne part d'entre eux appuient les efforts entrepris pour améliorer le statut du français au Québec (voir les tableaux 14 et 15).

Tableau 14

Appui (tout à fait d'accord et plutôt d'accord) aux énoncés généraux, selon la langue maternelle (en pourcentage)

Énoncé	Langue maternelle					
	Français %		Anglais %		Autre %	
L'application de la Loi 101 peut compromettre la santé économique des entreprises.	51,1	(958) ^a	76,7	(123)	72,5	(75)
La Loi 101 permettra d'améliorer la qualité du français au Québec.	90,0	(1 036)	65,6	(128)	80,8	(80)
Ce n'est pas une loi comme la Loi 101 qui peut permettre de préserver le français au Québec.	25,5	(95)	56,3	(118)	36,7	(73)
L'application de la Loi 101 lèse les droits fondamentaux des minorités au Québec.	42,6	(901)	87,0	(119)	76,0	(74)
Il était temps que le gouvernement permette aux Québécois de vivre en français.	85,1	(1 064)	42,0	(129)	59,7	(77)

^a Base sur laquelle le pourcentage a été calculé.

Source: Étude de Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim.

Le portrait général qui se dégage, s'il devait être exprimé en quelques mots, serait le suivant:

Les francophones tiennent davantage à être servis en français surtout lorsqu'ils sont unilingues et moins scolarisés. Il est peu fréquent que les francophones ne puissent être servis en français, mais ils sont assez souvent abordés en anglais. Cette situation survient plus fréquemment à Montréal, ce qui compromet quelque peu le visage français de la métropole.

Les anglophones et les allophones éprouvent plus de difficulté à être servis en anglais que les francophones à l'être en français, mais certaines nuances doivent être apportées à

cette comparaison, étant donné l'importance numérique respective des différents groupes linguistiques au Québec.

C'est finalement pour les documents écrits que la situation s'avère plus préoccupante quant au statut du français au Québec. Tous les groupes linguistiques croient cependant que la situation s'améliore.

Enfin, même si la Charte de la langue française apparaît parfois un peu sévère aux francophones, ils sont largement d'accord avec sa finalité et ses dispositions. C'est moins le cas chez les allophones et encore moins chez les anglophones bien que ces derniers ne rejettent pas globalement les objectifs de la loi.

Tableau 15

Appui (tout à fait d'accord et plutôt d'accord) aux énoncés spécifiques, selon la langue maternelle (en pourcentage)

Énoncé	Langue maternelle		
	Français %	Anglais %	Autre %
Les commerçants et les services publics devraient, partout au Québec, aborder leurs clients en français.	87,8 (1 120) ^a	23,3 (136)	46,4 (88)
Au Québec, les catalogues distribués par les marchands devraient être uniquement en français, à moins que le client ne demande une version anglaise.	83,5 (1 116)	37,6 (137)	47,8 (88)
Au Québec, les enseignes des commerces et des entreprises devraient être uniquement en français.	65,8 (1 120)	7,2 (136)	26,6 (88)
Le gouvernement du Québec devrait communiquer en français avec les citoyens, à moins que ceux-ci ne s'adressent à lui en anglais.	91,5 (1 114)	49,1 (131)	65,7 (87)
Au Québec, on ne devrait jamais permettre de vendre un produit si l'étiquette est rédigée en anglais seulement.	81,3 (1 116) ^a	49,8 (135)	59,3 (87)
Les commerçants devraient pouvoir faire leur publicité uniquement en anglais dans les municipalités où les anglophones sont majoritaires.	35,0 (1 103)	31,1 (135)	33,8 (87)
En général, le français attire plus les touristes qu'il ne les éloigne.	69,9 (999)	41,2 (129)	43,5 (71)
Le gouvernement actuel va trop loin avec le français; le Québec devrait être un État bilingue.	52,5 (1 087)	88,3 (134)	78,3 (87)

^a Base sur laquelle le pourcentage a été calculé.

Source: Étude de Pierre Bouchard et Sylvie Beauchamp-Achim.

4.1.13. Les attributs linguistiques et les disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec³⁴

Le Conseil de la langue française a lancé, lors du Salon du livre de Montréal en novembre 1980, une étude sur les attributs linguistiques et les disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec. Cette étude systématique et complète était particulièrement importante pour les raisons suivantes :

- une proportion très élevée des cadres intermédiaires et supérieurs fait partie de cette main-d'oeuvre ;
- c'est au sein de cette main-d'oeuvre que le réseau d'information comme facteur de cloisonnement des marchés et d'explication des disparités prend toute sa signification ;
- c'est au sein de cette main-d'oeuvre que la connaissance et l'usage de l'anglais sont susceptibles d'être le plus utiles et le plus souvent exigés par l'employeur ;
- c'est au sein de cette main-d'oeuvre que les différences imaginées ou réelles dans la qualité de la formation académique peuvent avoir les conséquences les plus marquées sur le revenu des individus.

Le but de l'étude est d'examiner l'effet net des attributs linguistiques — langue maternelle et connaissance du français et de l'anglais — de la main-d'oeuvre hautement qualifiée (M.H.Q. ci-après) sur ses revenus. Cet effet *net* correspond à l'incidence résiduelle des attributs linguistiques, après avoir tenu compte simultanément de l'effet, sur les revenus, attribuable aux différences dans les champs de spécialisation, dans les niveaux d'éducation, dans l'expérience, etc. Pour ce

faire, nous utilisons les données d'une enquête faite par Statistique Canada, en 1973, auprès des Canadiens ayant au moins un diplôme universitaire.

On peut se demander quel est l'intérêt d'une telle étude. Un certain nombre de travaux récents ont montré que, pour l'ensemble de la main-d'oeuvre masculine du Québec, les attributs linguistiques sont des facteurs explicatifs importants des disparités interindividuelles de revenu. Cependant, ces études ne portaient pas de façon particulière sur le processus de détermination des revenus au sein de la M.H.Q. Or, le travail effectué par la main-d'oeuvre hautement qualifiée nécessite généralement une utilisation plus intense de la langue que d'autres types de travail. Dès lors, si les attributs linguistiques ont un effet sur le revenu, il sera probablement à son maximum au sein de la M.H.Q.

On peut s'interroger sur la pertinence de la présente étude, basée sur des données de 1973, d'autant plus que les gouvernements québécois ont adopté en 1974 et 1977 des lois traitant de l'usage du français au travail. Le choix de l'année 1973 a été fait parce qu'elle est la seule pour laquelle on dispose de données complètes quant aux différentes caractéristiques (éducation, expérience, champ de spécialisation, attributs linguistiques, etc.) de l'ensemble de la M.H.Q. du Québec. Il faut cependant souligner que la M.H.Q. québécoise de 1973 se retrouve en grande partie dans la M.H.Q. québécoise de 1980, vieillie de sept ans, probablement dans

34. Robert Lacroix et François Vaillancourt, *Attributs linguistiques et disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 6, 1980, XIV-197 p.

les trois quarts des cas³⁵. De ce fait, les résultats trouvés pour 1973 (tableaux 16 et 17) reflètent la situation actuelle, si l'on excepte ceux qui se sont joints récemment à la M.H.Q. du Québec. Finalement, l'année 1973 est la dernière où le choix du français ou de l'anglais comme langue de travail était laissé aux entreprises. Notre étude fournit donc un point de repère qui pourra être utilisé pour fin

de comparaison lorsque des données similaires seront disponibles pour les années postérieures à 1973.

35. Ceci est probablement moins vrai pour les anglophones que pour les francophones car ces derniers sont, en règle générale, moins mobiles.

Tableau 16
Revenu moyen et écart par rapport à celui des unilingues francophones, hommes et femmes, M.H.Q., Québec, 1973

Groupe linguistique	Hommes		Femmes	
	Revenu	Indice d'écart ^a	Revenu	Indice d'écart ^a
Anglophone unilingue	19 044 \$	1,49	10 245 \$	1,03
Anglophone bilingue	20 649	1,61	10 281	1,04
Francophone unilingue	12 824	1,00	9 913	1,00
Francophone bilingue	18 556	1,45	10 751	1,08
Allophone anglais	14 580	1,14	8 994	0,91
Allophone français	12 997	1,01	11 631	1,17
Allophone bilingue	17 002	1,33	10 510	1,06
Tous	17 937		10 327	

^a L'indice d'écart est le ratio du revenu d'un groupe donné sur celui des francophones unilingues.

Source: Enquête sur la M.H.Q. 1973, compilations spéciales faites par Statistique Canada pour cette étude.

Tableau 17
Écart de revenu par rapport à celui des unilingues francophones, six occupations, hommes, M.H.Q., Québec, 1973

Occupation	Anglophone		Francophone	
	unilingue	bilingue	bilingue	allophone
Administrateur du gouvernement	1,19	1,16	1,16	1,15
Administrateur du secteur privé général	1,49	1,40	1,36	1,14
Ingénieur civil	1,16	1,23	1,23	1,17
Ingénieur en mécanique	1,59	1,66	1,69	1,50
Médecin	0,85	0,88	0,98	0,76
Enseignant aux niveaux élémentaire et secondaire	1,00	1,00	1,01	0,95

Source: Enquête sur la M.H.Q. 1973, compilations spéciales faites par Statistique Canada pour cette étude.

Deux conclusions principales se dégagent de cette étude :

- il est important de standardiser pour les facteurs autres que la langue afin de bien mesurer l'effet des attributs linguistiques sur le revenu ;
- l'effet net des attributs linguistiques varie selon le secteur d'activité des individus : l'anglais est l'attribut linguistique qui a le rendement le plus élevé pour le secteur extérieur et, pour le secteur intérieur, c'est le français qui est dans ce cas.

Les résultats empiriques présentés au tableau 18 confirment la pertinence de ces conclusions. On y constate, en effet, que les écarts bruts de revenu entre, d'une part, an-

glophones et francophones bilingues et, d'autre part, francophones unilingues, sont toujours différents des écarts nets. Les écarts bruts surestiment généralement l'incidence des attributs linguistiques sur les revenus. De même, on peut observer des différences dans la rémunération nette de la connaissance de l'anglais entre ceux qui travaillent dans l'industrie manufacturière (biens durables) et ceux du secteur des services.

Ces différences s'expliquent par la dichotomie secteur externe-secteur interne. Dans le secteur externe, la propriété du capital, les marchés desservis et la technologie utilisée font que l'anglais est la langue la plus en demande. La connaissance de l'anglais assure donc une rémunération supplémentaire, rémunération d'autant plus élevée que la lan-

Tableau 18

Supplément de revenu par rapport à celui des unilingues francophones, en pourcentage, hommes et femmes, Québec, M.H.Q., 1973 (champ de spécialisation exclu)

Groupe retenu	Anglophone unilingue		Anglophone bilingue		Francophone bilingue	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Hommes						
Tous	49	28	61	51	45	26
Occupation						
Administration	76	60	41	72	38	36
Architecture et génie	34	0	39	27	38	25
Sciences sociales	39	0	- 1	12	9	0
Secteur d'activité						
Manufacturier (biens durables)	105	79	76	95	66	63
Administration publique	26	9	48	40	64	15
Services	20	- 26	45	- 13	35	- 19
Groupe d'âge						
25-29 ans	11	0	16	18	14	0
30-34 ans	25	18	38	59	31	13
35-39 ans	22	12	40	23	31	26
Femmes						
Toutes	3	- 33	4	- 19	8	- 6

Source : Enquête sur la M.H.Q., compilations spéciales faites par Statistique Canada pour cette étude.

que anglaise est bien maîtrisée. Dans le secteur interne, les trois mêmes facteurs font que le français est la langue la plus en demande et que sa connaissance assure une rémunération accrue (tableau 19).

La première conclusion concernant la nécessité de standardiser pour les facteurs autres que la langue est bien connue des spécialistes des sciences sociales. L'analyse des effets des facteurs de standardisation sur le revenu nous indique que certains champs de spécialisation, tels le commerce et le génie, sont mieux rémunérés que d'autres, tels les lettres.

Notre deuxième conclusion relie le secteur de travail et la rémunération des attributs linguistiques. Ce lien nous indique qu'il y a certainement eu et qu'il pourrait y avoir encore des modifications dans la rémunération relative des attributs linguistiques. Il suffit que

les déterminants internes à chaque secteur de la langue de travail, ou le nombre d'employés dans chaque secteur, ou encore l'évolution de la productivité dans les secteurs changent dans le temps. Ainsi, la propriété des entreprises, l'un des déterminants de la langue de travail, s'est modifiée dans le secteur manufacturier québécois depuis 1960: la propriété francophone s'y est accrue, entraînant probablement un accroissement de l'utilisation du français. De même, la rémunération relative des employés des secteurs public et parapublic s'est accrue au cours de la dernière décennie, modifiant ainsi la rentabilité de la connaissance du français. Il nous faudrait cependant disposer d'informations dans le temps sur les facteurs explicatifs de l'évolution des disparités de revenu entre groupes linguistiques et sur les revenus de la M.H.Q. pour pouvoir vraiment vérifier toutes les implications de cette conclusion.

Tableau 19

Supplément de revenu annuel (en pourcentage) par rapport à celui des unilingues francophones, neuf secteurs d'activité, hommes, Québec, M.H.Q., 1973

Secteur d'activité	Attribut linguistique (champ de spécialisation exclu)				
	Anglophone unilingue	Anglophone bilingue	Francophone bilingue	Allophone anglais	Allophone bilingue
Biens non durables	56	192	57	0	0
Matières premières	61	32	18	0	0
Biens durables	79	95	63	0	48
Commerce	-29	-21	-15	-65	-51
Finance	12	62	24	0	0
Transport/communications	22	48	15	—	—
Éducation/santé	-5	13	16	-13	0
Services	28	-13	19	56	41
Administration publique	9	40	15	0	0

Source: Étude de Robert Lacroix et François Vaillancourt.

Domaine « qualité de la langue »

4.1.14. Évolution des opinions relatives à la norme au Québec

La Direction des études et recherches a fait de sa réflexion sur la norme un dossier permanent. Elle s'est intéressée notamment à l'évolution des opinions relatives à la norme et a voulu brosser le portrait des idées émises sur l'état et la qualité du français au Québec, de 1960 à nos jours. La démarche a consisté à dégager les points fondamentaux de ces opinions et idées de même que les courants les plus marquants, à travers une vaste documentation provenant d'articles de revues et de journaux, de thèses, d'émissions de radio, etc. La question de la langue et de la norme a suscité depuis 1960 une documentation particulièrement abondante qui témoigne de l'intérêt que les Québécois y accordent.

Mais où se situent les axes d'influence en cette matière? Nous n'entrerons pas ici dans la description des courants de pensée et de leur évolution, mais nous essaierons plutôt d'en dégager les grandes lignes. On distingue — à travers une multiplicité de témoignages — trois grands courants d'opinion susceptibles d'avoir influencé les idées sur la situation linguistique et la norme. Si l'on fait abstraction du courant strictement politique, trois autres tendances se dégagent: l'une, d'ordre *scientifique*, la deuxième, d'ordre *polémique*, et la troisième, d'ordre *pédagogique*. Ces courants, n'étant pas séparés par des cloisons étanches, ont fait évoluer considérablement les idées en leur donnant des assises sérieuses.

Le *courant scientifique*, d'abord, par le développement d'une description linguistique des usages francophones québécois, a fait apparaître le phénomène fort complexe qu'est la langue parlée au Québec et a permis de

saisir la réalité linguistique québécoise de façon plus nuancée.

Le *courant polémique*, ensuite, a tenté de situer les conditions politiques et sociales d'exercice de notre langue et de les considérer comme le reflet de notre asservissement social, politique et économique.

Le *courant pédagogique*, enfin, est le champ privilégié d'application des aspects normatifs du français au Québec. En effet, depuis les années 60, les préoccupations des maîtres et du public se sont naturellement orientées, en matière d'opinion, vers les problèmes d'enseignement de la langue française. Nous avons affaire, lorsqu'il s'agit du milieu de l'éducation, à la tribune la plus importante pour la diffusion de « la norme du français au Québec », norme basée sur l'usage de la langue au Québec.

Ces trois courants ont alimenté une réflexion qui se poursuit toujours. Les opinions sur la langue ont très rarement été perçues comme étant de nature purement linguistique ou esthétique. Au Québec, on n'a pas voulu parler le français, ou le « bon » français, uniquement parce que cela était beau et qu'il « fallait observer les règles de grammaire ». La qualité du français a été reliée au sentiment plus ou moins accentué d'appartenance à deux niveaux d'identité, celui de la francophonie mondiale et celui de la québécoïté. Parallèlement, naissait chez certains un sentiment qui les portait à considérer leur langue comme un bien strictement « culturel », donc dénué d'importance socio-économique et techniquement inefficace.

L'identité des francophones québécois a été souvent déchirée sous l'influence de différentes pressions; à la faveur de multiples situations problématiques, cette identité s'est trouvée, et peut se retrouver encore, sollicitée par des forces contraires. Ce que l'on constate globalement, c'est qu'il n'y a pas, au Québec, de problème linguistique en tant

que tel, pas de « maladie de langue » isolée des autres facteurs (politiques, économiques, démographiques ou autres) de la situation de cette langue et qu'à l'avenir, les questions ont tout avantage à être saisies dans une perspective globale.

4.1.15. Inventaire des préoccupations à l'égard de la qualité de la langue dans les domaines de l'enseignement, de l'Administration, des médias et de la publicité depuis l'adoption de la Charte de la langue française³⁶

Le Conseil de la langue française, conformément à son mandat, s'intéresse aux usages linguistiques des organismes qui diffusent une grande quantité de messages de toute nature en langue écrite ou en langue parlée. C'est ainsi que le Conseil, et plus particulièrement son comité n° 1, chargé de l'étude de la qualité de la langue, confiait en avril 1979 à deux chercheurs la tâche de procéder à l'inventaire des moyens déjà mis en place dans les quatre grands secteurs de l'Administration publique, de l'enseignement, des médias et de la publicité pour veiller à la qualité de la langue. Il devait s'agir moins d'un inventaire exhaustif et quantitatif des usages linguistiques et des préoccupations des usagers à cet égard, que de « coups de sonde » auprès de personnes très engagées dans chacun des milieux.

En effet, devant une préoccupation comme celle de la qualité de la langue, on peut prendre deux orientations: une première a pour objet la qualité des usages linguistiques; il s'agit alors de les décrire avec objectivité, de les évaluer en fonction de certains critères à déterminer. La seconde orientation, plus souple, porte davantage sur les opinions et les préoccupations des diffuseurs

à l'égard de ces usages. Le Conseil a retenu cette seconde orientation. Le but de l'inventaire n'était pas d'aboutir à des recommandations, mais davantage de guider la réflexion et d'ouvrir des perspectives.

La cueillette des informations a été effectuée au moyen d'entrevues menées auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs choisis pour leur représentativité. Dans le secteur de l'Administration publique (une vingtaine d'organismes), plus de cinquante personnes ont été rencontrées. Dans le secteur de l'éducation, nous avons retenu le témoignage d'une trentaine d'informateurs. Dans le secteur des médias, nous avons accordé une attention particulière aux principaux quotidiens de quatre régions du Québec (Montréal, Québec, Hull et Sherbrooke) et nous avons rencontré des représentants de Radio-Canada, de Radio-Québec et des principaux réseaux privés d'information électronique: T.V.A., Radio-mutuel et Télémédia. Enfin, à partir d'une liste fournie par le Publicité Club, nous avons retenu quelques agences de publicité, selon certains critères: l'importance de leur chiffre d'affaires, leur origine (québécoise, canadienne ou internationale), et selon qu'elles possèdent ou non un service de conception en français au Québec ou à l'extérieur du Québec. Nous avons également rencontré les responsables de la publicité dans les grands quotidiens et les principaux postes de radio ou de télévision, privés ou d'État.

Ce rapport trace un portrait global de la situation dans les quatre domaines d'exploration. Sans être exhaustif, il vise à présenter les différentes facettes de la réalité, en rendant compte de toutes les opinions qui ont été émises en ce qui a trait aux préoccupations de chacun de ces milieux à l'égard de la qualité de la langue.

36. Étude exploratoire menée par Ariane Archambault et Myriam Magnan pour le comité n° 1 (à paraître).

Au terme de ce tour d'horizon, nous avons essayé de dégager certaines tendances et d'en tirer des conclusions.

On constate d'abord que les problèmes qui entourent la « gestion » de la qualité de la langue, pour les diffuseurs de langue publique, ont été identifiés par les gens du milieu. Les problèmes touchent les ressources humaines et l'organisation de ces ressources, les carences d'information et l'absence de concertation. Il existe par ailleurs des mécanismes d'amélioration de la qualité linguistique, mais ils sont peu connus ou embryonnaires parce que l'information ne circule pas dans les différents milieux. En particulier, nos informateurs semblent peu ou mal renseignés quant au rôle et aux services de l'Office de la langue française. Cet organisme n'atteindrait pas tous les intervenants qu'il devrait pourtant toucher selon son mandat.

D'autre part, même si des attitudes favorables se manifestent à l'égard de la qualité de la langue, les préoccupations proviennent de milieux diversifiés et sont loin d'être incarnées dans les structures. Il existe bien sûr des mécanismes de contrôle de la qualité linguistique, mais ces mécanismes ne sont dotés d'aucun statut. Or, pour démontrer que la qualité de la langue est non seulement une préoccupation, mais un objectif à atteindre, il faut la couler dans des structures adéquates et fonctionnelles.

On doit déplorer également le fait que trop souvent la gestion de la qualité de la langue est prise dans le sens « curatif » et restrictif. Elle se polarise, aux yeux des décideurs, autour d'interventions du type « révision-autorisation ». Pourtant, elle devrait s'ouvrir aux dimensions de l'information, de la diffusion et du perfectionnement. C'est là que sont les besoins et les vraies solutions: ce n'est pas en corrigeant à la pièce que l'on améliorera le système, c'est en formant les utilisateurs et les diffuseurs, et en leur fournissant des outils adéquats. Et par outils adé-

quats il faut entendre ici bien davantage que des dictionnaires et des grammaires.

Une observation majeure ressort clairement de nos rencontres: c'est la dichotomie évidente entre les milieux des médias, de la publicité, et ceux de l'Administration et de l'enseignement. On est en présence d'entités qui, par leurs finalités, leurs structures, leurs modes de fonctionnement, leurs ressources, divergent considérablement. L'Administration et l'enseignement appartiennent, bien qu'à des degrés divers, au secteur public. Ils ont, notamment à l'égard de la qualité de la langue, des obligations clairement inscrites dans la Charte de la langue française. Leurs filiations « organiques » à l'égard de la politique linguistique sont non négligeables. Ils se doivent de donner l'exemple. Il en va autrement des médias et de la publicité qui se répartissent en une constellation d'entités de nature « privée » et dont l'autonomie est à plus d'un titre plus grande.

Comment articuler ces deux ordres de fonctionnement et de finalités à la préoccupation de la qualité de la langue? Voilà une question qui, en soi, nécessiterait une réflexion supplémentaire.

4.1.16. Actes du colloque. La qualité de la langue... après la Loi 101³⁷

Le Conseil de la langue française tenait, les 30 septembre, 1^{er}, 2 et 3 octobre 1979, à Québec, un colloque intitulé « La qualité de la langue... après la Loi 101 ». Organisé par la Direction des études et recherches du

37. *Actes du colloque. La qualité de la langue... après la Loi 101. Québec, 30 septembre-3 octobre 1979.* Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Documentation du Conseil de la langue française », n° 3, 1980, 244 p.

Conseil, ce colloque visait avant tout à favoriser chez les diffuseurs une prise de conscience de leurs responsabilités en matière de qualité de la langue. Le colloque s'inscrivait ainsi dans la mission même du Conseil qui consiste à « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant à son statut et à sa qualité ». Parmi les domaines qui découlent de cette mission, celui de l'évaluation de la qualité du français occupe une place importante. À notre avis, ce mandat ne concerne pas, à priori, la qualité de la langue individuelle, mais plutôt la qualité « collective » du français québécois.

Le colloque, ainsi qu'en font foi les communications reproduites dans les *Actes*, a privilégié cette avenue. Le choix des thèmes retenus, langue de l'enseignement, langue de la publicité, langue de l'Administration, langue des médias, découle directement de cette priorité accordée à la langue publique comme principal « générateur » de la langue au Québec.

Les communications, la synthèse des discussions et le bilan dressé par le comité organisateur dressent un portrait fidèle du contenu et du déroulement du colloque. La publication des *Actes* moins d'un an après la tenue du colloque a permis d'ouvrir de nouvelles avenues de recherches et de réflexions qui faciliteront l'atteinte d'un des objectifs importants de la Charte de la langue française. La synthèse du colloque³⁸ permet de pousser plus loin la réflexion. Nous en reproduisons quelques parties.

Pour apprécier le sens de ce qui s'est passé au colloque sur *la qualité de la langue... après la Loi 101*, les silences et les omissions sont peut-être aussi importants que les propos. [...]

Un intervenant a fait observer avec satisfaction qu'il n'avait pas entendu parler une seule fois de la survie du français. En effet, si l'attitude des participants au colloque reflète bien la réalité de l'Histoire,

il faut convenir que le peuple québécois a franchi un seuil, qu'il s'est engagé d'un mouvement irréversible dans l'affirmation de sa personnalité linguistique.

Est-ce à cette assurance qu'il faut attribuer l'oubli presque complet de la Loi 101, qui figurait pourtant dans le titre même du colloque? Apparemment, en parler reviendrait à souligner qu'il fait jour à midi et nuit à 23 heures. La question de la langue est désormais au Québec un objet de politique culturelle intérieure, et non plus de luttes défensives.

On ne s'étonnera pas d'apprendre que l'obsession de l'anglais envahissant a perdu beaucoup de sa force. C'est peut-être ce qui explique la stupeur — « horreur » ne serait pas trop fort — qui accueille les révélations d'Arnold Drapeau sur la langue de la communication scientifique. Nous nous croyions bien au chaud, entre francophones, et voilà qu'on nous rappelle le proverbe chinois selon lequel le poisson pourrit par la tête. Nous sommes de taille à affronter victorieusement *can*, *clutch*, *strap* et *compléter une formule*; mais que faire si l'impérialisme économique et culturel des États-Unis dépossède les savants de leur langue, et ce, jusqu'en France? Le colloque s'est révélé singulièrement peu politique, si l'on entend par là « conscient des contraintes politico-économiques qui s'imposent à toute action culturelle ».

Si, dans cette perspective, renaît la question de la survie, il faut admettre que c'est la francophonie tout entière qui est interpellée — cette francophonie qui fut, elle aussi, presque entièrement absente des débats; notre rapport à la France, en particulier, parut frappé d'un tabou. Je suggère une hypothèse: les milieux qui s'intéressent à la langue au Québec sont enfin sortis — et on peut

38. Préparée par Raymond Joly, Faculté des lettres, Université Laval, *ibid.*, pp. 215-238.

espérer que c'est définitif — de la queue du joul. Dieu merci, la « langue québécoise » a l'air bien morte, et tout le monde brûle du désir d'illustrer le français québécois. Mais cette pénible crise d'identité a laissé des écorchures et des ecchymoses, qu'on évite de palper; on préfère concentrer son attention sur les problèmes internes de la situation linguistique d'ici. La norme du français, nous ne sommes pas les seuls à la définir et nous n'en serons pas de sitôt le définisseur principal. Est-ce hasard ou symptôme si les participants qui ont rappelé ce fait se retrouvent plus nombreux parmi ceux qui ont écrit que parmi ceux qui ont pris la parole en assemblée?

Un dernier silence, enfin. La Loi 101 a fait du Québec un Etat pleinement et entièrement francophone; elle n'a pas la vertu magique de transformer d'un coup tous les Québécois en francophones. La maîtrise d'un français de qualité chez ceux de nos compatriotes qui n'ont pas sucé cette langue avec le lait ne passera pas par les mêmes chemins que pour la majorité. Cela pourrait fournir matière à un autre colloque...

[...] on a entendu au colloque quelques témoignages d'une satisfaction relative quant à la qualité du français dans la population qui sort de nos écoles et universités; ils provenaient des milieux de l'enseignement. Partout ailleurs (et souvent dans ces milieux mêmes), le diagnostic est féroce. Le diplômé qui parle et écrit correctement est un phénix; celui qui sait lire intelligemment à haute voix un texte écrit, un oiseau rare; celui qui rédige de manière qu'on comprend ce qu'il veut dire, une perle précieuse. Un vieux philosophe avait prouvé le mouvement en marchant; au témoignage des professionnels de la communication qui se sont succédé à la tribune du colloque, nos jeunes prouvent l'existence de la qualité du français en se cassant la figure.

Ce qui est admirable, c'est l'absence d'amertume avec laquelle ces questions,

trois jours durant, se discutèrent. Pas d'abattement morose, nulle chasse au bouc émissaire; mais une volonté tranquille de changer les choses. Les Québécois sont conscients que leur système d'éducation, tel qu'il est sorti des mutations extrêmement rapides des quinze ou vingt dernières années, est très jeune, qu'il est en train de se bâtir; il ne repose pas sur des traditions et des consensus transmis de génération en génération et acceptés par tous les adultes qui jugent la performance de l'école.

[...]

L'enseignement d'une langue de qualité n'a rien à voir avec l'esthétisme; ce n'est pas de courir après le « beau langage » qu'il s'agit. Ce qui importe avant tout, c'est la maîtrise d'un outil de communication pleine et authentique. Idéal exigeant : une langue fonctionnelle doit assurer la communication efficace de tous les messages. Elle sera donc riche d'un grand nombre de registres, pour se prêter aux échanges quotidiens et familiers comme aux plus officiels, pour rendre avec force et avec précision le concret comme l'abstrait. Elle sera respectueuse du code grammatical; elle sera simple, car la recherche embrouille presque toujours la communication et rebute un grand nombre de partenaires; elle sera exacte, car la complexité de la vie et de la pensée résiste aux instruments grossiers.

[...]

On a compris que le colloque n'était pas puriste. Les couloirs s'égayaient de rires sur les fautes entendues pendant les séances, les commentaires écrits sont souvent très sévères sur ce point. Mais on n'a guère discuté sur les mots en assemblée. Sauf une fois — et mal —, à propos d'*habileté(s)*, terme adoré des pédagogues. Pour ceux qui ne trouveraient pas suspect le sens qu'on lui donne, surprenantes les constructions où on le fait entrer, et bizarre le pluriel dont il s'orne (?) volontiers il suffirait de consta-

ter sa fréquence sous la forme *habilité* pour flaireur qu'*ability* et *skill* sont en train d'enrichir notre langue d'un petit plus-que-bâtard. Attirerons-nous l'attention de l'Office de la langue française sur ce bambin déjà trop vigoureux?

[...]

Au fur et à mesure des séances se révèlent de nouvelles facettes du problème, mais les données de base ne changent pas. La diversité des situations et des milieux où doit s'exercer notre action apporte des surprises, suggère des stratégies nouvelles, mais ne met pas en cause les principes.

Le colloque s'est montré indéfectiblement attaché à l'idée que la qualité de la langue n'est pas un ornement, caractéristique d'un certain genre de discours, mais une condition essentielle de toute communication véritable. Rien ne serait plus absurde que de la rechercher dans l'enseignement du français pour en faire fi dans les autres domaines de l'activité intellectuelle. La qualité de la langue doit être le souci du milieu scolaire tout entier.

[...]

Et redisons-le pour la centième fois: ce n'est pas de « beau langage » qu'il s'agit, mais d'honnêteté de la pensée. On ne joue pas au billard à tâtons avec des boules de forme et de poids imprécis; on ne fait pas avancer la science en enfilant des énoncés équivoques sur des concepts bâtards.

4.1.17. Les publications et les communications scientifiques³⁹

La langue des publications scientifiques et en particulier l'utilisation restreinte du français pour diffuser les résultats des travaux des chercheurs francophones fait l'objet

depuis plusieurs années d'une vive discussion. Des livres et des articles, tantôt descriptifs, tantôt alarmistes, ont été publiés sur le sujet tant au Québec qu'en France. Le sujet a fait l'objet de discussions lors de plusieurs colloques. Rappelons le plus récent, celui de l'Université d'Orsay, sur le thème « L'anglais, langue scientifique française ».

Le Conseil de la langue française s'est aussi occupé de la question, notamment lors du colloque sur *la qualité de la langue... après la Loi 101*, et lors de la préparation d'un rapport sur l'utilisation des manuels de langue anglaise dans les collèges et universités francophones du Québec. La réflexion sur ce sujet se poursuit actuellement et conduira à l'automne 1981 à la tenue d'un colloque international sur l'usage du français dans les publications et communications scientifiques.

Le rapport de Arnold J. Drapeau, commandé par le Conseil, révèle une situation inquiétante. Nous en présentons les principales conclusions.

Sur un total de 8 106 publications et communications des chercheurs des universités Laval, de Montréal, du Québec et de cinq instituts de recherche du Québec, près de 71% des publications, soit 3 464 articles, ont été publiés en anglais et 56% des communications, soit 1 829 conférences, ont été prononcées dans cette langue.

Les publications

La moyenne des années écoulées depuis la fondation des 16 organismes de recherche de l'Université Laval s'élève à environ 10

39. Arnold J. Drapeau, *Les publications et les communications scientifiques. La langue utilisée par les chercheurs des centres de recherche des universités francophones du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 9, 1981, 64 p.

années comparativement à 8 années pour les 21 organismes de recherche de l'Université de Montréal.

Près de 63%, soit 1 242 articles sur un total de 1 962 ont été publiés en anglais par les chercheurs de l'Université Laval dans des revues avec jury de lecture. Ceux de l'Université de Montréal ont publié 468 articles en anglais sur un total de 680, soit 69%. Le pourcentage des publications en anglais est à peu près identique pour les trois universités en cause: Université Laval, Université de Montréal et Université du Québec, soit respectivement 63%, 69% et 63%. On obtient ainsi une moyenne de 65%, soit 1 840 publications en anglais sur un total de 2 849.

La classification des 16 organismes de recherche de l'Université Laval et des 21 organismes de recherche de l'Université de Montréal, selon divers domaines de spécialisation, permet de préparer le tableau 20 où apparaît

le pourcentage des publications en anglais pour chacune de ces universités et pour chacun des six domaines de spécialisation indiqués.

À partir du tableau 20, on dégage un premier groupe relié au domaine socioculturel et sportif où les chercheurs des universités Laval et de Montréal ont publié majoritairement en français (141 articles en anglais sur un total de 528, soit 27%) et à celui de la criminologie et du droit (5 articles en anglais sur un total de 46, soit 11%). La moyenne de ce premier groupe s'élève à 25% (146 publications en anglais sur un total de 574).

On observe un deuxième groupe qui couvre le domaine de l'administration, de l'aménagement, de l'économie et des transports où les chercheurs des universités Laval et de Montréal ont publié à 47% en anglais (64 articles sur un total de 137). Viennent s'y ajouter les publications dans le domaine de l'eau, de

Tableau 20

Étude comparative, selon divers domaines de spécialisation, des publications des chercheurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal

Domaine	Université Laval		Université de Montréal		Moyenne des deux universités % en anglais
	Total des publications	% en anglais	Total des publications	% en anglais	
Culture, religion, société, sport, inadaptation juvénile, consommation	481	28	47	18	27
Administration, aménagement, économie, transports	76	41	61	54	47
Criminologie, droit	—	—	46	11	11
Eau, écologie, nutrition	355	58	40	58	58
Chimie, physique, mathématiques	533	79	395	92	84
Médecine	517	87	91	41	80
Total	1 962	63	680	69	65

Source: Étude de Arnold J. Drapeau.

l'écologie et de la nutrition où les chercheurs ont publié 229 articles en anglais sur un total de 395, soit 58%. La moyenne de ce deuxième groupe atteint 55% (293 publications en anglais sur un total de 532).

On retrouve, enfin, dans un troisième groupe le domaine de la chimie, de la physique et des mathématiques où les chercheurs ont publié 783 articles en anglais sur un total de 928, soit 84%, ainsi que le domaine de la médecine où les chercheurs des universités Laval et de Montréal ont publié à 80% en anglais (488 articles sur un total de 608). La moyenne de ce troisième groupe est de 83% (1 271 articles en anglais sur un total de 1 536). Dans le domaine médical, les chercheurs de l'Université de Montréal publient deux fois moins en anglais que leurs collègues de l'Université Laval; par contre, ces derniers publient 5,7 fois plus, dans l'une ou l'autre langue.

Les organismes de recherche de l'Université Laval dont les noms suivent appliquent une politique tout à fait étonnante et inacceptable face à l'enrichissement du français scientifique:

Université Laval

Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques	(66% en anglais)
Laboratoire de recherches en optique et laser	(75% en anglais)
Centre de recherches sur les atomes et molécules	(80% en anglais)
Laboratoire de recherche en neurobiologie	(85% en anglais)
Centre de recherche en endocrinologie moléculaire	(87% en anglais)

Laboratoire de recherches en biologie cellulaire (97% en anglais)

Les mêmes remarques que ci-haut s'appliquent aux organismes suivants de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec ainsi qu'aux cinq instituts de recherche:

Université de Montréal

Centre de recherche de mathématiques appliquées	(92% en anglais)
Centre de recherche sur les transports	(96% en anglais)

Université du Québec

I.N.R.S. — Océanologie	(67% en anglais)
I.N.R.S. — Santé	(78% en anglais)
I.N.R.S. — Énergie	(90% en anglais)
I.N.R.S. — Télécommunication	(100% en anglais)

Instituts de recherche

Institut de cardiologie	(70% en anglais)
Institut Armand-Frappier	(73% en anglais)
Institut de recherches cliniques de Montréal	(82% en anglais)
Institut du cancer	(85% en anglais)
Institut de recherche de l'Hydro-Québec	(94% en anglais)

Les communications

Près de 56% des 3 260 communications faites lors de congrès scientifiques, soit 1 829, ont été présentées en anglais. Ce pourcentage tient compte de tous les organismes de recherche mentionnés dans ce rapport. Les

chercheurs des 16 organismes de recherche de l'Université Laval ont prononcé 47% de leurs conférences en anglais, c'est-à-dire 583 sur un total de 1 254. Ce pourcentage s'élève à 57% pour les chercheurs de l'Université de Montréal, soit 290 conférences prononcées en anglais sur un total de 511.

Même si les chercheurs de l'Université de Montréal publient trois fois moins et prononcent deux fois et demie moins de conférences que ceux de l'Université Laval, ils le font davantage en anglais (voir tableaux 20 et 21).

Pour les trois universités étudiées, l'intervalle de variation du pourcentage est plus grand pour les communications scientifiques que pour les publications en langue anglaise. Ainsi, l'Université Laval, l'Université du Qué-

bec et l'Université de Montréal ont respectivement 47%, 52% et 57% de leurs conférences en anglais et 63%, 63% et 69% de leurs articles en anglais. Dans le cas des trois universités, les chercheurs ont prononcé 991 conférences en anglais sur un total de 1 993, soit une moyenne de 50%.

La consultation des rapports annuels de tous les organismes de recherche mentionnés dans cette étude a permis de déceler que 108 conférences ont été prononcées en France dont un grand nombre à Paris. De ce total, 55 ont été présentées en anglais, soit 51%. Les chercheurs de l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec ont prononcé, de 1971 à 1979, 31 conférences en France dont 23 en anglais, soit 74%. De plus, trois conférences ont été présentées en Suisse, toutes en anglais.

Tableau 21
Étude comparative, selon divers domaines de spécialisation, des communications des chercheurs de l'Université Laval et de l'Université de Montréal

Domaine	Université Laval		Université de Montréal		Moyenne des deux universités % en anglais
	Total des communications	% en anglais	Total des communications	% en anglais	
Culture, religion, société, sport, inadapation juvénile, consommation	307	36	72	44	37
Administration, aménagement, économie, transports	—	—	93	59	59
Criminologie, droit	—	—	6	0	0
Eau, écologie, nutrition	189	40	26	8	36
Chimie, physique, mathématiques	585	46	229	74	54
Médecine	172	74	85	39	63
Total	1 254	47	511	57	49

Source: Étude de Arnold J. Drapeau.

L'influence des congrès annuels de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) est significative et remarquable. En effet, des 460 conférences prononcées lors des congrès de l'ACFAS (sur un total de 3 260 communications), toutes l'ont été en français, à l'exception de deux en anglais (tableau 22).

À l'examen du tableau 21, on constate que les chercheurs d'un premier groupe d'organismes de recherche des universités Laval et de Montréal, dans les domaines socioculturel et sportif, ont prononcé 37% de leurs conférences en anglais (142 sur un total de 379). Il en est ainsi dans le domaine de l'eau, de l'écologie et de la nutrition où 36% des conférences ont été présentées en anglais (78 sur un total de 215). La moyenne de ce premier groupe s'établit à 37% (220 communications en anglais sur un total de 594).

Le deuxième groupe couvre le domaine de la chimie, de la physique et des mathématiques;

les chercheurs des universités Laval et de Montréal ont effectué 54% de leurs conférences en anglais (437 sur un total de 814). Il en est ainsi dans le domaine de l'administration, de l'aménagement, de l'économie et des transports où les chercheurs ont prononcé 59% de leurs conférences en anglais (54 sur un total de 93). La moyenne de ce deuxième groupe atteint 54% (491 conférences en anglais sur un total de 907).

Enfin, le troisième groupe est formé d'organismes de recherche dans le domaine de la médecine. Les chercheurs des universités Laval et de Montréal ont prononcé 63% de leurs conférences en anglais (161 conférences sur un total de 257).

On ne peut passer sous silence le pourcentage élevé de conférences prononcées en anglais par les chercheurs des organismes suivants qui n'apparaissent pas au tableau 21.

Tableau 22
Résumé global sur les publications et les communications de tous les organismes de recherche mentionnés dans ce rapport

Organisme	Publications		Communications	
	Totales ^a	% en anglais	Totales ^b	% en anglais
Université Laval 16 organismes de recherche	1 962	63	1 254	47
Université de Montréal 21 organismes de recherche	680	69	511	57
Université du Québec 8 secteurs	207	63	228	52
5 instituts de recherche du Québec	1 997	82	1 267	66
Total	4 846	71	3 260	56

Source: Étude de Arnold J. Drapeau.

^a Publications en français et en anglais.

^b Communications en français et en anglais.

Note: 460 conférences ont été prononcées lors des congrès annuels de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) sur 3 260, soit 14%.

Institut de recherche de l'Hydro-Québec	(69% en anglais)
I.N.R.S. — Santé de l'Université du Québec	(72% en anglais)
Institut du cancer	(80% en anglais)

4.2. Les nouveaux projets⁴⁰

Au cours de l'année 1980-1981, la Direction des études et recherches a élaboré et mis en marche plusieurs projets de recherche dont la réalisation a été confiée tant aux chercheurs de la Direction qu'à des équipes d'universitaires ou d'entreprises privées. Les résultats de ces études seront connus au cours de la prochaine année. Nous en présentons la liste ci-dessous avec une brève description de leurs objectifs.

4.2.1. La langue des animateurs de la radio et de la télévision

Le projet confié au Département de linguistique de l'Université Laval porte sur la langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones du Québec et touche un des grands domaines de l'activité langagière de la communauté linguistique québécoise. Cette recherche permettra de recueillir des informations pertinentes et contemporaines sur les faits de langue au Québec et, ultérieurement, sur ceux qui les produisent. Cette démarche vise également à susciter, au sein des populations concernées, des interrogations sur leur utilisation de la langue et à les amener à dialoguer sur ces questions.

Le projet touche un domaine qui est, en termes numériques, assez restreint au départ: c'est un secteur où le nombre de personnes intéressées au processus de production linguistique est relativement peu élevé. Cependant, dans la relation des individus à leur langue, l'impact de la langue parlée à la radio et à la télévision sur le public est aujourd'hui indiscutable:

Toute Radio-Télévision n'est plus seulement le reflet mais une composante déterminante des réalités, plus seulement le véhicule ou le miroir du langage mais son aliment principal.⁴¹

Le projet est inédit. D'une part, le sujet en lui-même a été peu abordé et n'a pas encore été traité d'une façon rigoureuse. D'autre part, il a donné lieu à fort peu d'analyses fondamentales ou pratiques. On parle beaucoup des effets de la langue de la radio et de la télévision sur le public, mais on n'a pas vraiment essayé de décrire cette langue. Les jugements portés se fondent sur des opinions et des impressions préalables à l'observation du phénomène.

La présente étude est originale en ce qu'elle applique une grille d'analyse linguistique et phonétique à un type de corpus sur lequel une telle grille n'a jamais été appliquée systématiquement dans le passé. L'étude est également originale parce qu'elle essaie de satisfaire autant aux exigences de la représentativité linguistique, pour l'analyse des corpus, qu'aux exigences de la représentativité sociolinguistique, pour la constitution de l'échantillon d'annonceurs qui participent à l'établissement du corpus.

Objectifs généraux du projet

À court terme, il s'agit de dresser un premier tableau de la situation de la langue des animateurs, d'établir une méthodologie de recherche et, à plus long terme, de la raffiner

40. Nous n'indiquons pas la liste des projets en cours qui ont déjà été présentés dans les rapports annuels antérieurs.

41. Robert Arnaut et Jean Thévenot, « Le français sur les ondes », dans: *Une langue: le français aujourd'hui dans le monde*, sous la direction de Marc Blancpain et André Reboullet, Paris, Hachette, « F », 1976, 328 p., p. 61.

pour contribuer à l'établissement d'un système d'information sur l'état de la qualité de la langue des animateurs de la radio et de la télévision. Concrètement, le projet vise les objectifs suivants :

- brosser plus particulièrement le *portrait* de la langue parlée par les animateurs de radio et de télévision de la métropole (Montréal);
- dégager les aspects positifs et négatifs de cette langue parlée, les interpréter et les commenter;
- tirer des données obtenues les éléments de réflexion pouvant amener des recommandations.

Les résultats de cette recherche devraient être connus à la fin de 1982.

4.2.2. La norme linguistique : ouvrage collectif

Le sujet de la norme est au coeur des préoccupations des linguistes et des chercheurs qui s'intéressent à la relation entre le domaine social et la linguistique. Les fondements théoriques de la norme remontent aux réflexions d'abord de nature philosophique et sociologique sur le langage et les faits de langue. En linguistique contemporaine, plusieurs écoles ont ressenti le besoin de définir leurs modes d'appréhension de la norme et le(s) sens qu'elles attachent à cette notion. Parallèlement à ces approches de nature théorique, les champs d'application de la norme se sont diversifiés, touchant notamment différents aspects de la planification linguistique.

Au Québec, ce sujet a donné lieu à différentes interrogations (comme lors du colloque sur la norme organisé dans le cadre des travaux de la commission Gendron⁴²) et même à une tentative d'énoncé de principe (la

Norme du français, édictée par l'Office de la langue française en 1965⁴³).

Le Conseil a, parmi les mandats qui lui sont dévolus par la Charte de la langue française, celui de veiller à la « qualité de la langue » ; cette notion de qualité est une des composantes de la réflexion sur la norme. La Direction des études et recherches désire, par la préparation d'un ouvrage étoffé sur le sujet, contribuer à la poursuite de la réflexion sur la notion de norme linguistique et présenter quelques études de cas.

Cette publication sera constituée d'un recueil de textes *commandés* à des spécialistes et permettra de poser le problème dans toute sa complexité. Il ne s'agira en aucune façon pour le Conseil de prendre position, sur la norme du français au Québec par exemple, mais de fournir plutôt un éclairage complet et une base solide pour des discussions futures sur le sujet. L'ouvrage vise à informer les lecteurs plutôt qu'à faire la promotion d'une façon de voir au détriment d'une autre. D'autre part, l'ouvrage ne sera pas hermétique, mais ne sera pas pour autant un texte de vulgarisation. Il constituera une *synthèse* de la question, au niveau *théorique*, et esquissera des perspectives en vue d'applications pratiques. Le public cible est d'abord québécois (surtout les linguistes) mais également francophone et international.

L'ouvrage contiendra plus de vingt articles préparés par d'éminents spécialistes, tant du Québec que de la francophonie internationale.

42. Ronéotypé, disponible au C.I.R.B. (Centre international de recherche sur le bilinguisme).

43. *Norme du français écrit et parlé au Québec*, s.l., ministère des Affaires culturelles du Québec, « Cahiers de l'Office de la langue française », n° 1, 1965, 12 p.

4.2.3. Langue du commerce : étude synchronique et diachronique de la qualité de la langue dans la publicité des grandes chaînes d'alimentation

Le projet consiste à évaluer la qualité linguistique de la publicité des grandes chaînes d'alimentation qui paraît le mercredi dans les grands quotidiens du Québec.

L'étude permettra d'évaluer les effets de la législation linguistique dans un des premiers secteurs touchés par la francisation. En effet, en avril 1967, un article du règlement 683 du ministère de l'Agriculture sur les produits alimentaires et agricoles rendait obligatoire la présence du français sur les emballages; c'était, à notre connaissance, la première intervention gouvernementale du genre. Cet article a été repris dans les règlements sur les produits laitiers et sur les succédanés de produits laitiers (ministère de l'Agriculture), sur le cidre (ministère de la Justice), sur les produits de la pêche (ministère de l'Industrie et du Commerce) et, enfin, dans la Loi 22 et la Charte de la langue française (article 51). Le secteur agro-alimentaire, touché depuis treize ans par l'intervention de l'État pour promouvoir le statut de la langue française, offre donc, du point de vue chronologique, un terrain de choix pour étudier l'évolution de la qualité de la langue; cette étude permettra aussi d'évaluer l'efficacité de l'intervention de l'État dans le domaine linguistique.

Le travail portera sur les trois points suivants :

- a) conformité au code grammatical;
- b) conformité à la terminologie préconisée par l'Office de la langue française;
- c) conformité aux règles d'écriture des systèmes de mesure (impérial et métrique) établies par le Bureau de normalisation du

Québec; rappelons que la norme d'écriture du système international (S.I.) du Bureau de normalisation du Québec a été entérinée par l'Office de la langue française et publiée dans la *Gazette officielle*.

Cette recherche n'a pas qu'un intérêt linguistique: en effet, le deuxième point (qui comprendra forcément un relevé des appellations frauduleuses) touche directement au mandat de l'Office de la protection du consommateur et à celui du Service de la répression des fraudes et infractions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

L'étude sera synchronique parce qu'elle décrira la situation en 1980: évaluation de la publicité d'une chaîne à une autre, d'un quotidien à un autre. Elle sera aussi diachronique, en comparant la situation actuelle à un certain nombre de points dans le passé. Selon ce dernier point de vue, elle permettra d'évaluer les répercussions, sur la langue du commerce, des différentes interventions de l'État (règlement 683, Loi 63, Loi 22, Charte de la langue française) dans le domaine linguistique.

Les résultats devraient être publiés en 1983.

4.2.4. Réflexions sur l'enseignement des langues secondes au Québec

Le Québec s'est doté, avec la Charte de la langue française, d'une législation fortement incitative à l'égard de l'utilisation du français. Un des effets notables de la Charte aura été d'accroître la demande à l'égard de l'enseignement du français, langue seconde, autant dans les milieux scolaires que dans les milieux professionnels et extra-professionnels. D'autre part, on constate que la demande à l'égard de l'anglais, langue seconde, se maintient, comme en témoignent par exemple les résultats de la consultation sur le Livre vert. C'est donc dire que le phénomène de

l'enseignement des langues secondes est un fait d'actualité pour le Québec et qu'il mérite qu'on s'y arrête.

Dans une autre perspective, l'enseignement des langues secondes au Québec a été traditionnellement du ressort du système d'éducation. L'enseignement du français et de l'anglais comme langues secondes fait partie de la formation que l'on désire voir acquérir par les jeunes en milieu scolaire. Cette « tradition » n'a cependant pas toujours pu atteindre les buts qu'elle poursuivait, ce qui a suscité au cours des dix dernières années un effort marqué pour améliorer l'enseignement des langues secondes et en particulier du français, langue seconde, dans le système scolaire. D'autre part, la redéfinition des rôles du français et de l'anglais et la mutation progressive du français en langue de travail ont créé une demande de la part des adultes; ceux-ci, bien qu'ils soient passés par le système scolaire, ne possèdent pas de la langue seconde une connaissance jugée satisfaisante et désirent que leurs enfants acquièrent la maîtrise de la langue seconde à l'école. Le « système » de l'enseignement des langues secondes au Québec est donc un système ouvert, en expansion, qui doit s'ajuster aux besoins d'un marché linguistique actif. Il est à prévoir cependant que ce système se stabilisera assez rapidement, lorsque les besoins de « rattrapage » se seront estompés chez les populations adultes et qu'il se destinera, en priorité, aux jeunes en voie de formation.

L'étude menée par un chercheur de la Direction des études et recherches vise à fournir des éléments de réflexion propres à permettre la poursuite d'une démarche devenue nécessaire; elle permettra d'énoncer un certain nombre de principes ou de critères de définition qui nous semblent sous-jacents à toute réflexion sur l'enseignement des langues secondes et à toute définition d'un plan de l'enseignement des langues secondes.

4.2.5. Étude de la propriété des entreprises québécoises en 1978-1979

Préparée par deux chercheurs du Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal, l'étude permettra :

- de mesurer l'évolution de la propriété francophone dans l'économie québécoise. Or, la propriété est sans contredit un des déterminants de l'emploi du français comme langue de travail des entreprises et donc du statut de cette langue sur le territoire québécois;
- d'examiner l'influence de la propriété des entreprises sur les disparités de revenu entre groupes linguistiques. D'après certains auteurs, la propriété des entreprises pourrait expliquer certaines caractéristiques de la structure des revenus;
- de construire une banque de données sur les entreprises québécoises qui pourra être mise à jour par le Conseil lui-même. En outre, on prévoit que les données individuelles pourront être comparées avec celles qui ont été utilisées dans l'étude d'André Raynauld pour 1961 et qui ont été conservées.

Nous serions alors en mesure d'examiner les changements individuels de propriété (par opposition à des changements au niveau des agrégats).

L'identification des entreprises francophones et non francophones suivra la méthodologie d'André Raynauld, non seulement pour faciliter les comparaisons, mais parce que la méthode elle-même est fort efficace. Ce sera donc la consonance des noms des membres du Conseil d'administration qui sera utilisée comme critère de classification. Les entreprises non francophones seront réparties.

si possible, entre entreprises anglo-québécoises, anglo-canadiennes et étrangères (y compris francophones non québécoises). L'étude permettra donc d'obtenir un tableau d'ensemble de la propriété des entreprises au Québec.

Les résultats de cette recherche devraient être connus au printemps de 1983.

4.2.6. **Projet d'étude démolinguistique des Québécois d'origine grecque**

Confié à un démographe de la Direction des études et recherches, ce projet s'inscrit dans les préoccupations du Conseil à l'égard des relations entre les diverses communautés culturelles du Québec et la majorité francophone.

Il y a déjà cinq ans, Nadia Brédimas-Assimopoulos faisait remarquer que « le groupe grec... a rarement été l'objet de recherche en sociologie des relations ethniques »⁴⁴ (p. 132). Malgré le lustre écoulé depuis, cet article demeure le seul texte à notre connaissance portant sur cette minorité ethnique récemment implantée au centre de l'île de Montréal. Basé sur les données d'une enquête réalisée en 1972, cet article n'aborde qu'indirectement la question des langues. Il y est toutefois signalé que, malgré une faible intégration culturelle de la minorité grecque, la très forte majorité de ceux qui se sont intégrés l'ont fait du côté des anglophones (p. 138). Un tableau donnant les résultats d'une auto-évaluation de la connaissance du français et de l'anglais montre que la langue de la majorité n'est « bien » ou « assez bien » connue que par 16% des répondants tandis que plus des deux tiers se classent dans les mêmes catégories pour ce qui est de la connaissance de l'anglais (p. 140).

L'étude en cours portera essentiellement sur la situation démolinguistique de cette

communauté telle que perçue à travers les données des recensements canadiens. On y décrira l'évolution quantitative de cette communauté, ses caractéristiques linguistiques — langue maternelle, langue d'usage —, les transferts linguistiques dont elle est l'objet et sa connaissance de l'anglais et du français. Diverses autres caractéristiques de cette population seront analysées. Les résultats de cette étude seront publiés au cours de l'hiver 1982.

4.2.7. **La langue française et l'information scientifique et technique : opinions des chercheurs québécois francophones**

L'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques est un thème qui ne cesse de défrayer les manchettes de l'actualité. Pour les uns, c'est un scandale et un affront à la langue française que de participer à la dévalorisation du français dans le domaine scientifique. Pour les autres, il faut tout simplement être réaliste: le français est une langue adéquate lorsqu'il s'agit de faire de la littérature ou d'exprimer ses sentiments mais, lorsqu'il s'agit de science, il faut recourir à une langue pratique, soit l'anglais.

Il s'agit là bien sûr d'opinions qu'on pourrait qualifier d'extrémistes. À la veille d'un colloque international sur l'avenir du français dans l'information scientifique et technique, le Conseil de la langue française veut connaître l'opinion des chercheurs québécois sur le sujet. Plus encore, il veut rattacher ces opinions au comportement linguistique des

44. Nadia Brédimas-Assimopoulos, « Intégration civique sans acculturation: les Grecs à Montréal », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, n° 2, novembre 1975, pp. 129-142.

scientifiques québécois lorsqu'ils publient un article ou présentent une communication.

Le Conseil de la langue française désire également connaître les réactions des chercheurs au projet de favoriser l'utilisation du français dans les publications scientifiques. L'enquête répondra aussi à un important besoin d'information clairement manifesté par les chercheurs eux-mêmes: on ne les a pas jusqu'ici consultés sur le sujet.

Bref, l'objectif du projet est de réaliser un sondage auprès des chercheurs francophones québécois pour connaître leur opinion quant à la pertinence d'utiliser le français dans leurs publications ou communications scientifiques d'audience nationale ou internationale. Six sous-objectifs en découlent:

- évaluer la participation des chercheurs à des colloques et la publication d'articles au cours des deux dernières années ainsi que la langue utilisée dans chacun des cas;
- évaluer leur connaissance de la situation du français et de l'anglais dans leur secteur de recherche;
- déterminer leur position face à cette situation;
- connaître leur opinion sur les motifs liés à leurs choix linguistiques;
- connaître leur opinion sur les diverses conséquences de l'utilisation de l'anglais par les scientifiques francophones;
- connaître leur opinion sur l'opportunité d'intervenir quant à la situation de la langue française dans la recherche scientifique, en précisant le niveau de cette intervention.

Les résultats de cette recherche seront rendus publics au cours du colloque sur l'avenir

du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques qui se tiendra à Montréal les 1^{er}, 2 et 3 novembre 1981.

4.3. Colloque international sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques

Un intérêt actuel

Le Conseil a décidé de s'interroger dès maintenant sur l'avenir du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques. Deux raisons motivent cette décision.

D'une part, lors de la consultation qu'a menée le secrétariat d'État au développement scientifique en 1978, pour l'élaboration d'une politique scientifique québécoise, de nombreux mémoires ont soulevé le problème de l'information scientifique et technique (I.S.T.) et plus spécifiquement de l'I.S.T. en langue française. Des lacunes certaines furent alors signalées et des situations sérieuses dénoncées. D'autre part, le Livre blanc de la politique scientifique québécoise, publié en 1980, souligne que le problème de la langue dans le domaine scientifique et technique est complexe et qu'il conviendra de poursuivre la réflexion en cette matière.

Une interrogation commune

Informés du projet du Conseil, des représentants des plus hautes instances françaises ont suggéré que le champ d'étude du Conseil soit élargi de manière à prendre en considération la situation qui prévaut en cette matière, non seulement au Québec, mais dans l'ensemble des pays francophones.

Les raisons apportées pour justifier l'élargissement souhaité étaient nombreuses et convaincantes et elles s'appuyaient notamment sur trois décisions politiques importantes prises par le gouvernement français :

- la décision du 5 décembre 1977 de former une commission d'étude sur le périodique scientifique de langue française dont les recommandations méritent analyse ;
- la décision du 19 septembre 1979 de créer la MIDIST (Mission interministérielle de développement de l'information scientifique et technique) en remplacement du B.N.I.S.T. (Bureau national de l'information scientifique et technique) ainsi que la mise sur pied par la MIDIST d'une commission des publications scientifiques et techniques dont le rôle consiste, notamment, à coordonner les actions à entreprendre pour revigorer l'I.S.T. de langue française en France ;
- la décision du 10 décembre 1980 de créer une commission d'enquête parlementaire sur la langue française dont l'avenir, de toute évidence, dépendra de la coopération de tous les pays francophones.

Un projet conjoint

Le Conseil a donc convenu, dès 1980, avec l'accord du ministre d'État au Développement scientifique du Québec et de ses homologues des pays francophones, d'organiser un colloque international sur la question et de procéder à l'élargissement souhaité, en s'assurant la participation d'experts venant des pays intéressés.

Ce colloque doit être une occasion privilégiée de réflexion sur un thème qui ne fait pas l'unanimité dans le monde de la recherche scientifique et technique. Il ne s'inspire aucunement d'une volonté déjà arrêtée de « franciser » à n'importe quel prix l'I.S.T. produite par les chercheurs francophones, ni d'un dé-

sir implicite de « politiser » un débat qui doit, dans sa phase initiale, conserver, dans la mesure du possible, les caractères d'une étude scientifique : l'objectivité et l'impartialité.

4.3.1. Le thème général

Dès le point de départ, il semble opportun de dire pourquoi le thème retenu, « l'avenir du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques », est volontairement limité.

D'abord, le Conseil est responsable des questions relatives à la langue française ; il n'a pas juridiction sur le développement des politiques scientifiques comme telles. Il veut donc s'en tenir strictement au rôle qui lui a été confié par l'État.

De plus, bien que le Conseil soit conscient qu'il existe des problèmes apparemment plus graves que les problèmes de langue dans le domaine scientifique et technique, il n'en croit pas moins qu'il aurait tort de négliger de faire le point sur une situation qui, aux yeux de certains, peut avoir des conséquences importantes. Par acquit de conscience, le Conseil veut objectivement voir de quoi il retourne en cette matière et seulement en cette matière.

Par ailleurs, le Conseil de même que les représentants des pays francophones consultés sont d'avis que l'information scientifique et technique, malgré les progrès récents et spectaculaires des systèmes informatisés et le développement des banques de données, reposera, pendant une période encore indéterminée, sur la littérature dite primaire : les ouvrages, les périodiques et les communications scientifiques et techniques. Il convient dès lors de porter une attention spéciale à ces médias tout en prenant en compte le développement des nouveaux supports techniques de l'I.S.T.

Enfin, le Conseil envisage d'analyser particulièrement les problèmes que posent les périodiques et les communications scientifiques et techniques. Ceux-ci, de l'avis de tous les spécialistes qui ont étudié la question, sont fort différents de ceux que posent les « ouvrages » ou les « livres scientifiques et techniques ». Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'études importantes de la part de l'AUPELF en 1971 (colloque d'Orléans), en 1975 (étude de J.-L. Boursin) et de la part du B.N.I.S.T. en 1977.

C'est pour ces diverses raisons que le thème proposé est volontairement limité. Il n'en conserve pas moins toute sa complexité et toute son importance. Cette importance est perçue partout dans le monde scientifique francophone.

L'organisation du colloque a été confiée à Gérard Lapointe, secrétaire du Conseil. Il présidera un comité d'organisation formé de :

Andrée LEMAY (secrétaire du comité)
Agente d'information
Conseil de la langue française

Jacques AMIOT
Bureau de la science et de la technologie du Québec

Michel AMYOT
Directeur des études et recherches
Conseil de la langue française

Maurice-Étienne BEUTLER
Secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française

Jean-Paul BRASSARD
Directeur du Service de l'information pour l'innovation
Centre de recherche industrielle
du Québec

Arnold J. DRAPEAU
Professeur à l'École polytechnique de Montréal

Serge HAMEL
Directeur général de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences

Jacques L'ÉCUYER
Président de la Commission de la recherche universitaire du Conseil des universités du Québec

Pierre LUCIER
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Éducation du Québec

Maurice MERCIER
Consultant
Conseil de la langue française

Yves ROUSSEAU
Secrétaire du Conseil de la politique scientifique du Québec

Un colloque international

Le colloque sera international de plusieurs manières et pour plusieurs raisons :

— il sera international en ce qu'il regroupera des représentants de plusieurs pays francophones, le phénomène de la régression relative du français dans l'I.S.T. occidentale étant un phénomène qui les affecte tous ;

— il sera international en ce qu'il comptera sur la présence d'experts de pays anglophones au profit desquels cette régression s'effectue ;

— il sera international parce qu'il semble souhaitable que tous les pays membres de la francophonie prennent collectivement conscience du phénomène et l'analysent

dans ce qu'il peut avoir de spécifique pour eux;

- il sera international parce qu'il paraît utopique de penser que chaque pays francophone est en mesure, individuellement considéré, d'entreprendre seul des actions susceptibles de modifier substantiellement la situation présente.

Un colloque pluridisciplinaire

Le colloque doit réunir des spécialistes du monde des sciences de la nature, des sciences de l'homme et du monde de la technologie.

Le phénomène de la régression constante du français et de la progression de l'anglais dans l'I.S.T. occidentale, notamment dans les secteurs et les domaines de recherche scientifique et technique « internationalisés » est, aux yeux des analystes, un phénomène linguistique et sociolinguistique, un phénomène psychosocial, socio-économique et sociopolitique et, affirment certains, un phénomène idéologique dont l'analyse exige l'apport de plusieurs catégories de spécialistes.

Un colloque multifonctionnel

Les publications et les communications scientifiques et techniques, de toute évidence, concernent les chercheurs. Aussi sont-ils les premiers invités au colloque. Cependant, le comité organisateur incline à penser que les comportements linguistiques adoptés par les chercheurs sont ou peuvent être influencés par un ensemble de « circonstances » ou de « contraintes » qu'ils ne sont pas les seuls à subir ou à tenter de maîtriser.

il paraît donc raisonnable de penser que les commanditaires de recherches, les gestionnaires des organismes de recherche gouvernementaux, universitaires ou industriels (centres, agences, départements, instituts) doi-

vent être engagés dans l'étude du thème général du colloque.

Le comité est aussi d'avis que les planificateurs et les administrateurs des politiques de recherche scientifique et technique, publique ou privée, ainsi que les responsables, publics ou privés, de la diffusion de l'I.S.T., doivent avoir leur place à un colloque sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques.

Enfin, à d'autres titres, les spécialistes de la documentation scientifique et technique, les traducteurs, les communicateurs scientifiques doivent, eux aussi, être présents au colloque.

Voilà pourquoi nous disons que le colloque doit être « multifonctionnel ».

4.3.2. Un document de travail

Pour faciliter la participation la plus éclairée possible de tous les intervenants au colloque, le comité organisateur a jugé bon de commander un document de travail absolument neutre, qui se présentera à la fois comme une problématique et une thématique.

Par problématique, on entend ici une grille sommaire qui identifie un certain nombre de variables à considérer pour une étude complète du phénomène et qui regroupe et articule ces variables entre elles pour en montrer les relations.

La problématique suggérée doit permettre d'analyser le phénomène général de la régression relative du français dans la science et la technologie ou dans l'I.S.T. et, plus spécifiquement, la régression du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques.

Le thème général du colloque est clairement centré sur l'avenir. Pour effectuer cette prospective, il convient cependant de connaître le mieux possible la situation actuelle. Pour ce faire, le document de travail proposera la thématique suivante aux participants du colloque :

— première partie : *LE PHÉNOMÈNE*

La première partie du document citera quelques études, faits ou témoignages, qui permettent de saisir l'ampleur du phénomène de la régression relative du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques.

Elle suggérera notamment un certain nombre de réserves qu'il convient de faire pour nuancer l'affirmation souvent formulée, à savoir que la langue française n'est pas ou n'est plus la langue de la science et de la technologie en Occident.

— deuxième partie : *LA DYNAMIQUE INTERNE ET EXTERNE DU PHÉNOMÈNE*

La deuxième partie proposera à l'examen critique des participants une analyse de la dynamique interne et externe du phénomène.

Par dynamique interne, on entend la résultante d'un certain nombre de « facteurs structurels » qui paraissent liés à la nature même de la recherche scientifique et technique laquelle impliquerait, à la limite et à certains niveaux d'échanges, l'unification linguistique ou l'emploi d'une langue commune en science et en technologie. Parce que cette opinion est courante, il convient d'en faire état ici, ne serait-ce que pour en débattre.

Par dynamique externe, on entend la résultante de « facteurs conjoncturels » d'ordre politique, économique, politico-scientifique... qui renforcent la dynamique interne du phénomène.

Pour certains, la régression relative du français dans l'I.S.T. ne tient qu'à ces facteurs conjoncturels défavorables sur lesquels on pourrait encore exercer, malgré tout, une certaine emprise.

— troisième partie :
L'IMPACT DU PHÉNOMÈNE

Il va sans dire que les facteurs structurels et conjoncturels du phénomène, dont il sera fait mention dans le document, seront à peine esquissés et on y chercherait en vain des démonstrations. Tout au plus trouvera-t-on, regroupées par thèmes ou sous-thèmes, quelques citations ou références significatives dont les participants pourront disposer au gré de leur compétence et de leurs opinions.

La troisième partie présentera les opinions d'un certain nombre d'analystes ou d'observateurs sur l'impact du phénomène. Les divergences ou les convergences qu'on pourra y retrouver reflètent assez fidèlement la diversité des points de vue en la matière.

— quatrième partie : *LA DYNAMIQUE DU PHÉNOMÈNE PEUT ÊTRE FREINÉE...*

La quatrième partie sera nettement prospective et se rattache plus directement aux objectifs du colloque : l'avenir du français dans les périodiques et les communications scientifiques et techniques, dans l'I.S.T., dans la science et la technologie.

Elle suggérera quelques pistes de réflexion sur les *conditions* qui devraient être remplies pour qu'une amélioration significative de la situation soit possible.

Elle exposera, sans les commenter, diverses *mesures* suggérées ou recommandées pour freiner la dynamique du phénomène, pour autant que celui-ci résulte de l'utilisation croissante de l'anglais, par les chercheurs

francophones, dans la diffusion des résultats de leurs travaux de recherche.

En somme, la formule du colloque et du document de travail devrait aider à mieux saisir la nature et l'ampleur du phénomène

de la régression relative du français dans l'I.S.T. et dans la science et la technologie, en général, et faciliter en même temps la recherche de mesures propres à améliorer la situation actuelle.

Chapitre V

Les communications

Une des orientations d'actions, privilégiée par le Conseil depuis plus d'un an, veut que cet organisme consultatif soit un des lieux actifs de réflexion sur les problèmes que rencontre la langue française dans son mouvement de diffusion et d'épanouissement au Québec, ailleurs au Canada et dans les autres régions francophones du monde. Pour donner suite à cette orientation, le Conseil a établi des liaisons avec plusieurs organismes, associations et institutions, tant du Québec que de l'étranger, a organisé des consultations en région, a participé à plusieurs rencontres scientifiques nationales ou internationales et a publié de nombreux dossiers et documents sur les situations linguistiques au Québec.

5.1. Présence du Conseil

Il va sans dire que les premiers interlocuteurs du Conseil sont d'abord les organismes créés par la Charte de la langue française,

soit l'Office de la langue française, la Commission de surveillance de la langue française et la Commission de toponymie. Des rencontres périodiques ont eu lieu avec ces organismes, au niveau des présidents et des responsables de certaines directions. Il est sans doute opportun de signaler aussi que le Conseil a maintenu, au cours de cette période, des relations privilégiées avec les grandes fédérations et les multiples associations vouées à la vie française, qui pour leur part ont accordé leur collaboration à la Rencontre des francophones d'Amérique.

Les membres du Conseil ainsi que les permanents ont par ailleurs participé à des colloques, des sessions de travail et des congrès nationaux et internationaux dans le but soit d'y présenter des travaux, soit d'aller y puiser une information utile aux études entreprises par le Conseil. Le tableau qui suit donne une bonne idée de l'importance de cette activité de relations publiques.

Tableau de la présence publique du Conseil — 1980-1981

Dates	Rencontres	Participation
22 mars – 5 avril 1980	Colloque à Liège, Belgique: Langage et collectivités; le cas du Québec Communication: — La cohabitation linguistique en milieu scolaire au Québec Mission à Paris: Rencontres avec des personnes et organismes français qui s'occupent de questions de qualité de la langue	Édith Bédard
3 avril 1980	Colloque de l'Association des relationnistes du Québec	Hermine Beaugard

Dates	Rencontres	Participation
19 avril – 10 mai 1980	Mission à Port-au-Prince en Haïti, pour donner une série de séminaires sur les aspects quantitatifs de la planification de l'enseignement dans le cadre d'un projet mené par l'Université d'Ottawa	Michel Amyot
6-17 mai 1980	Mission à Paris : Prise de contact avec des organismes internationaux qui oeuvrent dans le domaine de la politique de la langue française	Michel Plourde Gérard Lapointe
15-17 mai 1980	Congrès de l'ACFAS Section démographie Section linguistique Communication à la section de linguistique par Michel Sparer : — La notion de qualité de la langue en matière de rédaction des textes législatifs	Michel Amyot Édith Bédard Claude St-Germain
22 mai 1980	Inauguration de la Maison de la francité Conférence présentée par Georges Rochon : — La situation du français au Québec	Michel Plourde Gérard Lapointe Léo Gagné
3 juin 1980	Rencontre annuelle de l'Association canadienne de recherche sociale appliquée à Montréal Communication : — Les enjeux du statut de la langue française chez les jeunes Québécois francophones	Daniel Monnier
27 juin 1980	Colloque de l'American Association of Teachers of French	Michel Plourde
2-6 juillet 1980	Rencontre des peuples francophones d'Amérique	Michel Plourde Gérard Lapointe Michel Amyot Georges Rochon Léo Gagné

Dates	Rencontres	Participation
2 juillet 1980	Mission au Québec de monsieur Alain Fantapié et monsieur J.-P. Hubac du Haut Comité de la langue française	Michel Plourde Gérard Lapointe Georges Rochon Michel Amyot
4 juillet 1980	Réunion de travail avec le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, monsieur Dankoulodo Dan Dicko	Michel Plourde Gérard Lapointe Michel Amyot
11-16 août 1980	Quinquennale de la francophonie canadienne à Winnipeg Communication par Daniel Monnier: — Les Québécois, la langue et les médias	Madeleine T.-Berthiaume
7-11 septembre 1980	III ^e colloque international sur la rédaction des lois Coordonnateur: Michel Sparer	Michel Plourde Gérard Lapointe Georges Rochon Laurier Saint-Pierre Pierre Vadeboncoeur
7-12 septembre 1980	Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française à Ottawa	Michel Amyot
15 septembre 1980	Réunion de travail à Québec avec monsieur Jean-Pierre Van Deth du Haut Comité de la langue française	Michel Plourde Gérard Lapointe Michel Amyot
3-5 octobre 1980	Colloque sur l'enseignement des langues secondes à l'Université de Toronto	Édith Bédard
13-15 novembre 1980	Table ronde organisée par l'Institut québécois de recherche sur la culture: Les groupes ethniques au Québec	Michel Paillé
13-15 novembre 1980	Colloque de l'Association québécoise des professeurs de français à Montréal Personnes-ressources: Michel Amyot, Édith Bédard	Michel Plourde Francine Gagné Madeleine T.-Berthiaume Hermine Beauregard
26 novembre 1980	Entrevue à Radio-Canada à Rimouski: Les situations démographiques dans les écoles anglaises	Michel Amyot

Dates	Rencontres	Participation
3-5 décembre 1980	Consultation régionale de Trois-Rivières	Les membres du Conseil et plusieurs permanents
9 décembre 1980	Colloque de l'Association des conseils en francisation	Hermine Beauregard
13 janvier 1981	Conférences prononcées devant les responsables des communications du gouvernement du Québec : — La normalisation juridique — Les écrits de l'État, facteurs de promotion de la qualité de la langue	Thomas Mulcair Michel Sparer
10 février 1981	Dîner-débat organisé par le ministère des Affaires intergouvernementales pour douze journalistes américains et le Consul général des États-Unis : La Charte de la langue française	Michel Sparer
11-13 février 1981	Rencontre sur la francisation des entreprises à Montréal	Les membres du Conseil et plusieurs permanents
4 mars 1981	Présentation audio-visuelle commentée d'un thème du III ^e colloque international sur la rédaction des lois dans le cadre d'un séminaire de maîtrise en traduction à l'Université de Montréal	Michel Sparer
13 mars 1981	Conférence-débat sur la rédaction des lois à l'Université Laval dans le cadre des cours de perfectionnement postuniversitaire de la Société des traducteurs du Québec	Michel Sparer
17 mars 1981	Conférence à l'Association des conseils en francisation par madame Sheila McLeod-Arnopoulos	Hermine Beauregard
23 mars 1981	Conférence de clôture du stage de formation des juges bilingues du Canada	Michel Sparer
25-27 mars 1981	Mission à New York et à Philadelphie : Rencontre de scientifiques susceptibles de présenter des communications au colloque international sur l'avenir du français, langue scientifique	Michel Plourde

5.2. Consultation régionale de Trois-Rivières

Par son programme de consultation en région, le Conseil de la langue française veut se renseigner sur l'évolution de la situation de la langue dans une région déterminée, apprécier l'importance accordée à la Charte de la langue française, évaluer les changements qu'elle a suscités dans les comportements des individus et des groupes. Il obtient ainsi une meilleure connaissance des préoccupations régionales face à la situation du français, ce qui lui permet de vérifier si les objectifs poursuivis correspondent aux besoins réels des populations visitées. Le Conseil ne demande donc pas que les participants lui fournissent des informations statistiques ou des exposés scientifiques. Il souhaite surtout prendre le pouls de la population, déceler les tendances significatives, identifier les problèmes communs ou les perceptions courantes et relever les suggestions les plus largement appuyées. Du même coup, la consultation régionale permet au Conseil de faire connaître au public le fruit de ses travaux, de partager avec lui ses préoccupations et de mieux l'informer de la politique et de la législation québécoises en matière de langue.

La deuxième consultation a eu lieu dans la région de Trois-Rivières, les 3, 4 et 5 décembre 1980. Elle avait comme objectif particulier l'observation de l'évolution des situations linguistiques depuis l'adoption de la Loi 101 dans une des régions les plus francophones du Québec. Cet objectif particulier a été largement atteint. Les membres du Conseil ont pu prendre le pouls de la population régionale en ce qui concerne la question linguistique, identifier divers problèmes communs et entendre des vœux ou des suggestions susceptibles d'améliorer le statut et la qualité de la langue française dans cette région¹.

Afin de préparer le programme et d'évaluer globalement l'intérêt que pourrait susciter la

consultation du Conseil dans cette région, les responsables de l'organisation ont réuni autour d'une même table des personnes oeuvrant dans divers secteurs d'activités: l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Commissariat industriel, la Chambre de commerce, la Société Saint-Jean-Baptiste, la commission scolaire des Vieilles-Forges, la commission scolaire régionale de la Mauricie, le Bureau régional de Communication-Québec, le Bureau régional de l'Office de la langue française. Les organisateurs ont également pris contact avec les instances régionales de la C.S.N. et de la F.T.Q.

L'élément majeur de cette rencontre préliminaire a été de consulter des gens du milieu sur l'orientation que devrait prendre cette consultation pour arriver aux objectifs fixés. Cette attitude fut bien perçue et elle a par la suite suscité une excellente collaboration venant d'organismes représentés à cette réunion, les bureaux régionaux de l'Office de la langue française et de Communication-Québec étant les principaux répondants dans la région. La Direction des études et recherches a préparé un dossier d'information² en cinq volets sur la région de Trois-Rivières à partir des données disponibles sur la population, l'éducation, les médias, la langue et l'économie.

1. Secrétariat du Conseil, *Consultation dans la région de Trois-Rivières les 3, 4 et 5 décembre 1980. Rapport*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 12, 1981, 129 p.
2. Direction des études et recherches, *Consultation régionale de Trois-Rivières. Dossier d'information*, s.l., Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 2, décembre 1980, V-55 p.

5.2.1. Le programme de la consultation

Le programme comprenait quatorze activités ou rencontres dont deux séances publiques, l'une avec le Cercle de presse de Trois-Rivières sur le thème de « la langue des communicateurs et des publicitaires » et l'autre, sur le thème de « la vitalité de la langue française dans la région et la langue de l'éducation », réunissant des représentants de l'enseignement primaire — direction d'école, professeurs, comités de parents, etc. — et des délégués d'associations et d'organisations à regroupement volontaire. La consultation comportait également une visite à la polyvalente Jean-Nicolet pour y rencontrer des étudiants en classe, des enseignants ainsi que la Direction de l'école et de la commission scolaire régionale Provencher. L'un des points forts de cette programmation est, sans contredit, la session intensive de travail avec l'U.Q.T.R. sur la « langue de l'activité universitaire ». Deux déjeuners de travail ont permis de discuter, dans un cas, de « la langue de l'Administration publique et parapublique » avec des représentants municipaux et gouvernementaux en région et, dans l'autre cas, de l'enseignement du français avec des responsables de l'Association québécoise des professeurs de français (A.Q.P.F.), secteur de Trois-Rivières.

Les rencontres avec les entreprises se sont ajoutées à ce calendrier: d'abord, une visite à l'usine Wayagamack de la Consolidated-Bathurst pour une discussion avec la Direction de l'usine et du siège social et des représentants syndicaux. Suit une séance de travail à laquelle participaient également des professeurs du secteur de l'enseignement professionnel du cégep (technique du papier), et de la maîtrise ès sciences (pâtes et papiers), de l'Université, ainsi que les collaborateurs au projet conjoint de terminologie du papier (Consolidated-Bathurst, U.Q.T.R. et Office de la langue française).

Une réunion sur le thème de « la langue des entreprises » a permis au Conseil de rencontrer les représentants de huit comités de francisation choisis parmi les entreprises les plus importantes de la région: Produits Alcan, Aluminium Canada, Forano limitée, La Saint-Maurice, Kruger inc., Fujitex Itée, La Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec, Westinghouse Canada limitée.

Une autre rencontre a aussi été organisée avec quelques membres du comité inter-entreprises du secteur de la fabrication des lampes.

5.2.2. Les diverses rencontres

Au terme de ces trois jours de consultation dans la région de Trois-Rivières, le Conseil de la langue française est d'avis que cette deuxième rencontre a été fructueuse et que la répétition de cette expérience dans toutes les régions du Québec permettra de recueillir des éléments d'appréciation fort utiles sur l'évolution linguistique tant au point de vue de la qualité que du statut de la langue française.

Le rapport, préparé par le secrétariat du Conseil, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques, celle des études et recherches et le Service des communications, a été publié dans la collection « Notes et documents »³. Que faut-il retenir de cette consultation?

Lors de plusieurs rencontres (médias, entreprises, université, administrateurs, etc.), la qualité de l'enseignement du français aux niveaux primaire et secondaire a été mise en doute. La même question a été abordée durant la rencontre avec les administrateurs, les

3. Voir page 93, note 1.

enseignants et les parents d'élèves du niveau primaire. Les méthodes d'enseignement ont été mises en cause, sans pour autant qu'il y ait entente sur ce qu'il faudrait faire... si ce n'est qu'une bonne méthode devait prévoir l'enseignement des structures et des mécanismes d'une langue.

À la polyvalente Jean-Nicolet, on a souligné l'importance de la dimension culturelle dans la problématique linguistique régionale. Comment l'environnement culturel peut-il influencer positivement la qualité de la langue parlée et écrite en région? Administrateurs et professeurs s'inquiètent de ce que la langue ne soit pas une valeur reconnue par la société au Québec, ce qui en expliquerait la médiocrité. La société rejette sur l'école et les professeurs la responsabilité de la qualité de la langue, alors que c'est une responsabilité collective. Pour remédier à la situation, il semble urgent de poser des gestes concrets. Ils proposent, à court terme, que les enseignants adhèrent à une politique cohérente d'amélioration du français (écrit et oral) dans les classes; à moyen et long terme, qu'on restructure l'enseignement du français aux niveaux primaire et secondaire. Pour sa part, la polyvalente a déjà élaboré un projet de politique de la langue qui a été soumis à la commission scolaire.

À l'U.Q.T.R., la discussion avec la Direction, les professeurs et les étudiants a porté sur l'élaboration de notes pour la correction de la langue, sur la formation préuniversitaire, sur la proportion des volumes scientifiques rédigés en français, sur la connaissance du français chez les professeurs et les étudiants et finalement sur le phénomène de la spécialisation. Ayant constaté que la langue des étudiants est imprécise, qu'elle contient de nombreux calques de l'anglais et que les phrases sont construites de façon approximative, le module des sciences humaines offre aux étudiants un encadrement plus « strict » et s'est donné pour mission de promouvoir la langue française comme outil de

travail et de formation et aussi comme langue des communications scientifiques. D'autre part, plusieurs sont d'avis que, dans le contexte actuel du Québec, les étudiants et les professeurs doivent accepter une certaine forme de bilinguisme. On ne peut, disent-ils, couper les étudiants de l'anglais, car une bonne partie du matériel pédagogique est anglais.

Le Département de français a élaboré un premier cours d'appoint en cette langue, pour les étudiants en administration, dont le tiers avaient raté le test qu'ils avaient subi au préalable. Comme suite à cette première expérience, des collègues du Département de français, en collaboration avec le personnel des autres départements et modules, envisagent d'étendre l'usage de ces tests et de créer des cours de français adaptés aux différentes disciplines. Par ailleurs, on souhaiterait instituer un examen obligatoire de français à l'admission; on y évaluerait la maîtrise que l'étudiant a de cette langue et on le dirigerait vers des cours de français adaptés à sa discipline. Ce test ne constituerait toutefois pas un facteur de sélection. On a monté sur cette expérience un dossier qui a été transmis au Conseil.

Quant aux problèmes des références en anglais et des achats de livres écrits en cette langue, les politiques actuelles de la bibliothèque ont été revues et tendent à privilégier l'achat de livres écrits en français. À ce sujet, on suggère aussi la création d'une entreprise d'État pour la rédaction et l'édition de manuels québécois écrits en français ou encore pour la traduction en français de volumes étrangers.

Le sujet de la langue des publications et communications scientifiques est discuté sans que l'on parvienne à s'entendre sur les solutions à retenir. On a fait référence aux résultats d'une enquête sur la langue des publications scientifiques, menée auprès des professeurs du Québec à l'exception de

ceux de l'U.Q.T.R. Certains ne sont pas d'accord avec l'affirmation que les professeurs publient en anglais par manque d'intérêt pour le français. Ce serait plutôt pour des raisons d'efficacité car ils estiment que la langue anglaise est la langue de l'information scientifique.

D'autres, au contraire, pensent qu'un certain engouement pour la langue anglaise porte les professeurs à publier dans cette langue. On note aussi que l'influence des collègues français qui publient leurs oeuvres en anglais est très importante. On ajoute qu'il est maintenant possible de publier en français, car il existe des mécanismes de diffusion de résumés en langue anglaise qui atteignent un large auditoire. Le principal problème qui demeure est d'ordre économique: le marché est très limité pour le livre en français et il en coûte de plus en plus cher pour produire une traduction. Le prix du livre constitue donc un obstacle majeur. Bref, tous les participants à la rencontre avec l'U.Q.T.R. reconnaissent l'existence du problème de la langue des publications scientifiques et cherchent des solutions.

Avec les membres du Cercle de presse, il a été question de la qualité de la langue dans les médias écrits et électroniques et dans la publicité régionale. Les journalistes s'interrogent sur la nature de leurs responsabilités comme communicateurs. Ils font remarquer que plusieurs facteurs nuisent à la qualité de la langue, notamment la contrainte de l'heure de tombée. L'implantation des écrans cathodiques dans les salles de presse a contribué aussi à augmenter les fautes d'orthographe et les erreurs typographiques. Au *Nouvelliste*, ces changements technologiques ont permis à la Direction de réduire de six à deux le nombre de correcteurs, ce qui inquiète les journalistes. À la radio, le français n'est pas la préoccupation première des communicateurs parce que les contraintes de l'instantanéité et de la compétition exercent une pression considérable sur le journaliste. Toutefois,

on vise à ce que la nouvelle soit audible, dans un français simple, clair et précis. On souligne par ailleurs que le français s'est amélioré à la télévision et que les journalistes qui y travaillent sont sensibles, en général, à la qualité de la langue et conscients de leurs responsabilités de diffuseurs.

Les publicitaires font part des facteurs qui influent sur la qualité de la langue de la publicité régionale, soit: la publicité américaine et nationale — la publicité régionale est souvent faite à partir de textes conçus aux États-Unis ou à Toronto — et la crainte de la part des commerçants locaux d'utiliser les appellations françaises des produits. On remarque toutefois une nette amélioration dans le monde de la publicité et on se demande si cela est dû à l'influence de la Loi 101.

Les représentants de l'Administration publique et parapublique ont attiré l'attention du Conseil sur deux points importants. Tous ces organismes rédigent leurs documents administratifs en langue française uniquement, ce qui n'était pas le cas avant la Loi 101; ils font aussi des efforts pour en améliorer la qualité (organisation de cours de perfectionnement, montage de documentation, de références, etc.)

Les représentants des entreprises ont abordé quelques problèmes reliés soit à la francisation, soit à l'amélioration de la qualité de la langue. On a pu constater que les entreprises régionales avaient résolu les problèmes inhérents à la francisation, tandis que les entreprises canadiennes ou internationales avaient encore l'obligation de composer avec des problèmes de traduction, ayant hérité une terminologie anglaise ou une habitude de communiquer en anglais.

On note que le passage de la terminologie anglaise à la terminologie française équivaut pratiquement à l'apprentissage d'une nouvelle langue et que ce changement s'effectue à

des rythmes divers selon la nature de l'entreprise. Les moyens utilisés varient également d'une entreprise à une autre: description des opérations à effectuer par les ouvriers, traduite en français; publication d'un bulletin de terminologie; traduction des noms des pièces; cours de français pour les cadres n'ayant pas un niveau suffisant de connaissances, etc. On souligne enfin que l'un des objectifs de la politique linguistique a été atteint dans toutes les entreprises de la région, à savoir la présence accrue de francophones dans les postes de direction.

Selon les représentants syndicaux toutefois, les travailleurs membres des comités de francisation ne participent pas vraiment aux prises de décision; on les informe plutôt des actions déjà réalisées ou à entreprendre. À une question précise d'un membre du Conseil portant sur le niveau de participation des employés aux travaux du comité, un dirigeant d'entreprise a confirmé le diagnostic des représentants syndicaux. Des ouvriers d'une entreprise ont affirmé ne pas être au courant de l'existence d'un comité de francisation dans leur entreprise; les efforts d'implantation de la francisation, disent-ils, franchissent rarement le niveau des contremaîtres.

À la rencontre avec des intervenants du secteur des pâtes et papiers, on a soulevé le problème de l'utilisation abondante de la langue anglaise dans l'enseignement des techniques papetières au cégep. Certains participants ne comprennent pas que tout le processus de francisation des entreprises actuellement en cours influence si peu cet enseignement et qu'on se comporte encore aujourd'hui comme si rien n'avait changé au Québec depuis l'avènement de la Loi 101.

La dernière activité de la consultation régionale de Trois-Rivières avait pour but de mieux connaître l'expérience unique et originale du comité interentreprises dans le secteur de la fabrication des lampes. Ce comité

regroupait des représentants de Westinghouse Canada limitée, de Philips Électronique limitée et de la compagnie Générale électrique du Canada. La création du comité avait pour principal objectif l'uniformisation du vocabulaire technique dans le domaine de la fabrication des lampes. Ainsi, on voulait que, dans chaque entreprise, le même terme désigne la même réalité. C'était une des premières fois qu'un comité interentreprises menait à terme un vocabulaire technique commun. La rencontre a permis de préciser les conditions de réussite d'un pareil projet: très grande disponibilité et intérêt marqué des participants aux travaux du comité, accord de l'entreprise avec le projet, présence de linguistes et de techniciens, participation soutenue d'un représentant de l'Office de la langue française et acquisition d'une bonne documentation.

Les membres du Conseil ont apprécié le haut degré de participation des représentants des organismes et des institutions de la région, tant des milieux d'enseignement que du monde de l'entreprise et du travail. Bien que les consultations du Conseil en région soient d'abord conçues et organisées comme des « coups de sonde » ou des « prélèvements ponctuels » de la situation linguistique régionale, il faudrait peut-être prévoir la mise en place de mécanismes souples et restreints de liaison permanente avec les milieux rencontrés. Le Conseil devra prendre une décision à ce sujet en tenant compte de l'utilité de le faire dans le cadre de son mandat et de son programme d'activités déjà en cours.

5.3. Colloque sur la francisation des entreprises

Les 11, 12 et 13 février 1981, avait lieu la rencontre des agents de la francisation des entreprises, organisée par le Conseil de la langue française. De l'avis des participants, la rencontre a été une réussite et les objectifs visés largement atteints. Ainsi, les membres

du Conseil de la langue française ont, depuis cette rencontre, une perception plus juste de la situation et connaissent mieux les difficultés rencontrées et les succès remportés dans la mise en oeuvre de la francisation des grandes entreprises. Les autres participants ont pu s'informer mutuellement dans un climat de franchise et dans des conditions différentes de celles qui président habituellement aux négociations des programmes de francisation. Le désir unanime, manifesté à la fin de la réunion, d'organiser annuellement une rencontre semblable, démontre que tous y ont trouvé leur profit, aussi bien les représentants des travailleurs et des entreprises que les membres de l'Office de la langue française et du Conseil de la langue française. Les échanges en atelier et en plénière ont porté sur la qualité de la langue, le statut de la langue, les difficultés d'application de la loi et les ébauches de solution.

Voici brièvement résumés les jugements, opinions et suggestions qui se dégagent des rencontres de ces trois jours⁴.

5.3.1. Les attitudes des dirigeants d'entreprises

Les participants reconnaissent que la Loi 101 a influencé les attitudes des dirigeants d'entreprises à l'égard de la francisation, mais à des degrés divers. Plusieurs facteurs exerceraient une influence sur ces comportements favorisant, chez certains, l'émergence d'une conscience sociale linguistique, alors que d'autres n'ont pas encore accepté la nouvelle situation linguistique. Par exemple, la pénétration accrue des cadres francophones dans les directions d'entreprise change progressivement les mentalités; les grandes entreprises s'adaptent plus facilement que les P.M.E. au sein desquelles il y a souvent résistance de la part de la Direction; les entreprises desservant un marché québécois et étant de ce fait soumises au contrôle législatif

provincial sont plus enclines à se franciser; les entreprises américaines sont mieux disposées à se franciser que plusieurs des entreprises dont le siège social est à Toronto. Par ailleurs, les entreprises à direction familiale ont tendance à adopter des comportements plus émotifs à l'égard de la législation que celles où la gestion est assumée par des professionnels; les entreprises totalement anglophones ont manifesté peu d'enthousiasme au début de la francisation mais, le contexte étant plus positif à l'heure actuelle, certains dirigeants sont intéressés à apprendre le français; enfin, les attitudes des sièges sociaux varient selon le cas: certains sont très bien disposés, d'autres manifestent des réticences à l'égard de la francisation.

5.3.2. Les attitudes des employés francophones

Les employés francophones manifestent un sentiment croissant de fierté à utiliser la terminologie française au travail. Ce facteur de motivation serait favorisé par le milieu de travail et aussi par la francisation de l'environnement, notamment par les affiches maintenant unilingues. Par ailleurs, on semble beaucoup compter sur la nouvelle génération qui, dès son entrée sur le marché du travail, aura été entraînée à l'utilisation de la terminologie française. On suggère de ne pas trop exiger des aînés.

Le phénomène de la francisation a fait resurgir une attitude québécoise bien connue de méfiance à l'égard du français de France

4. Secrétariat du Conseil, *La francisation des entreprises. Compte rendu de la rencontre des 11, 12 et 13 février 1981, organisée par le Conseil de la langue française*. Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 20, mars 1981, 135 p.

utilisé en technologie, sous prétexte que celle-ci est différente en contexte nord-américain. Pourtant, la documentation technique française (de France et de Belgique) constitue une mine de renseignements qu'on pourrait utiliser, en les adaptant à nos besoins.

On a fait également état d'un autre type de résistance. On prétend en effet que certains Québécois veulent continuer à tirer parti de leurs connaissances de la langue anglaise durement acquises, et dont ils sont fiers.

Quant aux syndicats, ils estiment que l'usage du français est avantageux, mais ils éprouvent parfois des difficultés à l'employer dans les négociations. Certains syndicalistes prétendent que, dans le règlement des griefs, l'usage du français est parfois si avantageux que le simple fait de l'utiliser peut équivaloir à une concession pure et simple du grief en faveur du syndicat!...

5.3.3. Le processus de la francisation

Les ateliers ont été amenés à examiner l'importance relative des principaux instruments de francisation, soit la formation en cours d'emploi, la recherche terminologique, la traduction, le comité de francisation et la politique d'embauche.

La formation technique des employés par le responsable de la formation du personnel semblait constituer le moyen privilégié de franciser l'entreprise. On a cité à cet égard des expériences faites dans un secteur de haute technologie ainsi que dans le domaine des pâtes et papiers. La francisation la plus efficace s'effectue lors de l'installation de nouveaux équipements en usine: la formation du personnel se fait alors exclusivement en français, au moyen de manuels rédigés en français, et il y a peu de problèmes. À cet égard, on nous signale que les entreprises auraient tout intérêt à connaître les politiques

en vigueur en France dans le domaine de la formation en cours d'emploi, l'Amérique accusant un retard d'au moins dix ans dans ce domaine.

On signale que le travail de recherche terminologique est essentiel si on veut utiliser une langue précise. Le cadre chargé de cette tâche devrait s'intégrer davantage au personnel qu'il dessert, pour sensibiliser à cette connaissance le public visé; il susciterait ainsi chez le personnel de l'usine des demandes de recherches terminologiques.

La traduction est perçue par la plupart des participants comme une mesure transitoire pour assurer le relais et préparer l'avènement d'une francité intégrale. Par contre, l'entreprise, dans bien des cas, la considère comme le principal moyen de francisation.

Il n'y a pas eu de consensus sur l'importance du comité de francisation. Il est pour les uns un frein ou un corps étranger; pour les autres, il est un moteur. Certaines difficultés seraient liées au processus de la prise de décision dans les entreprises; les problèmes discutés ayant trait à la gestion générale de l'entreprise, il faut pour les régler obtenir les autorisations nécessaires, ce qui impose un rythme ralenti, sans compter que l'étendue géographique ou territoriale de certaines entreprises cause parfois des problèmes de communications. D'autres font valoir que certains représentants des travailleurs et d'autres membres du comité ne sont informés ni du rôle du comité, ni de son mandat. Enfin, certains comités n'ont pas commencé leurs travaux parce qu'ils croient que la Loi 101 sera modifiée. Un représentant du Centre de linguistique des entreprises estime qu'il y aurait environ 80% de comités de « ratification » et 20% de véritables comités de francisation!...

On attribue, par ailleurs, les succès remportés par certains comités de francisation aux facteurs suivants: l'engagement véritable de

tous les membres du comité; le choix des personnes clés pour représenter les travailleurs; la motivation des membres représentant la Direction; la présence d'un syndicat dans l'entreprise; la structure même du comité qui favorise la création de liens entre l'atelier, la traduction et les centres de décisions administratives.

On constate enfin une amélioration sensible dans la politique d'embauche des entreprises. La représentation des francophones serait maintenant proportionnelle sauf, dans certains cas, au niveau des cadres intermédiaires parmi lesquels il y a encore un grand nombre d'anglophones. On observe par ailleurs que les sièges sociaux recrutent maintenant des personnes bilingues.

Dans l'ensemble, les travailleurs francophones ne se sentent pas lésés dans leur milieu de travail à cause de la langue.

5.3.4. Les relations entre l'Office de la langue française et les entreprises

Lors des plénières, les relations entre l'Office de la langue française et les entreprises ont été qualifiées ainsi d'une façon générale: deux ateliers se sont dits très satisfaits de ces relations, un troisième estime que l'attitude de l'O.L.F. est trop légaliste, et le quatrième croit qu'il y a de nombreux problèmes de communications entre l'O.L.F. et les entreprises. On perd du temps à joindre l'interlocuteur habilité à régler des problèmes précis, ce qui oblige les entreprises à prendre contact avec quatre ou cinq personnes avant d'obtenir satisfaction. À cet égard, l'O.L.F. signale à l'auditoire que le négociateur et le linguiste-conseil sont les interlocuteurs des entreprises.

On reproche au Service des consultations certaines lacunes: le processus est lent et

compliqué et on attribue ce fait à un problème de structure; on éprouve également des difficultés à joindre le service par téléphone.

Les participants trouvent regrettable de ne pas avoir accès à la Banque de terminologie du Québec surtout lorsqu'on possède déjà son propre terminal. Les entreprises estiment qu'elles devraient pouvoir consulter la terminologie du tronc commun qui s'y trouve. On déplore que les entreprises ne reçoivent pas systématiquement toutes les publications de l'Office de la langue française.

Certains souhaiteraient, par ailleurs, que l'O.L.F. accorde une priorité à la préparation des terminologies du tronc commun, principalement pour ce qui est du magasin de pièces. Enfin, on aurait souhaité que l'O.L.F. consulte l'entreprise lors de l'établissement des priorités sectorielles en matière de terminologie. L'O.L.F. signale que ses priorités ont été établies après collecte de l'information pertinente dans les analyses et les programmes établis par l'entreprise.

5.3.5. Évaluation globale de la situation linguistique

La situation du français dans l'entreprise s'est nettement améliorée. On pense qu'il est facile d'évaluer l'état d'avancement des travaux terminologiques et de vérifier si les lexiques sont effectivement connus des travailleurs, mais qu'il est plus ardu de s'assurer que les autres instruments de la francisation sont utilisés.

Cependant dans le cas où le mouvement de francisation avait été amorcé avant l'avènement des lois linguistiques, il n'y a probablement pas d'écart entre ce qui est dit et ce qui est fait. Il en est autrement, semble-t-il, dans les entreprises qui commencent seulement à prendre conscience des exigences de la loi.

La francisation a-t-elle atteint un point de non-retour? Les opinions sur ce point sont différentes: certains croient que le processus est irréversible tant il est bien enclenché; d'autres, que son progrès dépend de la pression qu'exercera la base; la majorité est d'avis que le soutien de la législation actuelle est encore nécessaire pour assurer l'implantation définitive du français dans l'entreprise. On croit que d'ici dix ans, si la loi actuelle n'est pas modifiée, le français sera la langue du travail au Québec.

Tous les participants croient que la Loi 101 ne devrait pas être modifiée en profondeur. Quelques aménagements mineurs pourraient y être apportés; toutefois, on ne doit pas toucher aux principes de base ni aux grandes mesures qui ont assuré et assureront, dans l'avenir la francisation de l'entreprise.

5.4. Le Prix Jules-Fournier

Le Conseil de la langue française a le mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec sous le rapport notamment de la qualité de la langue.

Pour s'acquitter de son mandat établi par la Charte de la langue française, le Conseil poursuit des recherches, procède à des analyses de situations, consulte et informe le public. Tout en gardant son caractère d'organisme consultatif auprès du gouvernement, il peut aussi encourager, par des moyens appropriés, la promotion de la qualité de la langue française chez les individus ou au sein des groupes et associations.

C'est ainsi qu'en octobre 1979, à l'occasion du colloque organisé par le Conseil de la langue française sur le thème de la qualité du français au Québec deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi 101, un des journalistes conférenciers avait suggéré que le

Conseil décerne des prix d'excellence ou des bourses de perfectionnement pour favoriser la qualité de la langue chez les reporters et les journalistes.

Le Conseil de la langue française a retenu cette suggestion et l'a soumise pour étude et recommandation à l'un de ses comités. Le Conseil a donc créé le Prix Jules-Fournier, qui sera décerné annuellement à un ou une journaliste de la presse québécoise pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française.

Pour le moment, ce prix n'est destiné qu'aux journalistes de la presse écrite et il est limité aux quotidiens de langue française du Québec. Ce prix veut reconnaître chez ces journalistes l'originalité du style, la clarté et la rigueur de la langue, la manifestation de qualités stylistiques, la correction de la phrase française (orthographe et syntaxe), l'utilisation enfin d'un vocabulaire accessible à la majorité des Québécois en même temps que l'emploi d'une langue comprise par l'ensemble des francophones.

Le prix, créé par le Conseil de la langue française, portera le nom d'un journaliste, Jules Fournier (1884-1918), qui travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie*, succéda à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et fonda son propre journal, *L'Action*.

Pendant toute sa vie, Jules Fournier fut un ardent défenseur de la qualité de la langue journalistique. Extrêmement sensible à la responsabilité de l'écrivain face à son public, convaincu que le défaut majeur du journaliste canadien est de rechercher l'anonymat pour éviter l'effort nécessaire à une « oeuvre signée », il se fit l'apôtre de la qualité et de la correction et « s'intéressa jusqu'à la fin avec la même ardeur, avec le même patriotisme

passionné... à l'avenir de la langue française en notre pays »⁵.

Le prix sera attribué pour la première fois à l'automne 1981 et, par la suite, chaque année à la même période. Il consiste en une somme de trois mille dollars, accompagnée d'un parchemin au nom du lauréat attestant qu'il a reçu le Prix Jules-Fournier et faisant état des motifs de son attribution.

Le Conseil a nommé un jury de cinq membres sous la présidence de monsieur Jean-Marcel Paquette, membre du Conseil de la langue française et professeur à la Faculté des lettres de l'Université Laval. Le jury, pour l'attribution du prix 1981, est composé de : mesdames Lise Gauvin, professeure à l'Université de Montréal, Madeleine Sauv , grammairienne officielle de la m me universit  et Gis le Tremblay, journaliste, monsieur G rald Leblanc, journaliste,   qui il convient d'attribuer ici la paternit  du voeu dont il fut question plus haut et qui est   l'origine du prix. Enfin, le secr taire du Conseil, monsieur G rard Lapointe, agit en qualit  de secr taire du jury.

5.5. L'Ordre des francophones d'Am rique

Cr e en juillet 1978,   l'occasion de la premi re Rencontre des peuples francophones, l'Ordre des francophones d'Am rique a pour but de reconnaître les m rites de personnes qui se sont consacr es au maintien et   l' panouissement de la langue fran aise en Am rique, ou qui ont accord  leur soutien au d veloppement de la vie fran aise sur le continent am ricain.

D s 1979, prenant acte de l'accueil favorable des d l gations   cette Rencontre, le Conseil de la langue fran aise d cidait d'assurer la permanence de son initiative afin de manifester, chaque ann e, son appui   l'action des communaut s francophones  parpill es sur le territoire nord-am ricain au sein d'une po-

pulation de langue anglaise de plus de deux cent cinquante millions d'individus.

C'est gr ce   l'exercice d'une vigilance constante que ces communaut s parviennent   pr server l'originalit  de leur vie culturelle fran aise. Elles doivent, en grande partie, le maintien de leur vitalit    l'action vigoureuse de personnes anim es d'une grande conviction et d'un profond d vouement. Le Conseil de la langue fran aise du Qu bec,   titre de porte-parole de la plus importante communaut  francophone en Am rique, entend t moigner des efforts de ces personnes en vue de perp tuer et de renouveler la vie fran aise en Am rique du Nord.

Un jury de sept membres avait mission de recenser les personnes qui r pondent aux crit res de s lection de l'Ordre des francophones et du Prix 3-juillet-1608 et de soumettre au Conseil, pour approbation, une liste de candidats pour l'attribution des d corations de l'Ordre et du Prix. Le jury a d cid  de maintenir les crit res pr cis s en 1979 et, en cons quence, de proposer des personnes encore actives et qui sont des chefs de file dans leur milieu et de mettre en  vidence la participation exemplaire des femmes au maintien et au rayonnement du fait fran ais. Pour l'ann e 1980, le jury a aussi invit  le Conseil   reconnaître l'apport d'une personnalit  de la francophonie internationale   la cause des francophones du Qu bec et de l'Am rique.

Le Premier ministre du Qu bec a remis   chacun des cinq laur ats, au nom du Conseil de la langue fran aise, une m daille grav e ainsi qu'un parchemin attestant qu'il est

5. Alonzo Le Blanc, *Jules Fournier. Biographie et textes choisis*, Gouvernement du Qu bec, Conseil de la langue fran aise, « Documentation du Conseil de la langue fran aise », n  4, 1980, 68 p. Citation tir e de: Olivar Asselin, Pr face   l'*Anthologie des po tes canadiens*, par Jules Fournier, Montr al, Granger et Fr res  diteurs, 1920.

membre de l'Ordre des francophones d'Amérique. La cérémonie s'est déroulée à l'occasion du dîner de clôture de la troisième Rencontre des peuples francophones de Québec. Voici les noms de ces lauréats :

Pour l'Ontario: **Soeur Angéline Moreau** de Penetanguishene, pour son action en faveur de l'enseignement du français en Ontario et particulièrement à Penetanguishene où elle mène une lutte acharnée pour obtenir un établissement collégial de langue française qui prolongerait l'enseignement donné au secondaire. Elle trouve extrêmement stimulant le contact de l'équipe que doivent former, selon elle, parents, étudiants et professeurs. Le Conseil de la langue française reconnaît cette longue fidélité à la défense des droits de la langue française en Ontario.

Pour l'Ouest canadien: **Monsieur Roland Pinsonneault**, de Regina, qui est un des fondateurs de la radio française dans l'Ouest. Il a œuvré particulièrement dans deux secteurs stratégiques pour les Fransaskois, comme président pendant vingt-cinq ans de l'Association des commissaires d'école franco-canadiens et secrétaire-gérant du Conseil de la coopération de la Saskatchewan. Il est encore membre du conseil d'administration de l'A.C.F.C. et membre fondateur de la compagnie Les Publications fransaskoises, qui édite le journal *L'Eau vive*.

Pour l'Acadie: **Père Léger Comeau** de Church Point, Nouvelle-Écosse, président de l'Association des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et de la Société nationale des Acadiens et l'un des chefs de file les plus prestigieux de son milieu. Il a été le président fondateur du Club français de Halifax et de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Sa longue carrière dans l'enseignement lui a permis d'apporter une contribution remarquable à la cause des Acadiens et à la préservation de leur héritage culturel.

Pour la Nouvelle-Angleterre: **Madame Claire Quintal** de Worcester (Mass.), pour son engagement social et professionnel à titre de présidente de la Fédération féminine franco-américaine et fondatrice de l'Institut d'études françaises et franco-américaines. Elle poursuit une brillante carrière dans l'enseignement du français au Collège l'Assomption. Elle collabore fréquemment à des rencontres et colloques sur le thème de la culture française et de la situation féminine dans les luttes linguistiques en Nouvelle-Angleterre.

Pour la francophonie internationale: **Monsieur Jean Auba**, inspecteur général attaché au ministère de l'Éducation de France, responsable pour le gouvernement français des échanges d'enseignants et d'administrateurs entre le Québec et la France, depuis le début de la coopération franco-québécoise, qui constitue sûrement l'un des facteurs importants de l'amélioration de la situation linguistique au Québec.

5.6. Le Prix 3-juillet-1608

Lors de la première Rencontre des francophones d'Amérique en 1978, les participants avaient émis le vœu d'institutionnaliser la date du 3 juillet 1608 pour commémorer l'anniversaire de la fondation de la Ville de Québec par Samuel de Champlain et l'établissement de la colonie française en Amérique. Afin de rappeler l'importance historique de Québec pour les Québécois aussi bien que pour les Canadiens et les Américains francophones, le Conseil de la langue française a institué le Prix 3-juillet-1608, qu'il remet depuis lors chaque année à une personnalité éminente pour les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et, par voie de conséquence, à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Conseil veut, en décernant ce prix auquel est attachée une bourse de cinq mille dollars,

rendre hommage à la persévérance, à la vitalité et au dynamisme d'une communauté francophone, tout en témoignant des efforts méritoires et exceptionnels des chefs de file de ces communautés en vue de perpétuer et de renouveler la vie française en Amérique.

En 1978, le Conseil a honoré un Louisianais, monsieur James Demongaux, qui a apporté une contribution remarquable à la diffusion du français par la création du CODOFIL. En 1979, le Père Anselme Chiasson, historien, a reçu le Prix 3-juillet-1608 pour l'importance de son oeuvre et à l'occasion du 375^e anniversaire de la fondation de Port-Royal, berceau de l'Acadie française.

Le choix du Conseil, en 1980, s'est porté sur un Québécois pour sa contribution originale et exemplaire à la promotion de la langue française dans les services aériens et pour le retentissement international de son initiative. En remettant le Prix 3-juillet-1608 au fondateur et ex-président de l'Association des gens de l'air du Québec, monsieur Roger Demers, le Conseil a voulu mettre en évidence, de façon spécifique, que son engagement professionnel et social, son action acharnée et courageuse, la vigueur de ses interventions dans la bataille pour assurer une place à la langue française dans les communications aériennes, ont porté fruit et ont permis d'ouvrir à de nombreux jeunes Québécois tout un champ d'activité professionnelle où ils peuvent désormais faire carrière en français.

La création de l'Association des gens de l'air du Québec, en 1975, a permis à des hommes et des femmes oeuvrant dans l'aviation et désireux d'améliorer ce domaine, de se regrouper autour de structures qui les incitent à s'engager davantage dans tous les secteurs de l'aéronautique. Ils peuvent également mettre à profit des ressources humaines ainsi réunies pour faire avancer le Québec dans un monde qui, jusqu'alors, n'avait

pratiquement aucun moyen de revendication et de pression.

Grâce aux initiatives de monsieur Roger Demers, avec l'appui de l'Association, et aux nombreux contacts qu'il a établis avec des collègues dans la francophonie internationale, on se rend mieux compte aujourd'hui qu'il importe d'assurer la place du français dans le monde de l'aviation, non seulement au Québec mais ailleurs aussi dans le monde francophone.

5.7. La série d'émissions télévisées « Moi aussi, je parle français »

Le Conseil de la langue française a contribué financièrement à la réalisation d'une série d'émissions sur les francophones du monde. Tournée en Europe, en Afrique et en Amérique, cette série apporte un important témoignage sur la vitalité et la diversité de la langue française dans le monde. D'ailleurs, l'objectif était de créer, par la richesse, la quantité et la diversité des propos et des images de la vie francophone dans le monde, une sorte de kaléidoscope linguistique; on voulait montrer une langue — la langue française — unique et multiple, pareille et constamment façonnée par ceux qui la parlent.

La langue française est multiple à l'intérieur d'un même pays, d'une région, d'une localité! C'est cette multiplicité de vocabulaire, de construction, de niveaux de langage, qui fait sa richesse, car la langue est vivante et on ne peut en brosser le portrait sans dessiner celui des francophones, et vice-versa.

Pour ce qui concerne les Amériques, les émissions ont été tournées en Louisiane et en Martinique, dans la Beauce, l'Acadie, l'Ouest canadien et à Montréal. En Europe, les émissions présentent la diversité de la langue française, en France même et dans l'une de ses régions, l'Occitanie, en Belgique et en

Suisse. En Afrique, les témoignages ont été recueillis au Sénégal et au Maroc.

Cette série de treize émissions a été inscrite à la programmation de l'automne 1980 à la télévision de Radio-Canada. Les participants à la Rencontre des peuples francophones de Québec, en juillet 1980, ont pu voir en premier les émissions qui mettent en évidence la vitalité de la langue dans les communautés francophones d'Amérique.

5.8. La revue de presse et d'information

Du printemps 1980 au printemps 1981, la revue de presse, colligée quotidiennement, représente une documentation d'environ 2 500 articles. Ces coupures, disponibles le jour même de leur publication dans la plupart des cas, servent à préparer la *Revue de presse et d'information* et à monter tout dossier ponctuel à la demande de la présidence, du secrétariat ou d'une Direction.

Au cours de l'année, le Service des communications a publié les numéros 8 et 9 du volume 2, composé de plus de 600 coupures de presse réparties en 5 thèmes et 5 sous-thèmes. Durant la même période, il a sélectionné, monté et inscrit sous différents thèmes 2 200 coupures (matière première du volume 3, numéro 1). Des dossiers périodiques présentent, sous la forme de documents synthèses, les écrits journalistiques relatifs à la vie et à la situation évolutive de la langue française, tant au point de vue de la qualité qu'à celui du statut au Québec et dans le monde francophone.

De plus, le Service des communications a produit six dossiers ponctuels dont un relatif à la position du Conseil de la langue française sur le projet fédéral de Charte des droits et libertés, ainsi qu'un autre touchant l'évolution des débats autour des incidences linguistiques du projet constitutionnel.

Un sondage mené auprès des destinataires, au Québec, au Canada et en France, auxquels le Service fait parvenir les dossiers de presse, révèle que la très grande majorité d'entre eux sont vivement intéressés à les recevoir régulièrement.

5.9. Le Centre de documentation

La deuxième année d'activité du Centre de documentation a permis de consolider les bases de son organisation. Sur le plan fonctionnel, le Centre a fourni aux Directions l'aide nécessaire à l'élaboration de leurs travaux de recherche.

L'année 1980-1981 a surtout été marquée par l'acquisition de volumes dans le domaine du droit et par l'abonnement à plusieurs revues juridiques.

L'achat de dictionnaires a permis de constituer une collection de base dans le domaine de la référence générale. Les travaux des bibliographes ont nécessité 64 emprunts aux bibliothèques des universités Laval et de Montréal.

Le budget du Centre s'est élevé à 4 819,16 \$ pour cet exercice. Il a permis l'achat de 350 volumes et l'abonnement à 18 périodiques. Le Centre poursuit la publication mensuelle de la liste de ses acquisitions, ce qui incite à une plus grande utilisation de la nouvelle documentation.

Enfin, le Centre de documentation a consenti 475 prêts de volumes ou périodiques au cours de l'année 1980-1981.

5.10. Les publications

Le programme de publication du Conseil de la langue française, mis en place en janvier 1980, a vraiment pris son essor au cours de l'année 1980-1981.

Une première collection, les « Dossiers du Conseil de la langue française », comprend deux sections qui regroupent des ouvrages dont la caractéristique essentielle est d'être de type scientifique. La section « Études et recherches » comprend des travaux sur la langue qui se rattachent à la démographie, à la linguistique, à l'économie ou à la sociologie. La section des « Études juridiques » est constituée d'ouvrages dans les domaines de la législation linguistique et du langage juridique.

Une deuxième collection, la « Documentation du Conseil de la langue française », réunit des travaux de type documentaire ou statistique, des rapports spécialisés, des Actes de colloques ou de sessions d'étude. Il s'agit d'ouvrages de référence offrant une meilleure documentation sur la situation du français, au Québec d'abord, mais aussi au Canada et dans le monde francophone.

Enfin, le Conseil de la langue française publie aussi une série de textes plus courts, dans la collection « Notes et documents ». On y retrouve notamment des études exploratoires, des dossiers d'information, des rapports de consultation, des comptes rendus de réunions. C'est également dans les « Notes et documents » que sont publiées les positions publiques prises par le Conseil. Un des objectifs de cette collection est de permettre au Conseil de réagir rapidement à certaines évolutions de la conjoncture qui influencent la situation de la langue française au Québec.

Le contenu des publications dont il sera question ci-après est décrit ou analysé aux troisième et quatrième chapitres.

5.10.1. Lancements des publications

Afin de faire connaître ses diverses publications et de les présenter à certains publics particulièrement intéressés aux travaux de

recherches, le Service des communications a organisé six lançements. Le Conseil a ainsi apporté une contribution originale à quelques événements de grand prestige qui jalonnent la vie culturelle des Québécois.

Dès le 17 avril 1980, le Conseil a invité des représentants de la communauté anglophone de la région de Québec pour leur présenter le rapport sur *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix*⁶. Le séminaire d'information organisé au collège Champlain, campus St. Lawrence, de Québec, réunissait plus d'une centaine de personnes. L'auteur, monsieur Gary Caldwell, a exposé et commenté les résultats de son étude. Il y traite de l'évolution de la population anglophone hors de Montréal: répartition géographique, poids relatif dans la population totale, composition religieuse, statut migratoire, composition par groupe d'âge et, finalement, évolution de la clientèle scolaire.

Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a présidé au lancement de l'étude intégrale. Cette étude est accompagnée d'une synthèse anglaise et de quatre cartes illustrant la répartition géographique des anglophones et la composition linguistique et religieuse des regroupements étudiés.

Le 11 juin 1980, le Conseil réunissait un grand nombre de personnalités du monde juridique, juristes, juges, enseignants et autres spécialistes de la rédaction des lois, des législateurs et des représentants de l'Administration, particulièrement du ministère de la

6. Gary Caldwell, *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix. Évolution sociodémographique*, Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers du Conseil de la langue française/Études et recherches », n° 4, 1980, 121 p.

Justice, pour présenter deux études: *Rédaction des lois: rendez-vous du droit et de la culture*⁷ et *Langage et système des lois*⁸. Le ministre Camille Laurin a présidé au lancement de ces ouvrages en présence de monsieur Clément Richard, président de l'Assemblée nationale.

Le 2 juillet 1980, pour la deuxième année consécutive, le Conseil a contribué largement au lancement collectif organisé dans le cadre de la Rencontre des peuples francophones de Québec. Il y a présenté trois ouvrages: une bibliographie démographique publiée sous le titre *La population du Québec*⁹, les Actes du colloque sur *La qualité de la langue... après la Loi 101*¹⁰ et une analyse statistique sur *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires*¹¹. Ces ouvrages ont suscité un vif intérêt chez les participants venus de toutes les régions de l'Amérique francophone, représentant des groupes ou des organismes sociaux, politiques, éducatifs et culturels.

Le 13 novembre 1980, le Conseil procédait au lancement d'une courte biographie et de textes choisis de Jules Fournier¹², à l'occasion de l'annonce officielle de la création d'un prix portant son nom pour souligner annuellement la contribution exemplaire d'un journaliste de la presse quotidienne à la qualité de la langue française. Plusieurs représentants du monde de l'information ont assisté à cet événement.

Le 27 novembre 1980, le Service des communications organisait un lancement au Salon du Livre de Montréal. Le Conseil y avait invité des représentants de la communauté universitaire et de l'enseignement supérieur, du monde économique et de l'Administration pour leur présenter deux rapports de recherche: *Le français, langue des commerces et des services publics*¹³, étude commandée au Centre de sondage de l'Université de Montréal et *Attributs linguistiques et disparités de revenu au sein de la main-*

*d'oeuvre hautement qualifiée du Québec*¹⁴, étude réalisée par deux professeurs du Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal.

Le 11 décembre 1980, se réunissaient dans les bureaux du Conseil de la langue française les auteurs des principaux textes préparés par un groupe de travail sur les aspects démographiques de la Charte de la langue française et déposés par le ministre Camille Laurin à l'Assemblée nationale au cours de l'été 1977. Le Conseil a réuni ces textes sous le titre *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*¹⁵. Il a procédé au lancement de cet ouvrage en présence des auteurs et de plusieurs personnalités intéressées par l'évolution de la situation linguistique au Québec.

5.10.2. Dossiers du Conseil de la langue française

Dans la collection « Dossiers du Conseil de la langue française », section « Études juridiques », le Service des communications a publié deux ouvrages qui constituent une contribution importante à la vie juridique québécoise.

Le dossier sur la rédaction des lois¹⁶ a été diffusé dans presque tous les pays francophones. De nombreux témoignages d'appréciation montrent que cet ouvrage répond à

7. Voir page 19, note 1.

8. Voir page 19, note 2.

9. Voir page 48, note 24.

10. Voir page 67, note 37.

11. Voir page 27, note 2.

12. Voir page 102, note 5.

13. Voir page 55, note 32.

14. Voir page 61, note 34.

15. Voir page 49, note 26.

16. Voir page 19, note 1.

un besoin de réflexion sur les problèmes que pose, dans la société occidentale, l'élaboration de normes juridiques toujours plus nombreuses et plus détaillées. Cette étude est la première tentative d'envergure, dans le monde francophone, pour recenser et traiter les problèmes de rédaction des lois.

Par la publication et la diffusion de cet ouvrage, le Conseil de la langue française entend rappeler que, dans la société québécoise, perméable à l'influence juridique anglo-américaine, « la loi est un point de rencontre entre le droit, la langue et la culture et que ce lieu commun doit refléter l'âme de ses justiciables, en l'occurrence, les Québécois » et il souhaite que cette étude originale « serve de point de repère, d'orientation dans la recherche d'une expérience juridique véritablement québécoise ».

Le deuxième dossier¹⁷, édité par le Service des communications, est le rapport final du projet de recherches sur un modèle ordonné de rédaction et d'écriture des lois (projet MOREL). Ce projet, indique-t-on dans la préface, « s'inscrit d'emblée dans la perspective d'un renouvellement de notre droit. Il marque une étape importante dans cette recherche fondamentale, à peine commencée chez nous, et qui s'annonce déjà fructueuse pour l'avenir. À ce titre, il mérite d'être diffusé dans les différents milieux juridiques et administratifs. »

En assurant la production de cet ouvrage, le Conseil de la langue française se propose d'initier les intéressés au langage juridique, tout en leur indiquant des avenues de recherche en ce domaine. Il y trouve, pour sa part, des renseignements précieux qui l'éclairent sur un aspect important de l'évolution du français au Québec, ce qui lui permet de mieux exercer son rôle de « conseiller » auprès du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

Dans la section « Études et recherches », le Service des communications a publié quatre études, dont le rapport de recherche sur l'évolution sociodémographique, dans les années 70, des anglophones hors de la région de Montréal¹⁸. Le rapport intégral français et la synthèse anglaise ont été largement diffusés dans les milieux intéressés à mieux connaître les caractéristiques culturelles et structurelles des petites communautés anglophones situées hors de l'aire d'influence de Montréal et, à l'aide de cette analyse, intéressés aussi à évaluer l'impact de la Charte de la langue française sur leur développement.

La langue d'enseignement est, depuis 1969, un des éléments majeurs du débat linguistique au Québec. C'est pourquoi le Conseil a publié un rapport de la situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires couvrant la période de 1971-1972 à 1978-1979¹⁹. Ce dossier, déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a été commenté et analysé par plusieurs journalistes et éditorialistes.

Une enquête menée au début de l'été 1979 évalue la situation qui prévalait alors en ce qui concerne l'usage du français ou de l'anglais dans certains services publics et les établissements commerciaux. Le rapport, préparé par des chercheurs du Centre de sondage de l'Université de Montréal, a été publié sous le titre *Le français, langue des commerces et des services publics. Le point de vue de la clientèle*²⁰.

Le rapport d'une étude effectuée pour le compte du Conseil, par des chercheurs du

17. Voir page 19, note 2.

18. Voir page 106, note 6.

19. Voir page 27, note 2.

20. Voir page 55, note 32.

Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal, a été édité sous le titre *Attributs linguistiques et disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec*²¹.

Ces deux derniers rapports de recherche font partie d'un ensemble commandé par le Conseil de la langue française afin de se donner les instruments de mesure qui lui permettent d'évaluer la situation linguistique du Québec dans le monde économique.

5.10.3. Documentation du Conseil de la langue française

Dans la collection « Documentation du Conseil de la langue française », le Service des communications a publié quatre ouvrages.

Dès le début de l'année, le Conseil a édité une bibliographie portant sur la population du Québec²². En présentant ce travail, le Conseil de la langue française souhaite qu'on entreprenne la réalisation d'une bibliographie analytique et critique des travaux faits sur la population du Québec, permettant ainsi la mise à jour périodique de cette première bibliographie démographique.

Le Service des communications a également publié, dans la collection « Documentation », une courte biographie de Jules Fournier²³, suivie de textes choisis, qui a été préparée à la demande du Conseil de la langue française pour marquer la création d'un prix annuel. Ce prix sera décerné à un journaliste de la presse québécoise pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française.

Le Conseil a également publié, dans cette même collection, les Actes du colloque traitant de la qualité de la langue... après la Loi 101, tenu à Québec du 30 septembre au 3 octobre 1979²⁴. Les Actes ont été expédiés

aux quelque six cents participants au colloque et diffusés dans les milieux intéressés par la question de la qualité de la langue.

Enfin, le Conseil a regroupé, dans un ouvrage intitulé *La situation démolinguistique au Québec et la Charte de la langue française*²⁵, les principaux textes déposés à l'Assemblée nationale, en 1977, au cours du débat pour l'adoption de la Charte de la langue française. Il était devenu difficile de se procurer ces textes qui demeurent encore d'un grand intérêt non seulement chez les démographes et autres spécialistes, mais également dans toutes les couches de la population intéressées au devenir collectif du Québec.

5.10.4. Notes et documents

Durant l'année 1980-1981, le Service des communications a publié neuf titres dans la collection « Notes et documents », avec la collaboration du secrétariat du Conseil, de la Direction des études et recherches et de la Direction des affaires juridiques.

— *Consultation régionale de Trois-Rivières: dossier d'information*²⁶

En préparation de la consultation régionale de Trois-Rivières, le Service des communications a publié un *Dossier d'information*, afin de permettre aux membres du Conseil d'avoir une vue d'ensemble de la situation de

21. Voir page 61, note 34.

22. Voir page 48, note 24.

23. Voir page 102, note 5.

24. Édith Bédard, *La qualité de la langue: survol des préoccupations récentes. Document préparatoire au colloque sur la qualité de la langue. Québec, les 30 septembre, 1^{er}, 2 et 3 octobre 1979*. Gouvernement du Québec, Conseil de la langue française, Direction des études et recherches, 1979, 60 p.

25. Voir page 49, note 26.

26. Voir page 93, note 2.

cette région. Ayant colligé pour les fins du dossier un ensemble de renseignements épars, puisés à plusieurs sources documentaires, la Direction des études et recherches a tracé un profil de la vie socio-économique en cinq volets: la population et sa composition linguistique; le système scolaire du niveau primaire à l'université; la place du français dans les communications et les milieux de travail; la promotion du français et les principaux instruments de diffusion; les grands traits de la situation économique. Tout au long de la consultation, le Conseil a remis cette information aux interlocuteurs des institutions et des groupes rencontrés. Ce document a été apprécié par les gens de la région de Trois-Rivières si l'on en juge par les commentaires recueillis au cours de la période de consultation et, subséquemment, par les nombreuses demandes d'exemplaires provenant du milieu. Le rapport de la consultation de Trois-Rivières a aussi été publié²⁷.

— *Les droits linguistiques du Québec et le projet constitutionnel fédéral*²⁸

Un des documents majeurs de cette nouvelle collection, publié sous le titre *Les droits linguistiques du Québec et le projet fédéral de Charte canadienne des droits et libertés*, contient les trois positions du Conseil de la langue française exprimées au cours du débat public sur les modifications à la constitution canadienne.

La première intervention du Conseil a été adoptée le 31 août 1980 et rendue publique lors d'une rencontre avec les journalistes de la Galerie de la presse, le 3 septembre 1980. En prenant publiquement position sur *L'enchâssement des droits linguistiques dans le projet fédéral*, le Conseil alertait le public québécois quant aux enjeux fondamentaux du projet fédéral qui met en danger le statut de la langue française au Québec. Il insistait sur le fait que ce projet va à l'encontre des objectifs de la Charte de la langue française

et qu'il grève les pouvoirs législatifs de l'Assemblée nationale en matière linguistique.

Le Conseil était le premier organisme attaché à l'Administration publique à prendre position dans cet important débat, ce qui explique l'importance de la couverture de presse auquel il a eu droit, même si son intervention se limitait volontairement — en vertu de son mandat — aux aspects linguistiques du projet fédéral. D'ailleurs, le président s'en est expliqué devant la presse:

Le Conseil de la langue française, de par la loi et de par son mandat, est tenu d'étudier toutes questions relatives à la politique de la langue et toutes questions d'application de la loi et d'interprétation de la loi. [...] Il n'est pas un organisme exécutif, mais un organisme consultatif poursuivant des études, des analyses, des réflexions et des recherches; il a le devoir et le pouvoir d'étudier, d'analyser toutes questions et a fortiori les questions importantes qui touchent l'avenir de la langue française au Québec et la législation linguistique du Québec. C'est son rôle. Il est obligé de le faire. Nous aurions manqué à notre mandat si nous n'étions pas intervenus sur la place publique. Et c'est pourquoi le Conseil a pris l'initiative de le faire... Ce qui nous a frappés dans les circonstances, depuis deux mois, c'est comme une sorte de conspiration du silence autour de la question linguistique incluse dans la charte fédérale.

La deuxième position, prise en réunion du Conseil le 1^{er} novembre 1980, portait sur *Les effets du projet fédéral de la loi constitutionnelle sur la législation et la politique linguistiques du Québec*.

27. Voir page 93, note 1.

28. Voir page 8, note 1.

Le Conseil faisait connaître publiquement son point de vue sur le projet fédéral modifié, déposé en octobre 1980 et qui a été abondamment commenté par tous les médias :

Cependant, il y a encore des choses qui n'ont pas été dites, d'autres qui méritent d'être réaffirmées ou clarifiées. Le Conseil de la langue française a donc tenu à examiner le projet fédéral et à en évaluer la portée, conscient de l'importance de la situation, puisque si la proposition fédérale en ce qui concerne les droits linguistiques demeure inchangée et est agréée par Londres, elle risque de sceller pour longtemps la situation de la langue au Québec.

Et le Conseil de montrer que non seulement la majorité francophone du Québec est mal protégée par le projet fédéral, mais que c'est aussi le cas de la minorité anglophone québécoise et des minorités francophones ailleurs au Canada. Le Conseil démontre aussi que la justice et la paix linguistiques sont également mal protégées et qu'il en va de même des pouvoirs séculaires du Québec :

Depuis 1867, le Québec, comme les autres provinces, [...] possède une compétence exclusive sur tout ce qui a trait à l'éducation et à l'enseignement [...]. Le Québec avait exercé jusqu'ici en toute légitimité sa compétence législative en matière linguistique. Or, le projet fédéral fait irruption dans les compétences historiques des provinces en matière d'éducation et de langue.

[...]

Bref, c'est une nouvelle dynamique historique que le projet fédéral tend à déclencher et qui est très différente, dans son esprit et dans son orientation, de celle qui a permis jusqu'ici au Québec d'assurer pleinement son avenir linguistique et culturel.

Nous ne saurions cautionner cette façon de faire! Le domaine de l'éducation, autant que celui du travail, est un secteur-clé en politique linguistique: on y façonne les outils de pérennité de la langue et de la culture. Il a toujours été soumis à la compétence exclusive des provinces. Il doit continuer à être soumis au pouvoir législatif provincial, qui est le plus près de l'évolution du peuple. Tous les gouvernements du Québec, depuis des années, ont été unanimes à ce sujet. Mais le projet fédéral s'arroge le droit de passer outre aux pouvoirs séculaires du Québec.

Enfin, la troisième prise de position du Conseil a pris la forme d'un mémoire présenté à la Commission permanente de la présidence du Conseil et de la Constitution, le 11 février 1981. Elle démontre comment « les projets d'amendements déposés par le ministre fédéral de la Justice, le 12 janvier 1981 » sont lourds de conséquence pour l'avenir du français au Québec et comment ils compromettent la sécurité des droits et pouvoirs linguistiques.

[...] la version actuelle ne donne plus au Parlement du Québec que le droit de légiférer en vue de favoriser la progression du français et de l'anglais vers un statut d'égalité ou vers l'égalité d'usage. En termes clairs, le Québec ne pourrait plus légiférer dans le sens de la Loi 101. Advenant l'adoption de ce projet constitutionnel, il n'aurait plus le droit de prendre des mesures spéciales pour protéger la seule langue française au Québec; il aurait toute latitude cependant pour promouvoir l'usage de l'anglais au Québec.

Puis, le Conseil attire l'attention du législateur sur l'article 52 qui déclare que « La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit ».

À quel sort, se demande le Conseil, est alors réservée, immédiatement et dans son ensemble, la Charte de la langue française face à une telle disposition de la loi suprême du Canada? Nous croyons qu'elle se trouve mise à découvert et exposée à tous les coups. Non seulement le chapitre VIII de la Loi 101 serait-il désavoué, mais il en résulterait une situation d'instabilité juridique où, pendant des années, plusieurs autres dispositions de la Loi risquent d'être contestées devant les tribunaux.

[...]

La conclusion s'impose d'elle-même. D'abord, le projet de Charte canadienne récemment amendé non seulement ne met pas de l'avant des mesures capables de protéger adéquatement et de développer la langue française au Québec, mais encore il s'oppose à celles que le Québec, avec l'appui de la très grande majorité de la population, avait adoptées par sa Charte de la langue française; ensuite, il ne reconnaît en aucune façon la spécificité historique du Québec et le rôle linguistique et culturel qui est dévolu à celui-ci dans l'ensemble canadien; enfin, il empiète sur les pouvoirs législatifs séculaires du Québec en matière d'éducation et de langue. Par conséquent, puisque les dispositions à incidence linguistique du projet fédéral amendé vont directement à l'encontre des trois fondements majeurs de la politique linguistique québécoise, le Conseil de la langue française ne peut faire autrement, auprès du ministre responsable et devant l'opinion publique, que de les déclarer inacceptables et extrêmement dangereuses pour l'avenir de la langue française au Québec et au Canada.

Cet important document a été abondamment diffusé, notamment chez les législateurs, dans les médias d'information, les ministères québécois, les délégations du Québec au Canada et à l'étranger et auprès des associations préoccupées de l'avenir de la langue française tant au Québec qu'au Canada.

Deux autres documents se rattachent à ce projet fédéral de la Charte canadienne des droits et libertés. D'abord, le Service des communications a publié le rapport d'une étude faite par un groupe de travail interministériel sur les *Effets démolinguistiques de l'article 23 du projet fédéral de Charte des droits et libertés*²⁹.

Dans la présentation du rapport, le président du Conseil rappelle le mandat des quatre démographes « à qui nous avons demandé de définir, en termes de chiffres et de tendances, quelle aurait été la répartition de la population et de la clientèle scolaire du Québec selon la langue en 1979-1980, si l'article 23 du projet fédéral de Charte canadienne avait été voté en place et lieu de la Charte de la langue française en 1977. Cette simulation scientifique est de nature, croyons-nous, à faire mieux saisir la portée de l'article 23 et ses répercussions sur la situation de la langue française au Québec. »

Enfin, un document original, qui tient plutôt de l'essai, a été publié sous le titre *Réflexions sur l'opportunité de prévoir dans un document constitutionnel la protection des droits de la personne et des droits linguistiques*³⁰. La présentation rappelle d'abord que la révision constitutionnelle « tend à créer une sorte d'uniformisation qui peut causer un grave déséquilibre affectant spécialement la société québécoise dans l'affirmation de ses droits culturels et linguistiques. Ainsi, la protection que l'on recherche pour les uns pourrait devenir une menace pour les autres. Le danger est à signaler. »

L'enjeu n'étant pas seulement d'ordre juridique, la Direction des affaires juridiques a commandé, au nom du Conseil, une étude pour « mettre en lumière tous les tenants et aboutissants d'un éventuel enclassement

29. Voir page 504, note 28.

30. Voir page 22, note 5.

des droits linguistiques dans une Charte des droits et des libertés. Elle se veut avant tout un effort de réflexion qui place le débat au plan philosophique et qui en dégage les aspects socio-culturels et juridiques. Cet éclairage multiple permet de saisir la véritable portée du problème en cause et d'établir les principes de base pour le régler. C'est donc un texte de fond, très dense, que nous présente l'auteur et qui peut aider la réflexion sur la question des droits linguistiques en rapport avec la situation particulière du Québec. »

— *Les inscriptions à l'école anglaise publique*³¹

Le document publié sous le titre *Qu'en est-il des inscriptions à l'école anglaise publique?* présente les résultats de l'analyse préparée par un démographe « de l'évaluation que fait la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal de l'avenir de sa clientèle qui étudie en langue anglaise ». Ce document a fourni une information fort appréciée à ceux qui s'intéressent à l'évolution de la situation linguistique dans les réseaux scolaires. Il a été remis aux membres de l'Assemblée nationale et distribué largement à la presse et dans les milieux concernés.

— *La qualité de la langue des textes utilisés au niveau primaire*³²

Quant au document intitulé *Contribution à l'étude de la qualité de la langue des textes utilisés à l'école primaire*, il s'agit d'une analyse qui fournit des données inédites sur ce sujet.

— *Évolution de la situation linguistique dans les commissions scolaires*³³

Le document sur *La situation linguistique dans les commissions scolaires du Québec de 1976-77 à 1979-80* reprend en partie les données de l'étude sur *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires*, 1971-72 à 1978-79³⁴ et en poursuit la compilation jusqu'en 1980. C'est la première étude touchant la grande majorité des élèves soumis à la Loi 101 et analysant les résultats sur la répartition scolaire après quelques années d'application de la Charte.

L'étude a été distribuée à tous les membres de l'Assemblée nationale et remise à la presse. Elle a fait l'objet d'une déclaration du ministre à l'Assemblée nationale et devant la presse parlementaire. Elle a également inspiré plusieurs articles documentaires et des éditoriaux dans la majorité des médias du Québec. Le Service des communications a reçu de très nombreuses demandes pour ce document et il a dû en faire une réimpression.

— *Les articles à portée linguistique des régimes pédagogiques*³⁵

Un document préparé par la Direction des études et recherches formule « un certain nombre d'observations et de réflexions sur les projets de régimes pédagogiques du ministère de l'Éducation, pour le primaire, le préscolaire et le secondaire, au sujet desquels le ministre de l'Éducation a requis l'avis du Conseil ». Intitulé *Réflexions et commentaires sur Les articles à portée linguistique des projets de règlements concernant les régimes pédagogiques*, ce document a été remis par le Conseil d'abord au ministère de l'Éducation et mis à la disposition de tous les milieux d'enseignement. Il a ensuite été distribué aux associations d'enseignants et principalement aux professeurs de français.

31. Voir page 31, note 5.

32. Voir page 38, note 11.

33. Voir page 27, note 1.

34. Voir page 27, note 2.

35. Voir page 36, note 10.

— *La langue des publications
et communications scientifiques*

Le Conseil de la langue française a retenu, comme l'un des thèmes prioritaires de son programme d'activités pour les années 1981 à 1983, la question du français comme langue scientifique. En préparation d'un colloque international sur l'usage du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques, le Service des communications a publié un rapport rédigé par monsieur Arnold J. Drapeau sur *La langue utilisée par les chercheurs des centres de recherche des universités francophones du Québec*³⁶

dans les publications et les communications scientifiques.

Ce document a été mis à la disposition de la communauté scientifique, des ministres res-scientifiques, des autorités universitaires et diffusé aux médias intéressés par l'activité scientifique au Québec. Le Service a dû le rééditer à deux reprises pour répondre à la demande d'information.

36. Voir page 70, note 39.

Annexe

Liste des employés au 31 mars 1981

Direction	Michel Plourde Gérard Lapointe Pierre Carrier Francine Gagné Pierre Plamondon Rita Gagnon Louise Girard	Président Secrétaire Directeur des services Agente de recherche Technicien en administration Employée de secrétariat Employée de secrétariat
Gestion	Charlotte Caron Lorraine Duquette Gilberte Côté Suzanne Duval Ginette Pelletier Diane Tremblay	Chef de service Bibliotechnicienne Agente de bureau Agente de bureau Employée de secrétariat Employée de secrétariat
Communications	Léo Gagné Hermine Beauregard Marcel Deschamps Sylvie Dugas Céline Thibault	Chef de service Agente d'information Agent d'information Technicienne en information Employée de secrétariat
Affaires juridiques	Georges Rochon Laurier Saint-Pierre Michel Sparer Thomas J. Mulcair Lise Robitaille	Directeur Conseiller juridique Agent de recherche Conseiller juridique Employée de secrétariat
Études et recherches	Michel Amyot Gilles Sénéchal Paul Marchand Jacques Maurais Michel Paillé Daniel Monnier Édith Bédard Pierre Georgeault Denise Tremblay Diane Letellier Nancy Bélanger	Directeur Agent de recherche Agent de recherche Agent de recherche Agent de recherche Agente de recherche Agent de recherche Agente de bureau Employée de secrétariat Employée de secrétariat

